



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

11^e séance plénière

Jeudi 23 septembre 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant écouter une allocution du Président de la Guinée équatoriale.

M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la Guinée équatoriale, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la Guinée équatoriale, S. E. M. Theodoro Obiang Nguema Mbaso et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Obiang Nguema Mbasogo (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président de votre brillante élection à la direction des travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous tenons, par votre entremise, rendre un hommage mérité à votre pays, la République de Namibie. Mon pays s'associe au sentiment général que vos compétences de diplomate reconnues et votre grande expérience contribueront au succès de nos travaux.

Je voudrais aussi féliciter vivement les nouveaux États Membres : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga de leur admission à la grande famille de l'Organisation des Nations Unies. Leur admission à l'ONU constitue une grande victoire des principes de liberté d'expression et du droit à l'autodétermination des peuples et des nations. C'est là le seul moyen d'enrichir le caractère démocratique de l'Organisation des Nations Unies par la diversité et l'universalité des familles humaines.

C'est avec optimisme et espoir que nous participons à la présente session de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons notre plein attachement aux buts et principes qui ont présidé à la création de cette Organisation mondiale. Nous pensons que ses plus de 50 années d'existence, qui ont marqué le XX^e siècle et ont aidé à introduire de grands changements sociaux, politiques, économiques et technologiques, représentent un héritage bénéfique pour l'avenir de l'humanité.

Nous nourrissons de grands espoirs pour présente session, car ces longues années d'expérience et le fait que nous soyons au seuil du troisième millénaire nous permettent de parler de jubilé de l'ONU dans cette ère nouvelle, où l'humanité tirera pleinement profit de notre réalisation des objectifs et idéaux d'un monde de paix, exempt de guerre et de conflit. Nous voulons que tous les hommes et toutes les femmes puissent jouir de leurs droits les plus

inaliénables — à la liberté, à la dignité et à l'égalité — et nous voulons que toutes les nations et tous les peuples du monde vivent dans la justice et l'équité. Enfin, nous voulons que tous les êtres humains, sans distinction et sans discrimination, jouissent des avantages du progrès économique, social et culturel.

Mais malgré cette longue histoire, malgré la fin de la guerre froide, malgré notre grande expérience et les nombreux événements qui ont eu lieu au cours de ce demi-siècle — progrès réalisés dans les nouvelles technologies de l'exploration spatiale, de la science nucléaire, de la télédétection et dans d'autres domaines, progrès d'une valeur inestimable pour l'avenir de l'humanité — nous constatons avec préoccupation que nous ne sommes pas encore parvenus à garantir la paix et la sécurité à toutes les nations.

C'est pourquoi nous devons adopter des stratégies et des mesures qui permettront aux pays en développement de saisir les occasions de progrès qui s'offrent et à tous les individus de jouir des meilleures conditions de vie possibles sur cette planète qui est la nôtre. Nous devons veiller à ce que l'éducation, la science et la technologie, notre patrimoine commun, atteignent tous les individus afin que, grâce au développement humain, ils puissent jouir de leurs droits à la dignité et à la responsabilité. Nous devons faire un examen de conscience et admettre que c'est bien nous qui ralentissons le progrès de l'humanité.

Les ambitions de pouvoir et d'hégémonie mondiale, exacerbées par l'extrémisme, la discrimination ethnique et raciale, enfin l'intolérance et le fanatisme nés de croyances et de théories politiques, ont engendré un climat de guerre, de terreur et d'insécurité dans de nombreuses régions du monde et pourraient provoquer une nouvelle confrontation mondiale. Il suffit de voir ce qui se passe dans le Golfe persique, dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine, ainsi qu'en Asie du Sud-Est, où s'est récemment produite une escalade de la violence, pour ne citer que les exemples les plus frappants.

En outre, malgré le fait que les pays du tiers monde exigent un nouvel ordre économique mondial qui soit plus juste et équitable pour tous et que des tentatives soient faites pour l'instituer, le système économique injuste actuellement en place continue de prévaloir, faisant obstacle aux échanges entre le Nord et le Sud. Nous devons comprendre que la situation économique est un facteur irremplaçable de l'équilibre de la paix et de la sécurité intérieures et internationales : la paix ne suppose pas la simple absence d'hostilités; c'est un état de parfaite harmonie dans les sphères économique, sociale, culturelle et morale. Pour l'Afrique et

les Africains, l'idéalisme politique ne peut s'épanouir que s'il s'accompagne d'actes concrets qui garantissent la survie de l'homme et justifient les objectifs de cet idéalisme. N'oublions pas que tout idéalisme politique repose sur une culture appropriée à la population en question. En l'occurrence, les êtres humains sont la matière première, et les conditions requises doivent être réunies pour que ce genre de système politique idéal réussisse. Par conséquent, aussi longtemps que les peuples d'Afrique souffriront de la faim, de la pauvreté, de la guerre et d'une pandémie, et aussi longtemps qu'ils seront écrasés par les déficiences de leur culture, l'ignorance et l'analphabétisme, les efforts visant à démocratiser leurs États et à garantir la paix seront voués à l'échec.

On dit qu'un sac vide ne peut tenir tout seul. L'Afrique a besoin d'apports économiques, de transfert technologique au service de son développement, et d'une reconnaissance de ses valeurs culturelles et morales, afin que les luttes intestines cessent et que la démocratie et les théories politiques soient mises en oeuvre de la façon la plus objective qui soit.

C'est pourquoi les chefs d'État d'Afrique centrale qui sont membres de la Commission économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, réunis à Malabo, en Guinée équatoriale, du 23 au 26 juin 1999, ont soigneusement étudié tous ces facteurs et ont adopté, notamment, des stratégies visant à prévenir les conflits dans la région. Ils ont décidé de créer un parlement sous-régional, une force de maintien de la paix et un institut pour la promotion et la défense des droits de l'homme. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies apportera son appui à ces décisions.

La réalité est qu'en Afrique, il y a de fortes contraintes dues au sous-développement, à la pauvreté, au chômage et à l'analphabétisme, ce qui entraîne l'exode des intellectuels et autres nationaux des pays africains vers les pays développés, à la recherche de moyens de subsistance. En conséquence, nous lançons un appel pour que l'ONU appuie la décision adoptée à Alger par les chefs d'État africains d'accroître l'assistance humanitaire aux millions de réfugiés africains, en la portant à des montants de même ordre que ceux accordés à d'autres régions.

C'est également une occasion pour moi de réaffirmer notre solidarité avec la volonté politique et la détermination des États africains d'accélérer les mécanismes d'intégration et d'unité, de répondre aux défis de la mondialisation en vue d'assurer le développement de l'humanité. Pour que les

systèmes politiques et démocratiques réussissent en Afrique, l'économie et la culture économique devraient jouer un rôle majeur parmi les éléments qui les accompagnent, faute de quoi ils se développeraient sans fondement objectif.

Malheureusement, nous constatons qu'actuellement il n'existe pas de volonté politique ferme de coopérer entre le Nord et le Sud, comme cela fut le cas dans le passé. En fait, on assiste aujourd'hui à rien de plus qu'un affrontement de divers intérêts égoïstes, dont le plus fort ou le plus riche sort toujours vainqueur.

Nous nous rappelons en ce moment les grands projets de coopération économique dans l'Europe de l'après-guerre, qui ont animé d'une vie nouvelle l'Europe, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Des tentatives analogues ont été menées pour l'Afrique avec la construction d'infrastructures énormes pour aider les peuples de ce continent : par exemple, le barrage d'Assouan en Égypte, les centrales hydroélectriques sur le fleuve Volta au Ghana, à Inga en République démocratique du Congo, et à Mombasa en Tanzanie. Malheureusement cette volonté politique d'aide au développement du continent ne s'est pas poursuivie.

C'est là le prix élevé de l'indépendance des nations africaines. Le développement politique du continent se heurte aujourd'hui à un certain nombre de difficultés et de défis.

Premièrement, il y a la nécessité de créer une coopération industrielle effective avec les pays développés, qui devrait remplacer l'extraction impitoyable des ressources naturelles et leur exportation comme matières premières, sans échange compensatoire contre des technologies permettant de les transformer sur place.

Deuxièmement, il y a la nécessité d'obtenir des prix équitables dans l'échange de ressources naturelles pour des produits manufacturés, étant donné que les prix n'ont pas augmenté de plus de 25 % depuis l'indépendance.

Un troisième défi tient au fait que le crédit est accordé dans des conditions qui ne permettent pas à la population de satisfaire ses besoins ni de profiter des investissements correspondants; et la dette contractée pour obtenir ces crédits hypothèque l'économie.

Quatrièmement, des conditions sont imposées à la coopération sur la base de critères politiques qui ne prennent pas en compte la réalité des sociétés africaines, ainsi qu'une série d'autres conditions canalisant au profit d'une poignée

de puissants personnages les avantages du système économique international actuel.

Toutefois, nous apprécions la décision des sept grands pays industrialisés d'annuler la dette des pays en développement et leur en avons de la gratitude. Nous espérons que cette volonté politique deviendra commune à tous les pays donateurs et sera mise en oeuvre en fonction de critères non sélectifs et sans exclusion.

Il faut également saluer l'initiative du Gouvernement des États-Unis d'accroître l'investissement américain en Afrique, initiative qui, nous l'espérons, constituera un deuxième Plan Marshall pour le continent africain.

Il ne fait pas de doute que les conséquences de l'égoïsme et de la répartition injuste des ressources ont créé, dans les pays développés comme dans les pays en développement, un sentiment de frustration parmi divers groupes — aujourd'hui cause d'instabilité politique et sociale dans diverses parties du monde.

S'agissant des ressources humaines, nous devons analyser en profondeur les raisons de la délinquance juvénile, de la criminalité organisée, des viols, des enlèvements et des meurtres aveugles, de la toxicomanie et du trafic de drogues, de l'alcoolisme, de la prostitution, du blanchiment de l'argent, de la fabrication de fausse monnaie, du terrorisme et de la corruption qui existent partout et à tous les niveaux de la société. Toutes ces pratiques constituent un défi pour nous et compromettent l'avenir de l'humanité.

Nous sommes inquiets à l'idée que ces comportements pourraient constituer notre legs aux générations du troisième millénaire. La nouvelle époque à laquelle nous aspirons à partir de l'an 2000 suppose-t-elle la montée de certains, la régression et l'appauvrissement d'autres? La paix et la sécurité internationales peuvent-elles garantir la protection de certains en la refusant aux autres?

La Guinée équatoriale n'aspire ni à l'hégémonie ni à la puissance. Mais nous parlons ici, convaincus de l'obligation qui nous incombe en tant que membre de cette communauté internationale démocratique, de demander ce que l'on peut offrir de meilleur à l'humanité.

Le développement sociopolitique et les progrès technologiques montrent que nous nous trouvons dans un univers différent de celui des époques passées. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation qui ait tenu un rôle dirigeant dans le processus du développement international. Il reste qu'après 54 ans, nous devons comprendre que les

normes de référence de la réalité sociopolitique actuelle ne sont plus celles de 1945. Il est évident que l'ONU traverse elle aussi des mutations correspondant à ce moment de l'histoire, en ce qui concerne sa philosophie sociale, ses mécanismes, sa structure et son action.

Aujourd'hui, nous parlons de la démocratie comme seul système permettant de promouvoir le développement des peuples, de garantir la paix et le respect de la dignité humaine. Aujourd'hui nous parlons de la mondialisation des politiques planétaires et de la gouvernance des États, car la notion de développement social ne peut se justifier qu'en se fondant sur les valeurs de la personne humaine. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies ne doit pas agir d'une manière qui s'écarte des exigences de ces valeurs et d'une expression fidèle de ce monde unipolaire et interdépendant, qui nous invite à unifier nos critères. Nous devons consentir des efforts particuliers en faveur de la jeunesse, pour qu'elle soit porteuse des valeurs positives de l'humanité, en vue de parvenir à un monde plus intégré, plus développé, plus juste et équitable.

L'idéal pour tout gouvernement devrait être la recherche de la paix, du progrès et du bien-être de son peuple. À cet égard, les efforts déployés par les pays qui luttent pour la démocratisation de leur société doivent être appréciés et appuyés par ceux qui disposent d'une plus grande expérience en la matière. On a ainsi pu démontrer que les sanctions vont à l'encontre du but recherché et indisposent les gouvernements et les peuples concernés dans leur désir de promouvoir le développement national. L'Organisation des Nations Unies devrait apporter à ces pays une plus grande assistance pour encourager leur développement économique, social, technique et culturel, conformément à l'esprit de la mondialisation et à la réalité de chaque pays.

Nous pensons que l'actuel système des Nations Unies est périmé s'agissant de faire correctement face aux difficultés et défis auxquels sont confrontés ses membres, au niveau tant de la prise de décisions que celui de l'efficacité de ses mesures. Car la prolifération des programmes de maintien de la paix dans de nombreuses régions du monde montre bien le caractère périmé du système actuel de prévention des conflits.

En tant qu'organisation fondée sur la démocratie, il faut que l'Organisation des Nations Unies établisse bien le principe selon lequel toutes les parties ont le droit d'exprimer leur point de vue dans tous ses organes, y compris le Conseil de sécurité, dans la prise de décisions concernant les pays Membres. D'autre part, les techniques nucléaires

les plus avancées devraient être considérées exclusivement comme un patrimoine qui profite à l'humanité et non comme la propriété de certains, au détriment des autres.

La mondialisation des politiques planétaires, est certes une théorie positive pour l'unification des critères sociopolitiques, mais nous pensons que pour donner à cette philosophie une application concrète, les États doivent prendre des mesures correspondant aux caractéristiques de chaque pays. Dans cet ordre d'idées, la Guinée équatoriale a acquis une expérience particulière avec la mise en oeuvre de son programme de transition au multipartisme, par l'application de la théorie de l'«essai démocratique» — moyen de participation du peuple à la prise de toutes les décisions politiques qui le concernent. En conséquence, notre processus de transition s'est déroulé dans la paix, l'ordre et la tranquillité, car c'est le peuple et nul autre qui est responsable des mesures adoptées, auxquelles tous les acteurs politiques doivent se soumettre.

Les droits de l'homme, tout comme la démocratie, requièrent une adaptation continue et progressive des autorités et du peuple lui-même pour que la culture nécessaire au respect des droits de l'homme puisse être acquise. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la Commission des droits de l'homme pour adopter un programme particulier d'assistance à la Guinée équatoriale, mon pays, pour la promotion et le respect des droits de l'homme.

À cet effet, mon pays est partie à tous les traités et conventions relatifs aux droits de l'homme et a adopté un cadre très large de dispositions législatives et administratives pour protéger les droits de l'homme. Toutefois, l'insuffisance des infrastructures empêche le peuple d'accéder à toutes les prestations auxquelles il a droit.

Je voudrais terminer en rappelant clairement notre ferme volonté politique de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'encourager des relations étroites d'amitié et de coopération mutuellement bénéfiques à tous les États, ainsi que le développement économique, scientifique et technologique dans le monde. Pour cela, la République de Guinée équatoriale s'ouvre au monde en tant qu'État pacifique, qui accorde la priorité au dialogue et à la négociation et qui rejette toute forme de règlement des conflits par la force.

Nous formons le voeu que l'an 2000, qui est sur le point de commencer, fasse figure de jalon dans la création d'un véritable monde de paix, de progrès et de bien-être pour l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Guinée équatoriale de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Lesotho

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Lesotho.

S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Lesotho, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*): J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Lesotho, S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mosisili (Lesotho) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations sincères et chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. C'est un plaisir de voir un homme d'État aussi distingué et un fils de l'Afrique diriger les travaux de l'Assemblée, surtout une personne dont le pays est né de la croisade menée par les Nations Unies pour la liberté des peuples coloniaux. Vos dévouement et engagement personnels en faveur de la lutte de libération du peuple namibien font de vous quelqu'un d'extrêmement qualifié pour conduire l'Organisation des Nations Unies dans sa quête de la paix. Je suis certain que votre expérience, votre talent et vos énergies vous permettront de mener à bien les travaux de la session, et je vous assure du plein appui de mon pays dans tous vos efforts.

Je rends également un hommage bien mérité à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président de l'Assemblée à la dernière session.

Je transmets au Secrétaire général, Kofi Annan, la gratitude et les encouragements de mon pays pour les

efforts inlassables qu'il déploie dans le cadre de la tâche redoutable qui consiste à dégager des solutions durables aux problèmes que connaît notre organisation. Nous le félicitons tout particulièrement de sa récente courageuse intervention au Timor oriental.

Qu'il me soit également permis d'exprimer la joie profonde qu'éprouve ma délégation à voir trois États se joindre aux Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'adhésion de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga à notre Organisation rapproche le moment où se réalisera l'espoir de la communauté internationale de voir l'ONU regrouper tous les pays du monde. Nous souhaitons la bienvenue à ces trois nouveaux Membres et nous leur tendons une main amie.

J'aimerais également exprimer ma satisfaction au Secrétaire général pour le rapport incisif qu'il a présenté sur l'activité de l'Organisation. Je suis tout particulièrement d'accord avec son analyse du dilemme moral devant lequel se trouve l'Organisation des Nations Unies lorsque le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'agir, par manque de consensus, face aux pires actes de violation des droits de l'homme. Dans ces circonstances, et alors que des conflits continuent de faire rage dans différentes régions du monde, la capacité du mécanisme international de règlement des conflits est mise à rude épreuve. Aucun conflit ne l'a sans doute mis à si rude épreuve que celui au Kosovo.

La crise du Kosovo a été représentative d'une tendance extrêmement inquiétante, caractérisée par la surenchère des violations des droits de l'homme sous la forme d'épuration ethnique et l'impunité des responsables. Après l'expérience de la Bosnie, qui est encore fraîche dans nos mémoires, le monde ne pouvait pas ne rien faire. En fait, cela donnerait une triste image de l'efficacité des Nations Unies si le début du prochain millénaire était marqué par la tolérance de l'impunité face à un génocide reconnu et à d'autres violations flagrantes des droits de l'homme. Tout en reconnaissant que ce conflit constituait une affaire intérieure de la Serbie, le dilemme était de savoir si le monde pouvait rester le témoin passif de l'extermination d'un peuple.

La question la plus difficile soulevée par le Kosovo est celle du rôle du Conseil de sécurité dans de telles crises. La Charte place clairement la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales entre les mains du Conseil de sécurité. Cet organe doit, par conséquent, s'acquitter de cette fonction avec sérieux et fermeté. Le Conseil doit résister à la tentation d'examiner les questions de paix et de sécurité internationales à travers le prisme des peurs et des préoccupations nationales. S'il est paralysé par des

intérêts étroits, la tentation d'agir unilatéralement augmente. La soumission, bien que tardive, de la question du Kosovo à la juridiction du Conseil de sécurité est donc fort bienvenue, tout comme l'est la participation de l'Organisation des Nations Unies par le biais de son administration civile.

La tragédie de la situation du Timor oriental, dont le dénouement semble heureusement en vue, s'apparente à la crise susmentionnée. Après de nombreuses années de tentatives peu concluantes pour trouver une solution au problème du Timor oriental, le nouveau gouvernement installé à Jakarta a finalement montré le chemin en permettant au peuple de cet infortuné pays d'exercer son droit à l'autodétermination. Toutefois, la violence cruelle qui s'est déchaînée contre le peuple timorais, lorsqu'il a exprimé sa préférence dans des termes tout à fait clairs, nous a profondément choqués. Nous sommes donc reconnaissants qu'une force internationale de maintien de la paix ait été déployée dans le pays et nous espérons qu'elle pourra mettre fin au cauchemar du peuple du Timor oriental. Nous demandons au Gouvernement indonésien de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme. Nous nous réjouissons à l'idée de souhaiter la bienvenue au Timor oriental au sein des conseils des États indépendants, conformément aux vœux de son peuple.

La dernière décennie du XXe siècle a été marquée par des mutations profondes dans le monde entier, notamment en Afrique où, pour la première fois, des réformes démocratiques sans précédent ont transformé le paysage politique à travers tout le continent. Nous restons cependant préoccupés des incidences néfastes et graves de la prolifération des conflits en Afrique sur nos capacités de développement, car ces conflits ont ruiné les efforts faits pour améliorer les conditions de vie de nos peuples et ralenti les progrès vers la transformation économique, sociale et politique du continent.

La situation en Angola continue d'être une source de préoccupation pour les peuples africains, en général, et ceux des pays de l'Afrique australe, en particulier. Tandis que l'UNITA continue de perfectionner sa machine et ses efforts de guerre, les perspectives de paix s'éloignent. Le peuple angolais endure de lourdes épreuves depuis plus de 40 ans, les années de guerre civile s'étant ajoutées à celles d'une guerre coloniale extrêmement violente. Il y a des millions d'adultes dans ce pays qui n'ont jamais connu la paix. Leur pays regorge de ressources, et celles-ci ont été exploitées non pas pour s'attaquer aux nombreux fléaux que connaît l'Angola mais, au contraire, pour poursuivre une guerre qui a appauvri le peuple de façon inimaginable.

Les États de l'Afrique australe continueront de rechercher une solution à la crise angolaise. À cet égard, ils s'attendent à recevoir l'appui de la communauté internationale sous la forme d'un renforcement des sanctions contre l'UNITA et son dirigeant, M. Savimbi, et d'une aide humanitaire accrue aux victimes du conflit.

La crise en République démocratique du Congo inquiète également les pays de l'Afrique australe depuis qu'elle a éclaté, compte tenu de ses répercussions sur la sécurité de l'ensemble de la région. De nombreux efforts ont été réalisés sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et coordonnés par le Président Chiluba de la Zambie, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties concernées. Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits avec la signature de l'Accord de cessez-le-feu à Lusaka, le 10 juillet 1999, par les chefs d'État de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de la Namibie, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe. La signature, enfin obtenue, de cet accord par les représentants du mouvement rebelle du Rassemblement congolais pour la démocratie devrait préparer la voie à un règlement permanent et pacifique.

En ce qui concerne le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, nous félicitons le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine des efforts acharnés qu'il a déployés en vue de trouver une solution durable au problème. Nous estimons que l'Accord-cadre de l'OUA demeure la seule option valable pour résoudre ce regrettable conflit. Nous en appelons donc aux deux parties au conflit pour qu'elles appliquent dès que possible les accords techniques élaborés par l'OUA, l'ONU, l'Algérie et les États-Unis.

Nous continuons d'appuyer les efforts de l'ONU visant à organiser un référendum en vue de déterminer les vœux authentiques du peuple du Sahara occidental et nous lançons un nouvel appel au Gouvernement du Maroc pour qu'il apporte son appui à ce processus et veille à ce qu'il soit mené à bonne fin conformément à la volonté du peuple sahraoui.

En Sierra Leone, nous saluons le cessez-le-feu qui a été organisé sous les auspices du Président du Togo. Cependant, le règlement de ce conflit soulève quelques questions troublantes. Il est difficile d'accepter que ceux qui se plaignent d'un gouvernement légitimement élu puissent imposer un partage du pouvoir par la force des armes, d'autant plus qu'ils ont été accusés des pires atrocités, comme cela a été le cas en Sierra Leone. Sans aucun doute ceux qui s'estiment lésés ont le droit de s'opposer à l'administration de leur gouvernement, mais cela devrait être fait

dans le respect des règles et de l'ordre constitutionnel. En dépit de ces réserves, nous souhaitons un avenir radieux au peuple sierra-léonais en l'assurant que nous continuerons d'appuyer ses efforts visant à établir une paix durable dans son pays.

Nous tenons aussi à féliciter les pays de l'Afrique occidentale qui oeuvrent au sein du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les sacrifices qu'ils ont consentis dans leurs efforts pour rétablir la paix dans la région.

En ce qui concerne la Palestine, tous les hommes et femmes épris de paix rêvent du jour où les négociations sur le statut permanent s'engageront pour déboucher bientôt sur une paix durable et l'établissement d'un État permanent pour les Palestiniens. Nous encourageons donc les parties au conflit au Moyen-Orient à persévérer dans leur quête de cet objectif, qui leur échappe depuis si longtemps.

La nécessité d'assurer la sécurité de notre village planétaire n'a jamais été plus grande. Malheureusement, la menace que font peser les armes de destruction massive continue de contrarier nos espoirs de vivre dans un monde où règne la paix, et il semble que la volonté d'éliminer ces armes fasse défaut dans l'arène internationale. Et ce, malgré le fait qu'au long des années, l'Assemblée a adopté de nombreuses résolutions sur la question du contrôle des armes et du désarmement et en particulier sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. À moins que l'ONU ne soit à l'avenir en mesure de réaliser des progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire, l'Organisation risque de perdre sa crédibilité en tant qu'institution vouée à la poursuite de la paix. L'ONU du XXIe siècle devrait donc être une organisation capable de donner à l'humanité l'espoir d'un monde qui aura fait reculer la pauvreté et qui sera libéré de la menace d'une guerre nucléaire.

Demain, 24 septembre, marquera le troisième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est admis depuis longtemps que la crédibilité future du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dépendra de la mise en oeuvre efficace du Traité sur les essais nucléaires. Convaincu de la nécessité d'étoffer le cadre institutionnel de ce Traité, le Lesotho a déposé ses instruments de ratification au début de ce mois, rejoignant ainsi le nombre sans cesse croissant des États qui ont déjà ratifié ce document. Le Lesotho est favorable à la tenue d'une conférence spéciale sur le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, conformément

aux dispositions de l'article 14 de ce Traité, qui devrait permettre d'accélérer sa ratification.

Dans toutes ces situations de conflit, force est de constater la détérioration tragique et inacceptable du respect des règles du droit humanitaire; les parties en conflit recourent de manière indifférenciée et impitoyable à tous les moyens pour parvenir à leurs fins. Les populations civiles sont devenues les principales cibles et les victimes directes des luttes entre armées antagonistes; les femmes et les enfants infiniment plus que les autres groupes de population, souffrent de ces atrocités, à savoir notamment les viols, exploitation sexuelle, massacres et mutilation de civils.

Le sort tragique des victimes de ces crimes odieux souligne la nécessité de créer un nouvel organe judiciaire qui permettrait une application du régime de droit au sens le plus large. Suite à l'approbation massive par 120 États à Rome, l'été dernier, de l'idée de créer une Cour pénale internationale, la mise en place rapide de cette Cour est maintenant devenue une question prioritaire. Il est encourageant de voir qu'un an à peine après la conclusion du Traité de Rome, 86 États ont réaffirmé leur détermination d'instituer la Cour en signant le Traité, tandis que quatre autres l'ont déjà ratifié. Mon gouvernement souhaite ardemment que la Cour pénale internationale soit mise en place très rapidement et il s'engage fermement à respecter les dispositions du Traité relatif à la Cour qu'il entend bientôt ratifier.

Dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», en date du 14 juillet 1997, le Secrétaire général a proposé d'organiser en l'an 2000 une Assemblée du millénaire dont une partie serait tenue au sommet avec la participation de chefs d'État et de gouvernement «qui pourraient présenter leur vision des perspectives qui s'offrent et des problèmes qui se posent pour le nouveau millénaire et convenir d'un processus de réexamen fondamental du rôle de l'Organisation des Nations Unies.» (A/51/950, par. 91)

Pour nous, pays du monde en développement, le problème le plus urgent qui se pose à la communauté internationale est de combler l'écart qui s'est creusé entre les nantis et les laissés-pour-compte dans le monde. À moins que nous redoublions d'efforts dans ce domaine, nos tentatives pour lutter contre les fléaux sociaux tels que la criminalité n'aboutiront pas. De même, l'immigration illégale de ceux qui cherchent de meilleures conditions de vie ailleurs, conséquence directe des inégalités économiques, continuera d'augmenter. Il nous appartient par conséquent de nous attaquer au problème de la pauvreté avec tout le sérieux qu'il

mérite et nous espérons que cela se reflétera dans les délibérations qui auront lieu au cours du sommet du millénaire.

Le Conseil économique et social mérite nos félicitations pour avoir souligné ce problème au cours de ses deux débats de haut niveau sur ses activités opérationnelles, qui ont eu lieu cette année. Certes, le problème de la pauvreté a attiré l'attention de l'ONU à plusieurs occasions et, plus particulièrement, lors du sommet de Copenhague en 1995 où les participants ont approuvé l'objectif de réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici l'an 2015. Néanmoins, le problème demeure et ne montre aucun signe d'amélioration; nous devons donc renouveler l'engagement que nous avons pris d'atteindre ce noble objectif.

Comme vous le savez, le Lesotho est l'un des pays les moins avancés; c'est pourquoi nous consacrons une part très importante de nos maigres ressources à la guerre contre la pauvreté. Parmi d'autres mesures, nous avons décidé de nous attaquer dans notre pays au problème du retard éducatif qui est l'un des principaux facteurs de la pauvreté. À cet égard, le Gouvernement a augmenté le budget annuel de l'éducation de 4 % en termes réels; ce qui a eu une influence déterminante sur le niveau d'éducation et nous a permis d'atteindre un taux de 70,5 % d'alphabétisation pour les adultes. En outre, le Gouvernement a récemment annoncé son intention d'instaurer la gratuité de l'enseignement primaire à partir de l'an 2000.

Ce que nous trouvons quelque peu surprenant, toutefois, est le scepticisme de certains de nos partenaires de développement concernant la viabilité du programme. Si sa viabilité laissait à désirer, nous nous serions attendus à recevoir des expressions de soutien nous permettant d'assurer le succès d'une initiative si louable, qui est conforme à tant d'objectifs des conférences mondiales en faveur de l'élimination de la pauvreté.

La pandémie chronique du VIH/sida en Afrique subsaharienne met à très rude épreuve des systèmes de santé qui sont déjà fragiles et grignote les acquis déjà obtenus en matière de survie des enfants et d'amélioration de la santé publique. La conjonction du VIH/sida et du paludisme est étroitement associée à une augmentation des taux de mortalité maternelle et à une réduction notable de l'espérance de vie dans de nombreux pays africains. Nous nous félicitons du travail du système des Nations Unies à cet égard et nous sommes satisfaits de constater que la réponse du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, en partenariat avec divers organes, dont le secteur privé, semble à la hauteur de la gravité de la situation. L'aide de

la communauté internationale est nécessaire à la poursuite de ces efforts.

Le problème de la dette extérieure, qui continue d'être un problème pour le développement en Afrique, a retenu une large attention lors du récent Sommet du Groupe des Huit à Cologne, et des décisions prometteuses ont été prises pour alléger la dette des pays pauvres très endettés. Le Lesotho apprécie les différentes initiatives visant à améliorer la situation et les soutient globalement, notamment l'effort fait pour dégager les mécanismes de financement adéquats pour l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Si le Lesotho s'est efforcé avec succès d'assumer ses obligations et ses engagements financiers internationaux, mon gouvernement se retrouve aujourd'hui face au lourd et insupportable fardeau du service de la dette, qui entrave nos efforts de développement national. Nous demandons donc un réexamen de l'Initiative, en vue d'un assouplissement des critères donnant droit à en bénéficier, qui permettent aux pays lourdement endettés comme le Lesotho d'avoir également part à ses avantages.

La vente récente de leurs réserves d'or par certains pays a déjà provoqué une chute importante du cours de l'or et la fermeture consécutive de mines d'or secondaires d'Afrique du Sud. Il en est résulté une réduction des emplois, non seulement en Afrique du Sud mais également dans les pays voisins comme le Lesotho, qui compte traditionnellement sur l'emploi dans les mines d'or sud-africaines. Ayons soin de ne pas créer une crise de l'emploi africaine si peu de temps après la crise financière en Asie. Il incombe à la communauté internationale de travailler avec les pays touchés pour mettre au point des stratégies permettant d'atténuer l'impact négatif de tout mécanisme accepté de financement de l'Initiative PPTE.

L'Assemblée générale a décidé à sa cinquante-deuxième session d'organiser en l'an 2001 un forum où serait abordée globalement la question du financement du développement dans ses aspects à la fois nationaux et internationaux et dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Il faut bien nous rendre à l'évidence que le développement est en crise et qu'à moins de prendre des mesures radicales pour trouver des ressources de financement, l'humanité est vouée à un avenir bien sombre. Ma délégation partage pleinement l'opinion que ce processus, qui permettra en même temps d'aborder le développement sous l'angle du financement, donnera à la communauté internationale une occasion unique de commencer le nouveau millénaire sur un geste politique d'envergure démontrant la solidarité mondiale, notamment face à l'élimination

de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable.

Il est dans l'intérêt de tous les pays de poursuivre dans la voie de la coopération pour le développement sur la base d'un partenariat authentique et d'accords mutuellement bénéfiques. Nous demeurons convaincus, en voyant la mondialisation et la libéralisation à l'oeuvre, que les mouvements de capitaux des pays développés profitent non seulement aux pays en développement, mais aussi aux pays développés, en se conjuguant de façon dynamique avec les ressources des pays en développement.

Nous tenons également à souligner que tout doit être fait pour réduire l'écart entre les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, comme le Lesotho, et les pays développés. À cet égard, nous attendons avec impatience les résultats de l'examen, l'an prochain, du Plan d'action pour les pays les moins avancés.

Il est bon de répéter ici que lorsque nous avons adopté le Programme d'action à la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, au Caire, en septembre 1994, nous nous engageons à soutenir des stratégies permettant d'améliorer la qualité de vie des familles et des personnes en reconnaissant leurs droits à des services de qualité. La Conférence a d'ailleurs marqué un tournant, en laissant de côté la notion de contrôle de la population au bénéfice d'une approche des questions démographiques fondée sur les droits de l'homme.

Pour terminer, ma délégation tient à renouveler l'expression de son attachement aux principes de démocratie, de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de primauté du droit, seule manière d'assurer à tous nos peuples un avenir prospère et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Lesotho de l'allocation qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Lesotho, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Salim El-Hoss, Premier Ministre du Liban

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant écouter une allocution du Premier Ministre du Liban.

M. Salim El-Hoss, Premier Ministre du Liban, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Liban, S. E. M. Salim El-Hoss et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. El-Hoss (Liban) (*parle en arabe*) : Mes premiers mots seront pour vous adresser mes félicitations pour votre élection à la tête de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes sûrs que votre expérience et les efforts que vous ne manquerez pas de déployer, seront le meilleur garant du succès de nos travaux.

J'adresse aussi mes remerciements à votre prédécesseur, Monsieur Didier Opertti, qui a su conduire d'une manière efficace les travaux de la cinquante-troisième session. Je ne saurais manquer, par la même occasion, d'exprimer mon appréciation au Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, pour son action soutenue en faveur du raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et de sa crédibilité dans le domaine du règlement des conflits — anciens ou récents, en vue de réaliser la paix et la stabilité dans le monde.

La particularité de cette session ne tient pas seulement au fait qu'il s'agit de la dernière session que tient l'Assemblée générale au cours du siècle qui fut témoin de sa naissance, mais également en ce qu'elle coïncide avec l'émergence d'évidentes tendances à dépasser certains principes cardinaux sur lesquels s'était fondée l'Organisation, pour instaurer un nouvel ordre international avec lequel l'ONU cadrerait, au lieu que cet ordre s'inscrive lui-même dans le cadre plus ample de l'Organisation internationale.

À titre d'exemple, j'évoquerai l'invitation à reconnaître le principe de la souveraineté relative, ou le devoir d'intervention en cas de besoin dans les affaires intérieures des États, ou encore la marginalisation du rôle du Conseil de sécurité en tant qu'instrument principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'instauration d'un tel ordre international nouveau est, pour certains États, le résultat d'une évolution historique décisive des concepts et des visions, tandis que d'autres États n'y voient qu'un désir d'imposer des concepts, correspondant au changement radical survenu dans les rapports de force sur la scène internationale.

À notre sens, ces concepts doivent faire l'objet d'une concertation et d'un dialogue plus amples, en vue de réali-

ser autour d'eux un consensus des peuples et les États du monde pour le bien et la sécurité de toute l'humanité. L'histoire a démontré qu'aucune entité, aucun système ne sauraient persister s'ils ne reposent sur la justice et l'équité. Un tel système ne peut être sélectif, ni adopter une politique de double poids et double mesure, exerçant sa coercition sur les uns et fermant l'oeil sur les injustices des autres, ni se montrer prodigue de son aide envers les uns et privant les autres à outrance. De surcroît, tout ordre désireux de préserver la paix et la sécurité internationales doit obligatoirement compter sur la diplomatie préventive afin de résoudre les différends avant même qu'ils ne surgissent ou qu'ils ne prennent de l'ampleur.

De plus, il lui faudra également créer un mécanisme efficace d'établissement et de consolidation de la paix, qui permettrait de s'attaquer aux causes premières des problèmes, non pas seulement à leurs symptômes violents.

Il doit, enfin, ne pas se cantonner à prôner une stabilité unidimensionnelle : la stabilité politique, mais s'atteler à réaliser une justice économique et sociale universelle. Quoiqu'il en soit, tout ordre international, qu'il soit ancien ou nouveau, ne saurait par exemple permettre une occupation de territoire par la force, les agressions répétées contre les personnes ou les biens, ni les exactions contre les civils.

Israël a entrepris, en mars 1978, une agression unilatérale contre le Liban, entraînant l'occupation d'un dixième de notre territoire, provoquant l'adoption consensuelle, par le Conseil de sécurité, de sa résolution 425 (1978), qui demande à Israël de retirer immédiatement et inconditionnellement ses forces de la totalité du territoire libanais.

Or, voici que plus de 21 ans après son adoption, cette résolution n'a toujours pas été exécutée, tandis que se poursuit l'occupation israélienne d'une portion qui nous est chère du Sud-Liban et de l'ouest de la vallée de la Bekaa. Tout au long de cette période, les attaques israéliennes quasi quotidiennes contre le Liban et son peuple n'ont pas cessé.

Elles ont culminé, avec l'invasion de notre pays en 1982, s'étendant jusqu'à la capitale Beyrouth, qui fut occupée après un long siège. Après un retrait partiel de ses troupes, du Liban, Israël se mit à pratiquer la politique de «la terre brûlée». Durant tout le mois de juillet de l'année 1993, il soumit des dizaines de villes et villages à un bombardement intensif, par voie terrestre, maritime et aérienne, causant une vaste destruction et tuant ou blessant plus de 250 civils, et provoquant le déplacement forcé de plus de 300 000 Libanais.

En avril 1996, Israël reprit la politique de bombardement et de destruction généralisés, causant le carnage prémédité de Cana qui coûta la vie à 102 martyrs, tombés sous les obus israéliens, dont la plupart étaient des femmes, des enfants et des vieillards, qui croyaient avoir trouvé un refuge, malheureusement factice, dans l'un des campements des forces de l'ONU stationnées dans le sud et dont Israël ne se fit aucun scrupule de bafouer l'inviolabilité.

Ces événements ont débouché sur la conclusion d'un accord de cessez-le-feu et de protection des civils, connu sous le nom de l'Arrangement d'avril 1996. Un groupe de pays chargé d'en contrôler le respect fut mis en place, comprenant le Liban, la Syrie et Israël, sous la présidence conjointe de la France et des États-Unis.

J'aimerais saisir ici cette occasion pour marquer mon appréciation pour le rôle modérateur utile, joué provisoirement par ce groupe, en attendant un retrait israélien total et inconditionnel du territoire libanais.

Cela n'empêcha pas Israël de violer fréquemment et gravement les provisions de cet arrangement, notamment dans la nuit du 24 au 25 juin 1999 par ses derniers raids contre les infrastructures et les civils libanais, qui causèrent la destruction, de deux centrales électriques et de trois ponts, ce qui plongea les Libanais des zones touchées dans l'obscurité et perturba les communications, sans parler du bilan des pertes humaines et matérielles énormes. Cette criminelle agression a porté un coup très dur à la vie économique et sociale du Liban, qui continue à en subir les effets directs et indirects.

Sans relâche, Israël poursuit ses mesures répressives et arbitraires contre les civils dans les parties du territoire toujours sous le joug de son occupation, avec leur cortège d'enlèvements, d'arrestations, de tortures, de meurtres, de dispersion ou de déportations.

Le Liban, quant à lui, n'a cessé d'oeuvrer de concert avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires en vue de mettre un terme à ces actes et d'en prévenir la répétition. La dernière en date de ces mesures israéliennes fut le siège de la bourgade d'Aita Al-Chaab et d'autres villages du sud, dont les récoltes furent détruites et dont beaucoup d'habitants ont été enlevés, déportés ou incarcérés dans des camps de détention.

Le 14 juillet dernier, le Liban a célébré le jour commémoratif du Prisonnier libanais. Nous réitérons, du haut de cette tribune internationale, notre appel à l'intensification des efforts et des pressions en vue d'obliger Israël à libérer

tous les détenus libanais qu'il garde en otage jusqu'à ce jour dans ses prisons, comme l'a reconnu et approuvé la Cour suprême israélienne. Nous signalons en particulier les prisonniers détenus en territoire libanais occupé, dans les camps de détention d'al-Khiyam. Bon nombre d'entre eux sont des malades ou des personnes âgées auxquels le Comité international de la Croix-Rouge se voit souvent refuser l'autorisation de les visiter et de leur prodiguer les secours humanitaires nécessaires, et ce en violation de la quatrième Convention de Genève relative à la protections des civils en temps de guerre.

Le Liban se doit de réitérer, en cette occasion, l'assertion de son droit à être indemnisé pour les pertes en vies humaines et les dommages qu'il continue à subir depuis de longues années, du fait des agressions et des exactions israéliennes commises contre sa population civile.

Le Liban continue d'insister sur la nécessité de l'exécution inconditionnelle de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. En attendant la réalisation de cet objectif, il est naturel que le peuple libanais se solidarise dans sa résistance à l'occupation israélienne et s'en tienne fermement à la légitimité de cette résistance, qui constitue un acte de foi en la patrie et une forme avancée de lutte pour la liberté, outre le fait d'être une consécration du droit de légitime défense s'insérant dans le cadre des normes et des principes agréés par l'Accord d'avril 1996.

Au vu de l'intransigeance d'Israël et sa persistance à ignorer la mission de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui opère dans le Sud-Liban, nous apprécions le rôle positif et constructif joué par la FINUL et saisissons cette occasion de réitérer nos remerciements et notre appréciation pour les sacrifices qu'elle a consentis dans l'accomplissement de son mandat dans des circonstances extrêmement difficiles.

Le Liban est naturellement attaché au processus de règlement pacifique au Moyen-Orient et est disposé, dans le cadre de son attachement à l'indissociabilité des deux volets libanais et syrien, à reprendre les négociations à partir du point qu'elles avaient atteint en 1996, sur les bases et selon les principes convenus lors de la Conférence de Madrid de 1991 en vue de parvenir, en dernière analyse, à une paix juste, globale et durable, conformément aux résolutions de la légitimité internationale. Il est bien entendu, que le Liban demeure, et nous le réaffirmons ici, attaché à l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, résolution qui n'invite les parties à aucune négociation, mais demande expressément à Israël de se retirer immédiatement et inconditionnellement de la totalité du territoire libanais.

Mais, alors que semblaient s'ouvrir des perspectives nouvelles de reprise des négociations de paix, et quoi qu'on dise sur l'art de négocier, les déclarations faites dernièrement par de hauts responsables israéliens n'augurent rien de bon et ne permettent pas d'y voir la bonne foi présumée ni même d'en inférer un désir réel, du côté israélien, d'établir une paix juste. C'est donc avec prudence que nous envisageons les conditions de la reprise du processus de paix, du moins à notre vue des choses dans l'étape actuelle.

Cette intransigeance est apparente dans les déclarations du Premier Ministre israélien, M. Barak, qui affirme toute une série de «non» : non au retour aux frontières de 1967, non à la partition de Jérusalem; non au démantèlement des colonies de peuplement et non au retour des réfugiés palestiniens. M. Barak a réitéré sa position vis-à-vis des réfugiés palestiniens à l'issue de sa rencontre avec le Président Clinton, quand il a déclaré qu'il n'y aurait pas, pour les réfugiés, de retour chez eux, et les a engagés plutôt à demeurer dans leurs pays de résidence. Les véritables impératifs de paix sont très loin des «non» de M. Barak.

Ce sont des impératifs dictés par la justice et conformes à la légalité internationale, à savoir, le retrait inconditionnel par Israël du Liban, selon la résolution 425 (1978); le recouvrement par la Syrie de la totalité du Golan, c'est-à-dire, comme préalablement discuté et convenu, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967; le rétablissement des droits constants et inaliénables du peuple palestinien, y compris de son droit de disposer de lui-même et d'établir un État qui lui soit propre, sur son sol national, avec pour capitale Jérusalem, ainsi que de son droit de retourner aux terres de Palestine dont il a été déraciné.

Le Liban, en cette occasion, tient à attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait qu'un règlement pacifique ou une paix solide et durable ne seront pas envisageables, tant qu'il ne sera pas permis aux réfugiés palestiniens, notamment les centaines de milliers d'entre eux que le Liban a accueillis sur son sol, de bénéficier du droit de retour chez eux. Du haut de cette tribune internationale, le Liban ne peut que réaffirmer le refus unanime de son peuple de l'implantation des réfugiés palestiniens sur son sol. Cette unanimité est du reste consacrée dans la Constitution libanaise, véritable pilier de l'entente nationale. Le Liban ne saurait également trop insister sur les dangers d'une approche purement socioéconomique de ce problème des réfugiés palestiniens, qui ignorerait sa dimension politique qui est à l'essence de l'injustice que vivent les Palestiniens chassés de leur pays. L'unanimité des Libanais sur ce chapitre concorde d'ailleurs parfaitement avec celle des Palestiniens du Liban.

Voilà pourquoi le Liban en appelle à nouveau à la communauté internationale pour qu'elle assume sa pleine responsabilité, en vue de trouver un règlement juste et équitable à la question du statut définitif des réfugiés palestiniens, conformément aux principes du droit international applicables en la matière et retenus, dernièrement, au Kosovo. L'implantation des réfugiés au Liban, que refusent aussi bien Palestiniens que Libanais, serait, dans le cas de sa consécration dans les faits, une menace à la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient.

En envisageant, avec des dispositions positives, l'occasion qui se présente de progresser dans les pourparlers de paix, et à la lumière de la visite effectuée par la Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Madeleine Albright, dans certains pays de la région, visite inspirée par les responsabilités des États-Unis et par l'influence qu'ils peuvent exercer, nous affirmons que nous sommes très désireux de voir les États-Unis et la Fédération de Russie jouer le rôle qu'ils doivent assumer dans la recherche d'une paix juste et globale, comme garants de la bonne exécution de l'accord qui serait éventuellement conclu.

Parallèlement, nous misons grandement sur un rôle européen efficace sur le double plan politique et du développement, lors des négociations relatives au règlement et après cette étape. Nous comptons particulièrement sur le rôle de la France, qui nous a toujours accordé son appui.

Je ne saurais manquer, par la même occasion, de remercier la présidence de l'Union européenne, en la personne du Ministre des affaires étrangères de la Finlande, Mme Tarja Halonen, qui a entrepris une visite des pays de la région, y compris le Liban, et exprimé la volonté de l'Union européenne de contribuer à la recherche d'une solution pacifique juste et globale au problème du Moyen-Orient.

Le Liban a été le premier à dénoncer l'invasion du Koweït par l'Iraq en août 1990. Il a aussi appuyé les résolutions du Conseil de sécurité en la matière, et est solidaire du Koweït, pays frère, pour ce qui est de la demande de libération des prisonniers de guerre et des détenus koweïtiens et de la réaffirmation de sa souveraineté sur tout son territoire et toutes ses ressources. La libération des prisonniers de guerre sera de nature à assainir le climat des relations interarabes. Le Liban souhaite la levée de l'embargo qui pèse sur le peuple iraquien frère, qui a droit à la restauration de sa sécurité, sa dignité et sa prospérité.

La consolidation de la sécurité et de la stabilité dans la région du golfe Arabe est un sujet que le Liban tient à

coeur. Nous saluons ici les efforts du Conseil de coopération du Golfe visant à désamorcer les tensions et à régler les différends entre États par les voies pacifiques, dans un esprit de bonne foi et de bon voisinage, y compris le différend sur les trois îles entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran.

L'Organisation des Nations Unies, qui est la résultante de la volonté commune de ses États Membres, n'a pas pu s'acquitter de toutes ses obligations dans ses missions de règlement des différends, qu'il s'agisse des problèmes chroniques ou de litiges récents, et n'a pas pu établir la paix dans beaucoup de régions où sévissent les tensions. Il sera opportun, bien évidemment, de poursuivre la réforme de l'Organisation, conformément au programme présenté par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en 1997, pour lui permettre de rester au pas avec l'évolution accélérée du système des échanges internationaux, avec ses composantes politiques, économiques ou sociales.

Toutefois l'Organisation internationale demeure, en dépit des vicissitudes et des dangers rencontrés sur son parcours, un unique forum international de référence, habilité pour tenir des débats équilibrés et objectifs qui débouchent sur certaines des solutions voulues, mais pas sur toutes. Il nous est réconfortant de noter les succès très saillants et prometteurs enregistrés par l'Organisation dans d'autres domaines, touchant les droits de l'homme, de l'enfant ou de la femme, le développement et l'environnement, le développement du droit international et son enrichissement par la mise en place de nouvelles institutions comme la Cour pénale internationale ou d'autres encore.

Il convient de relever ici que le Liban, pays à l'histoire et à la civilisation millénaires, est un membre actif de la communauté internationale, agissant et réagissant positivement dans son évolution dynamique, depuis qu'il a participé à la fondation de cette organisation mondiale. De par son ouverture sur le monde et de par la richesse de son patrimoine intellectuel, il a toujours su répondre aux exigences du progrès dans tous les domaines.

Le Liban, qui cherche à devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'emploie fermement à l'heure actuelle à relancer son économie et assainir ses finances pour répondre aux critères et normes de l'OMC afin de s'intégrer dans un environnement international englobant le développement, le commerce et l'économie, sur un pied d'égalité avec les autres États et sur la base de l'intérêt mutuel.

Le Liban s'intéresse aussi de très près aux questions écologiques et à cet effet nous avons mis en place un Ministère chargé de l'environnement. Nous nous associons aussi aux efforts internationaux de protection de l'environnement et engageons les États qui en ont les moyens à s'acquitter de leurs obligations dans le cadre des conventions internationales en la matière.

Quant au phénomène de la mondialisation, c'est une réalité avec laquelle il nous faudra désormais compter et qui comporte des éléments positifs et d'autres négatifs qui affectent la culture et l'économie des États Membres. Les Nations Unies sont à nos yeux l'instance appropriée pour corriger le côté négatif de la mondialisation, puisque cette Organisation est le premier-né, désormais mûr, d'un mode de mondialisation qui s'est fait jour à la fin des années 40.

Le Liban, fort de son attachement aux principes de liberté et de démocratie, a toujours rempli ses obligations au titre de la Charte de l'ONU. Il s'est toujours montré respectueux des résolutions de l'Organisation et de ses institutions et conférences. Nous avons construit dans notre capitale, Beyrouth, un beau centre pour en abriter les organes subsidiaires, et matérialiser notre attachement à sa mission et notre foi en ses objectifs.

Notre pays s'emploie corps et âme à parachever son relèvement, à réformer, renforcer et rationaliser ses institutions nationales, et à consacrer un État de droit. Le Liban a une expérience unique de la coexistence, qui prend appui sur la modération, la tolérance et la fusion dans un creuset national. Il est résolu à retrouver son rôle privilégié dans la région et dans le monde. Il reste fidèle à son identité arabe dans toutes ses dimensions et avec toutes ses conséquences.

Le Liban, ce petit pays de l'Est de la Méditerranée, à l'histoire cinq fois millénaire a vu se succéder sur son sol de nombreuses civilisations, dans lesquelles il a été à la fois agissant et réceptif, sera au premier rang des contributeurs après le recouvrement de l'intégralité de son territoire national, grâce à la lutte de ses fils et à un appui international efficace.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Liban de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Salim El-Hoss, Premier Ministre du Liban, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères

et du commerce extérieur du Luxembourg, Mme Lydie Polfer.

Mme Polfer (Luxembourg) : Je voudrais d'abord adresser mes plus vives félicitations et mes vœux de succès au nouveau Président de l'Assemblée générale, dont l'élection marque l'ouverture de la session ordinaire annuelle. C'est de sa sagesse et de son énergie que dépendront la portée et le sort de nos travaux.

Mes sincères remerciements vont à S. E. M. Didier Operti pour le dévouement et l'engagement dont il a fait preuve tout au long de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également profiter de la parole qui m'a été donnée pour dire à quel point l'inlassable détermination de promouvoir le dialogue, la connaissance et la reconnaissance d'autrui, qui ont toujours été le propre de notre Secrétaire général, font que le Luxembourg est confiant dans ses efforts pour nous mener à une compréhension mutuelle renforcée.

Notre Organisation ne sera respectée et ne saura être efficace qu'à condition qu'elle fasse preuve d'une cohésion forte entre ses Membres. Dans la modeste mesure de ses moyens, mon pays entend contribuer à cette ambition essentielle. Le Luxembourg est fier d'avoir participé à la définition du corps de positions de l'Union européenne dont les Membres ont pu prendre connaissance au moyen du discours à cette tribune de Madame la Ministre des affaires étrangères de la Finlande, Mme Tarja Halonen, qui s'est adressée à vous en sa qualité de Présidente en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Cet automne marquera le dixième anniversaire de la fin de la guerre froide, qui a fait pendant plus de quatre décennies obstacle à un développement harmonieux des relations internationales. Elle a en particulier empêché notre Organisation de s'acquitter pleinement de son mandat de préserver la paix et la coopération internationales. Il s'agit à n'en pas douter d'un anniversaire heureux, même si nombre d'espoirs nés en 1989 ne se sont pas matérialisés, et que certains bouleversements font encore sentir leurs effets.

Toujours est-il que nous nous trouvons aujourd'hui dans un environnement international profondément transformé, et que la communauté internationale est désormais en mesure d'aborder de face les questions les plus difficiles. Mon pays exprime l'espoir que cette percée historique, ce véritable tournant du siècle, pourra se consolider.

J'ai aujourd'hui l'occasion de représenter pour la première fois mon pays à cette tribune, et de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, où sont présents la quasi-totalité des pays de ce monde. Le Luxembourg est l'un des Membres fondateurs de notre Organisation, et en octobre 1945, il en était le plus petit État. La volonté de coopérer avec la communauté internationale et l'affirmation de notre souveraineté se sont trouvées à la base de notre présence à San Francisco. Aujourd'hui, je puis réaffirmer l'attachement des Luxembourgeois à notre Organisation, à qui il appartient de jouer un rôle pivot dans un environnement international qui est en train de se mondialiser et en même temps de se fragmenter.

Si le premier volet de ce mouvement, la mondialisation, se signale surtout dans les évolutions économiques, son second volet, la fragmentation, s'exprime davantage sur le terrain politique, alors que les disparités sociales augmentent. Un tel processus ne manquera pas de produire des tensions complexes, exacerbant celles qui existent déjà et en créant de nouvelles. Ces tensions, il nous faudra les analyser et les traiter, un travail qui exigera de nous de l'imagination, de la lucidité et surtout, une effective volonté et capacité d'agir. Notre sécurité et notre prospérité dépendent de la manière dont notre Organisation affrontera ces défis.

Il serait peu réaliste d'attendre de cette Organisation une solution à chaque fois que se produit une catastrophe humaine ou qu'éclate un conflit. Il n'existe pas de gouvernement du monde, et ce serait rendre un bien mauvais service à l'ONU que de ne pas reconnaître cette évidence.

Il n'en demeure pas moins que l'ONU constitue une tribune et une enceinte de négociations à l'échelle universelle. Et son bon fonctionnement doit faire l'objet de tous nos soins. Cela implique qu'elle dispose de moyens financiers adéquats pour remplir ses missions. Tous les États Membres sont ainsi tenus de respecter leur obligation de par la Charte de payer de façon inconditionnelle, complète et sans délai les sommes qu'ils doivent à l'Organisation.

Cela signifie également que de plus en plus, les grandes orientations politiques de l'Organisation sont décidées par consensus, assurant ainsi l'adhésion de tous les États à son action. Cela veut dire enfin que l'effort de mise à jour et de réforme des mécanismes de l'ONU a gardé toute son actualité.

Ce n'est que grâce à la coopération, à la compréhension et à la solidarité que des avancées vers une authentique cohésion seront possibles. Et bien sûr par le respect des engagements pris et de l'état du droit. Tous les Membres de

notre Organisation sont directement responsables de veiller à ce que leur contribution à l'oeuvre commune et à ses avancées ne fasse défaut. Tel a été le cas lors de la décision de créer une Cour pénale internationale. Nous avons ainsi franchi une étape importante sur le plan de l'éthique et de la moralité internationales, en nous dotant d'un instrument grâce auquel les responsables d'atrocités en temps de guerre et de crimes contre l'humanité seront mis devant leurs responsabilités. La communauté internationale est désormais plus vigilante, et elle n'acceptera plus que ceux qui se sont rendus coupables de tels crimes continuent de jouir de l'impunité. Mon pays ratifiera le Statut de la Cour dans les meilleurs délais, et espère que celle-ci deviendra rapidement une réalité.

L'engagement profond de mon pays au sein de l'Union européenne, qui prépare son élargissement, traduit indubitablement une forte aspiration à renforcer à la fois la cohérence interne des pays de la région et à favoriser la coopération sur le plan international. L'apport de l'Union européenne à la vie de notre Organisation s'entend comme une force d'impulsion au développement de celle-ci.

Les petits pays comme le mien ont tendance à développer une conscience aiguë de leur propre vulnérabilité. Bien souvent celle-ci se trouve aggravée par une difficulté de taille: celle de faire connaître une réalité nationale peu familière aux partenaires extérieurs. Cela explique notre attachement à la vitalité et au bon fonctionnement des organisations internationales. Pour nous, l'ONU représente certes une enceinte irremplaçable pour l'échange d'idées et d'expériences, mais elle doit être bien davantage encore un instrument d'action au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement et du respect des valeurs universelles.

Un nouveau Gouvernement vient d'entrer en fonction au Luxembourg. Sa première tâche sera d'assurer la continuité de nos engagements extérieurs. Mais il entend également développer de manière conséquente notre politique de présence, de participation et de solidarité active sur le plan international. Cette détermination trouvera une expression dans les grandes organisations intergouvernementales qui définissent les règles de la coexistence entre les nations et les peuples. Parmi celles-ci la première priorité revient incontestablement à l'Organisation des Nations Unies.

Mon gouvernement a également pour objectif de développer davantage ses relations avec des régions du monde plus éloignées. Il s'agit de répondre à un déficit réel qui s'explique par notre taille et nos ressources humaines limitées. Il nous importe cependant d'y remédier par un

programme de contacts équilibré. L'ONU, et la présence des nombreuses délégations aux Sièges de New York et de Genève, nous fourniront là encore indéniablement des occasions propices à la réalisation de cet objectif.

Le Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur le développement humain est consacré cette année à un examen approfondi du phénomène de la mondialisation. Il met en lumière les effets bénéfiques et les possibilités qu'offre ce processus. Mais il montre en même temps les conséquences négatives, qui sont graves et préoccupantes : instabilité des relations financières, chômage élevé, précarisation de l'emploi, ravages causés par le sida, croissance accélérée des inégalités entre le Nord et le Sud, extension de ces inégalités sur le plan du savoir, marginalisation sans cesse plus grande d'une grande partie des pays en voie de développement.

Les effets politiques et sociaux de ces développements ne sont pas moins inquiétants : paupérisation accrue, nouvelles formes de criminalité et de violence, poussée des migrations, déstabilisation d'États et multiplication des conflits. Face à ces constats, les États Membres de cette Organisation ont une responsabilité très grande à assumer. Les propositions du rapport méritent donc un examen constructif auquel mon pays est prêt à participer. Assurer une dimension sociale et éthique à la mondialisation, nous mettre d'accord sur de nouvelles règles de la bonne gouvernance mondiale, sauvegarder l'environnement, voilà quelques-uns des objectifs majeurs à atteindre lors des discussions à mener. C'est pourquoi, notre intention est d'approfondir notre engagement dans les domaines liés au développement humain.

La lutte contre la pauvreté, que l'ONU a déclarée un objectif prioritaire, ne peut se mener uniquement sur le plan économique; elle doit s'inscrire dans un plan d'ensemble, qui s'adresse également à des facteurs connexes comme le manque de structures d'accueil familiales, les déficits en matière d'éducation et de santé, ainsi que les insuffisances des structures administratives. Une nouvelle répartition des ressources doit également faire partie de cet effort. C'est dans cet esprit que le Luxembourg est en voie de satisfaire aux objectifs de notre Organisation en consacrant, à partir de l'an 2000, 0,7 % de son produit national brut à l'aide publique au développement. Le Gouvernement luxembourgeois a décidé de porter cet effort à 1 % du produit national brut dans les cinq années à venir, l'éducation et la santé étant les secteurs prioritaires de notre coopération.

Lors de la négociation du Millenium Round à l'Organisation mondiale du commerce, nous devons tenir compte

de ce même contexte et réserver une attention particulière aux intérêts des pays en développement. Nous soutenons de même tous les efforts visant à alléger le problème de la dette, notamment en faveur des pays les moins développés.

Les Luxembourgeois adhèrent dans leur grande majorité à un modèle de société qui établit un juste équilibre entre la liberté d'entreprendre et la justice sociale. Ce modèle d'économie sociale de marché assure le développement et la cohésion sociale, même s'il demande des ajustements conjoncturels. Il convient de s'en inspirer aux niveaux régional et international.

Grâce à l'expérience vécue au cours d'un bon siècle et demi d'indépendance, le Luxembourg est convaincu que les principes démocratiques, le respect des droits de l'homme, le fonctionnement de l'État de droit et la gestion transparente et ordonnée des affaires publiques sont des éléments essentiels qui favorisent le développement. Les grandes conférences qui se sont succédées au cours de la décennie écoulée sur les thèmes des droits de l'homme, du développement social, de la population, de la promotion de la femme et de l'habitat, ont ouvert une nouvelle ère de dialogue constructif et de responsabilité partagée, qui a largement contribué à définir et redéfinir le rôle et l'action des Nations Unies dans le domaine du développement. Il s'agit désormais d'assurer un suivi coordonné, intégré et efficace des orientations qui ont été prises.

Les représentants de la société civile, les organisations non gouvernementales, sont des partenaires essentiels des gouvernements pour la mise en oeuvre des programmes et des plans d'action développés et adoptés lors des grandes conférences. Ce sont eux qui travaillent sur le terrain en contact direct avec les femmes, les hommes et les enfants qui se situent au centre de nos efforts. Aussi attachons-nous une grande importance à ce qu'ils soient étroitement associés au processus de suivi des conférences, et à la préparation des manifestations futures.

D'autres rencontres sont en préparation, au sujet notamment du racisme et du financement du développement. Chacune de ces initiatives s'inscrit dans notre effort de promouvoir une société plus juste et plus équitable, que ce soit sur le plan international ou au sein des sociétés nationales. Les Nations Unies font office de catalyseur dans ce processus. Il est indéniable que dans ce domaine, notre Organisation a trouvé un rôle novateur et utile.

Il est sans doute paradoxal qu'une décennie qui s'était placée sous le signe de la volonté d'ouverture ait, en fin de compte, été marquée par une recrudescence inquiétante de

conflits sanglants, et de pratiques que l'on pensait à jamais révolues. Comment ignorer la multiplication des drames humanitaires, comment ne pas voir que les expressions du nationalisme, de l'intolérance, du refus d'accepter tout ce qui est différent de soi se multiplient? Elles mettent en lumière des blocages issus de l'histoire ou nouvellement apparus, qui rendent impraticable tout dialogue entre majorités et minorités.

Face à ce constat, un impératif se dégage : comme notre Secrétaire général l'a souligné, l'adhésion stricte à la notion de souveraineté étatique dans le sens traditionnel du terme ne suffit plus pour tenir compte des réalités actuelles. Il faudra explorer des formes nouvelles de vie ensemble en société, qui soient respectueuses de la personnalité de chacun. Il nous faudra réfléchir à un meilleur fonctionnement de la démocratie, de sorte que celle-ci soit en mesure de mieux intégrer la diversité interne.

Notre organisation, et plus particulièrement l'organe compétent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne s'est pas suffisamment donné les moyens d'adapter son action à ces situations nouvelles. Le Conseil de sécurité souffre de l'inadéquation de ses structures après une période de plusieurs décennies durant lesquelles il n'a pas été possible de procéder à une révision en profondeur. Bien que les discussions sur la réforme du Conseil se poursuivent depuis plus de cinq ans, un sentiment d'impuissance prévaut. Il semble peu probable qu'une dynamique nouvelle puisse découler de la confrontation répétée des positions connues.

Depuis l'automne dernier, l'action du Conseil de sécurité s'est trouvée handicapée par la réapparition de clivages aux allures d'antan. Et comme naguère, il en est résulté l'incapacité d'agir. Ainsi, le dossier iraquien s'est enlisé. Sur près d'une année, les membres du Conseil n'ont pas été en mesure d'agir de concert pour définir un régime de contrôle viable, qui garantisse que le régime iraquien ne dispose plus d'armes de destruction massive. De cette querelle profite celui qui continue d'agir au mépris de la légalité internationale. La crédibilité de notre organisation n'a guère à gagner de ces tergiversations.

La crise politique et humanitaire que vient de traverser le Kosovo a illustré le fait que la communauté des nations ne disposait pas encore de la détermination ni des moyens adéquats pour prévenir des tragédies de cette envergure. Face à l'horreur du nettoyage ethnique, un certain nombre de pays ont dû assumer leurs responsabilités. La détérioration dramatique de la situation sur le terrain et l'absence de réalisme à la table des négociations ont rendu une action

militaire inévitable. Mon pays a fait preuve d'une solidarité active à l'occasion de cette tragédie, car la passivité face au crime n'est pas davantage acceptable sur le plan international que sur le plan interne. Aujourd'hui, le Kosovo est en voie de pacification mais les minorités doivent être protégées, le respect de la légalité doit être assuré, et des institutions démocratiques doivent être mises en place. Notre organisation, de concert avec d'autres institutions, s'est attelée à cette tâche.

L'engagement de la communauté internationale dans la construction, dans les Balkans, de sociétés pluriethniques, multiculturelles et démocratiques offre aux dirigeants et à la population serbes la perspective d'un avenir pacifique, sûr et prospère dans le concert européen. À eux de se saisir de cette occasion.

Notre Secrétaire général déclare que l'action des Nations Unies ne devra avoir de cesse jusqu'à ce que le continent africain dans son ensemble ait retrouvé la stabilité, la sécurité et la paix. Si cette ambition est loin d'être réalisée, alors que de graves conflits se poursuivent en Afrique centrale et en Angola, des éclaircies se dessinent en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et dans la corne de l'Afrique, où les crises sont, sinon résolues, du moins engagées sur la voie d'un processus négocié. Il est encourageant de constater que ces progrès ont pu être réalisés grâce à la participation active des pays de la région.

Nous ne saurions accepter que le sort de l'Afrique s'éloigne du champ d'action de la communauté internationale. Il faudra maîtriser la diversité des situations sur le plan politique, du développement et de la démocratisation des sociétés, pour permettre au continent de retrouver la place qui lui revient dans le concert des nations. Cet objectif ne se réalisera qu'au travers d'une action soutenue et concertée de la communauté internationale et du système des Nations Unies agissant dans une perspective à moyen et long terme. Mon pays entend s'associer pleinement à cet effort.

Au Timor oriental, il semblait qu'après 25 années d'injustice et d'oppression l'on eût enfin abouti à un processus qui offrait aux Timorais l'occasion de prendre pacifiquement en main leur destin. Leur volonté d'indépendance s'est exprimée librement et clairement sous les auspices de notre organisation. En dépit de l'engagement des autorités indonésiennes d'assurer l'ordre et la sécurité, avant et après la consultation populaire, des violences graves ont éclaté au Timor oriental, qui ont été suivies par des massacres et des déportations massives de la population civile. Nous nous félicitons qu'une force multinationale ait été dépêchée sur place sous l'autorité de l'ONU, afin de

mettre rapidement fin aux violences et aux exactions, et de rapatrier les populations dans des conditions décentes. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général et de la Mission des Nations Unies au Timor oriental en vue de poursuivre le processus qui mènera à l'indépendance du Timor oriental. Nous nous devons de porter rapidement remède à la situation humanitaire dans l'île, qui ne cesse de se détériorer au détriment des populations concernées.

Au Proche-Orient, enfin, après plusieurs années de blocage, Israéliens et Palestiniens ont repris les négociations avec la participation des autres parties au processus de paix, avec l'intention affichée d'aboutir d'ici l'automne de l'année prochaine. Cette échéance devrait coïncider avec l'Assemblée du millénaire. Pourrait-on imaginer un plus beau symbole de l'action concertée de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité retrouvées qu'une réconciliation durable sur cette terre qui fut le berceau de tant de religions et de civilisations?

Le Sommet du millénaire nous fournira l'occasion de tirer le bilan de ce qui a été accompli et de ce qu'une décennie contrastée nous aura apporté, ainsi que de tracer les voies de notre action future. Le Secrétaire général nous en ouvre la perspective dans son rapport; il s'agit de nous donner des outils efficaces pour prévenir les catastrophes, qu'elles soient dues aux éléments de la nature ou à la main de l'homme, et de coordonner nos interventions pour atténuer les conséquences des drames que nous n'avons pas su éviter.

En proclamant sa volonté de s'attaquer aux défis humanitaires dans un esprit de prévention plutôt que de réaction, notre organisation s'assigne un objectif ambitieux. À nous de démontrer notre volonté et notre capacité d'œuvrer efficacement à sa réalisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État des affaires étrangères du Koweït, S. E. M. Suleiman Majed Al-Shaheen.

M. Al-Shaheen (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à vous présenter, au nom de l'État koweïtien, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Connaissant votre longue expérience des affaires internationales et vos compétences personnelles, nous sommes convaincus que vous saurez mener à bien les travaux de l'Assemblée. Je peux assurer Votre Excellence que notre délégation coopérera avec vous de façon constructive et efficace pour atteindre nos objectifs communs.

Je souhaite également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Opertti, qui a fait la preuve de ses qualités de gestionnaire avisé dans ses efforts visant à renforcer le rôle de l'Assemblée.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer, à nouveau, notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de réformer la structure de l'Organisation et d'en rationaliser le fonctionnement afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui qui évolue en permanence.

Le Koweït souhaite la bienvenue aux nouveaux États Membres de l'ONU : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Nous formons l'espoir que l'adhésion de ces nouveaux États Membres renforcera le rôle et l'efficacité de notre Organisation dans sa poursuite des objectifs et les buts énoncés dans la Charte.

La roue du temps tourne et nous rapproche de la fin du XXe siècle et de notre entrée dans le troisième millénaire. À l'aube de ce jalon historique, renouvelons ensemble notre sincère désir de parvenir à un niveau de vie, à une stabilité et à une sécurité meilleure et soyons déterminés à rendre demain meilleur qu'aujourd'hui.

Malheureusement, le XXe siècle a connu deux guerres mondiales cruelles, sans parler des nombreux conflits bilatéraux, et régionaux et des guerres civiles qui ont fait des millions de victimes innocentes, et entravé la croissance dans un grand nombre de pays en développement.

Notre ambition était de voir les immenses découvertes scientifiques et technologiques, et les connaissances acquises au cours des dernières décennies du XXe siècle contribuer à atténuer ou à résoudre les problèmes et les phénomènes mondiaux dont souffre l'humanité. Toutefois, environ un cinquième de la race humaine souffre de la faim, des centaines de millions de personnes vivent en dessous du seuil de la pauvreté, la course aux armements pour des raisons de sécurité ou en vue d'une expansion territoriale, consomme une part énorme des budgets ou des avoirs nationaux au détriment des programmes de développement économique. Les massacres pour des motifs ethniques ou politiques servent d'excuse pour éliminer des forces d'opposition et s'accaparer du pouvoir, les violations des droits de l'homme continuent d'être perpétrées sous le couvert de diverses justifications et le phénomène du terrorisme qui est aujourd'hui étroitement lié à celui de la toxicomanie et du trafic illicite des drogues met en péril la stabilité des sociétés et augmente la menace à la sécurité et la stabilité dans

le monde. Nous prêchons donc une sérieuse prise de position sur le plan international contre les ravages de ces deux fléaux.

M. Jordán (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

En outre, ce millénaire a connu plusieurs catastrophes naturelles dévastatrices qui ont fait un nombre énorme de victimes et provoqué des dégâts importants à de nombreux acquis humains. L'exemple le plus récent de ces tragédies a été le tremblement de terre qui a frappé la République amie de la Turquie au mois d'août. Nous sommes persuadés que la Turquie pourra dépasser les effets cruels de cette catastrophe. Le Koweït, à l'instar de nombreux autres pays et organisations de secours internationales, s'est rangé aux côtés de la Turquie dans son épreuve en leur envoyant une assistance et des équipements de secours par le truchement d'un pont aérien. C'était notre devoir de par les liens de fraternité humaine et de bon voisinage. Il m'est agréable de signaler à cet égard la décision prise par les États du Conseil de coopération du Golfe d'offrir 400 millions de dollars pour remédier aux problèmes causés par ce tremblement de terre.

Dans le même esprit, nous souhaitons transmettre nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la Grèce amie, ainsi qu'aux familles des victimes des secousses telluriques qui se sont produites dans ce pays au début de ce mois-ci. Face à la récurrence de ces catastrophes, le Koweït appelle à l'élargissement et au renforcement du rôle et de l'efficacité des organismes de secours de l'ONU pour qu'ils jouent un plus grand rôle dans la coordination des efforts que font divers pays, et atteignent autant que possible les objectifs qu'ils poursuivent.

Notre devoir nous impose de ne point sous-estimer le mérite des Nations Unies dans la lutte contre les problèmes du monde au cours des dernières décennies. Les Nations Unies ont justement démontré leur crédibilité et leur capacité de résoudre beaucoup de conflits et de problèmes et ont épargné au monde davantage de tragédies, de sorte que l'on ne saurait imaginer notre monde contemporain sans cette Organisation à laquelle le Koweït est fier d'appartenir.

Sur la toile de fond du patrimoine qui a été légué aux générations actuelles et des possibles défis qui se poseront à nous à l'avenir, des préparatifs sont en cours pour convoquer la session de l'Assemblée du millénaire ici à New York en septembre 2000. Grâce au niveau de participation à l'échelle mondiale prévu pour cette Assemblée, nous espérons que celle-ci posera un jalon marquant dans l'his-

toire de l'humanité. Le Koweït estime donc qu'une telle occasion historique exige des préparatifs judicieux pour qu'elle débouche sur les résultats concrets que nous recherchons tous, et qui traceront la voie à suivre par l'Organisation au siècle prochain.

Les questions mondiales que l'Organisation a abordées sont toutes urgentes et ont besoin d'être affrontés et de trouver des solutions pratiques convenables. Nous sommes convaincus que la coopération, des efforts conjugués et la consolidation des divers organes des Nations Unies, demeureront essentiels pour relever tous ces défis qui sont étroitement liés les uns aux autres et s'alimentent mutuellement.

Tout en attendant avec intérêt le sommet du millénaire comme un événement sans précédent, se distinguant des célébrations du cinquantenaire de l'Organisation qui ont été largement symboliques et cérémoniales. Cette rencontre entre les dirigeants et chefs d'État du monde et leurs discours ne doivent pas être un objectif en soi. Nous devrions plutôt viser à ce que l'Assemblée du millénaire trace les appréciations et renouvelle les énergies en vue de suivre les objectifs souhaités. Que ce soit donc une Assemblée de réalisations, consolidant les bases de la justice, l'égalité, la coexistence, la coopération, les dialogues interculturels, la promotion du respect des droits de l'homme et elle devra, en outre, faire en sorte que le développement économique et social figure à l'échelon suprême des préoccupations internationales.

À cet égard, je tiens à souligner que l'État du Koweït est fier d'être classé premier parmi les pays du monde arabe et trente-cinquième parmi les pays du monde en matière de développement des ressources humaines par le Rapport de 1999 du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Koweït entend poursuivre ses efforts afin de promouvoir l'amélioration des conditions économiques et sociales du pays, en s'inspirant notamment des indicatifs du rapport sur le développement des ressources humaines. Dans le même esprit, je voudrais rappeler l'initiative récente prise par S. A. l'Émir de l'État du Koweït qui a proclamé un décret-loi accordant aux femmes koweïtiennes la plénitude des droits politiques, en matière d'élections et de candidature. Cette initiative est un nouvel exemple du vif intérêt que S. A. l'Émir porte à la consolidation du système démocratique dans la société koweïtienne et à une participation plus large des citoyens à la vie publique. C'est à vrai dire un témoignage et une reconnaissance du rôle de premier plan et des contributions précieuses que les femmes koweïtiennes apportent à la société civile.

L'élargissement du Conseil de sécurité et l'amélioration de la transparence de ses procédures et de ses méthodes de travail constitueront, nous l'espérons l'une des réalisations les plus saillantes de l'Assemblée du millénaire. La question de la réforme du Conseil de sécurité a fait l'objet de discussions approfondies pendant les six dernières années. Le moment est donc venu de prendre des mesures appropriées qui permettent une participation de tous les États Membres de l'ONU au processus de prise de décisions, au sein du Conseil, sur une base plus représentative et plus équitable, selon des normes assurant un équilibre entre son efficacité et l'augmentation du nombre de ses membres. La réforme devrait en outre refléter la responsabilité et la capacité des membres du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

À la fin de la guerre froide, le monde s'est trouvé confronté à de nombreux défis menaçant la paix et la sécurité internationales dans diverses régions du monde. À la suite du relâchement des tensions dans les relations internationales et compte tenu du rapprochement entre l'Est et l'Ouest et du désir accru de coopération et de coordination les Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, qui est l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se sont efforcées de relever ces défis par les divers moyens énoncés dans la Charte. Certes, l'ONU a réalisé des progrès sensibles, à des degrés variés toutefois, et a parfois payé un lourd tribut, en perdant notamment des membres de son personnel et des gardiens de la paix et serviteurs de l'humanité qui ont payé de leur vie la fidélité à leur devoir. Même lorsque l'ONU a trébuché dans sa mission, au point de donner peut-être l'impression d'échouer et même d'être dans l'embarras, il reste la question que nous nous posons toujours de savoir si la situation aurait été meilleure dans le cas où l'ONU ne serait pas intervenue. Et la réponse qui revient invariablement est : absolument pas. Les revers, les contretemps et les échecs sont parfois le prix inévitable à payer quels que soient les efforts déployés par les hommes dans la poursuite de l'excellence et de la perfection et quelque bonnes que soient les intentions.

Le système des sanctions, au titre de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte, est au nombre des outils et des méthodes auxquels le Conseil de sécurité se trouve contraint d'avoir recours face à un certain nombre d'États, dans le but de les forcer à changer d'attitude et de les dissuader de poursuivre leurs politiques d'agression, contraires aux normes et aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'expérience a déjà montré l'efficacité de ce recours. À deux reprises le Conseil a suspendu les sanctions imposées à l'encontre de certains

États après qu'ils se fussent conformés pleinement à leurs obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela prouve clairement que les sanctions ne sont pas une fin en soi mais plutôt un moyen utilisé pour imposer le respect de la Charte et des résolutions de la légalité internationale.

Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil de sécurité a mis en place à la fin de janvier dernier trois comités chargés d'évaluer dans quelle mesure l'Iraq respectait ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité relatives à son invasion de l'État du Koweït. Le Secrétaire général a lui-même participé au choix des membres de ces comités, recrutés parmi d'éminentes personnalités internationales reconnues pour leur expérience, leur efficacité et leur impartialité. Les comités se sont réunis sur une période de deux mois et se sont aidés de l'expérience de nombreux experts; ils ont écouté les opinions de nombreux spécialistes. Après beaucoup de réunions et des délibérations intensives, ces comités ont tiré une série de conclusions et de recommandations dont les principales se résument comme suit.

Premièrement, le comité chargé de la question du désarmement a conclu que plusieurs graves et importantes questions restaient encore non tranchées. Il a souligné la nécessité d'un retour en Iraq, le plus tôt possible, des équipes d'inspection dans le cadre d'un système de contrôle et de vérification intégré et renforcé fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, le comité chargé de la situation humanitaire a présenté plusieurs propositions et recommandations constructives dont l'application permettrait d'améliorer les conditions humanitaires en Iraq. La recommandation peut-être la plus importante était celle qui préconisait l'amélioration des mécanismes opérationnels du programme pétrole contre nourriture. Allant de pair avec cette recommandation était une invitation au Gouvernement iraquien à veiller à la répartition équitable des biens humanitaires et à prendre les dispositions nécessaires pour répondre effectivement aux besoins des groupes vulnérables de la population iraquienne.

Troisièmement, le comité chargé de la question des prisonniers de guerre koweïtiens et de pays tiers et de la restitution des biens volés au Koweït a conclu qu'en ce qui concernait les prisonniers de guerre koweïtiens, la coopération iraquienne avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Commission tripartite a été en deçà de ce qu'on attendait à cet égard. Le comité n'a pas été convaincu des explications de l'Iraq quant à son incapacité de

fournir des informations sur les dossiers qui ont été soumis par le CICR. Le comité a exhorté le Gouvernement iraquien à revenir sur sa décision de ne pas participer à la Commission tripartite et à son sous-comité technique. En ce qui concerne la restitution des biens koweïtiens, le comité a conclu que l'Iraq n'avait pas respecté pleinement le paragraphe 2 de la résolution 686 (1991) du Conseil de sécurité, qui exigeait la restitution par l'Iraq de tous les biens volés au Koweït.

Bien que ces comités aient été créés par le Conseil de sécurité dans le but, principalement, d'envisager les moyens d'atténuer l'impact du régime des sanctions et d'améliorer les conditions humanitaires en Iraq, il est regrettable que l'Iraq ait refusé de participer à leurs travaux, et rejeté les conclusions et les recommandations de ces comités. Dans ce contexte, le Secrétaire général, au paragraphe 81 de son rapport (A/54/1) présenté à la présente session de l'Assemblée sur les travaux de l'Organisation, affirme que l'Iraq a négligé de respecter ses obligations et spécifie les exigences que l'Iraq est tenu d'exécuter, en disant :

«Les relations avec l'Iraq se sont détériorées au cours de l'année, après une brève période pendant laquelle l'Iraq a respecté le Mémoire d'accord que le Vice-Premier Ministre, Tariq Aziz, et moi-même avons signé en février 1998. Le non-respect de l'Iraq se poursuivant, le recours à la force de deux États Membres était prévisible, comme l'était aussi la scission qui s'est produite par la suite entre les membres du Conseil. Cela dit, ce que l'ONU exige n'a pas changé : l'Iraq doit se conformer intégralement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; la communauté internationale doit avoir la certitude que ce pays n'a plus la capacité de mettre au point ou d'utiliser des armes de destruction massive; il faut retrouver la trace des Koweïtiens et des ressortissants d'autres pays qui ont été portés disparus; enfin, les archives irremplaçables du Koweït doivent être rendues à ce pays. Entre-temps, les Iraquiens continuent de souffrir des effets des sanctions».

Pour des raisons humanitaires dictées par notre religion islamique comme d'ailleurs par toutes les autres religions et par les normes et principes internationaux, l'État du Koweït invite l'Iraq à mettre fin immédiatement à l'épreuve des prisonniers du Koweït et de pays tiers pour qu'ils rentrent dans leurs familles. Il faut que leur sort soit élucidé. Cela ne se fera pas par la seule négation du fait qu'ils existent et qu'ils sont portés disparus. Nous traitons de cas humanitaires. Nous avons tous en conscience le devoir de veiller sur eux. Depuis janvier dernier, l'Iraq boycotte les réunions de

la Commission tripartite et de son sous-comité technique, organes qui travaillent sous l'égide du CICR pour retrouver et identifier ces victimes innocentes.

Nous nous demandons où donc est la sérieuse coopération de l'Iraq dans cette importante question humanitaire? Il y a loin entre la bonne foi et de tels comportements. Peut-on prétendre que l'Iraq s'emploie à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité alors qu'il boycotte les réunions d'organes humanitaires parrainés par le CICR?

Seules les institutions internationales établies et agréées peuvent gérer cette question. Nous estimons qu'une coopération sérieuse et sincère avec la Commission tripartite est la première condition d'un règlement de ce problème humanitaire, qui ne saurait souffrir d'autres retards.

Des efforts intensifs sont actuellement déployés au sein du Conseil de sécurité pour passer une nouvelle résolution à propos des obligations qui continuent d'incomber à l'Iraq, et ce, à la lumière des recommandations faites par les trois comités d'évaluation chargés par le Conseil d'examiner la situation. Alors que le Koweït apprécie les sincères intentions qui sous-tendent les efforts actuels des membres du Conseil de sécurité, incarnés par le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni et les Pays-Bas, et les autres points de vue connexes, il réaffirme l'importance de maintenir l'unité du Conseil de sécurité face à cette question. Il invite, en outre, à s'assurer que l'Iraq se pliera à toutes les exigences de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui constitue un tout politique et juridique indivisible.

Le Koweït réitère aussi toute sa sympathie vis-à-vis des souffrances du peuple iraquien frère. Le Gouvernement iraquien porte seul la responsabilité de la perpétuation de ces souffrances. Le Koweït, pour sa part, confirme son appui de toutes les résolutions du Conseil de sécurité visant à soulager ces souffrances par le biais du programme pétrole contre - nourriture. En outre, nous voulons réitérer notre ferme attachement à l'impératif de préserver l'indépendance, et la souveraineté, ainsi que l'unité et l'intégrité territoriales de l'Iraq.

Soucieux de renforcer les fondements de la sécurité et de la stabilité dans la région, l'État du Koweït confirme son soutien à tous les efforts visant à résoudre par des moyens pacifiques — y compris un recours à la Cour internationale de Justice — le différend entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran à propos des îles des Émirats. Le Koweït salue en même temps la volonté exprimée par la République islamique d'Iran, pays ami, d'entamer des né-

gociations directes avec les Émirats arabes unis. Nous espérons que la commission ministérielle tripartite formée par le Conseil de coopération des États arabes du Golfe sera en mesure d'établir un mécanisme efficace permettant d'engager des négociations directes en vue d'un règlement pacifique du différend relatif aux îles des Émirats. Cette voie permettrait un rétablissement de la confiance, la promotion de la sécurité et de la stabilité dans la région, et le renforcement des relations de coopération entre la République islamique d'Iran et tous les États de la région.

Le Koweït se félicite de l'accord de Sharm el-Sheikh signé récemment entre l'Autorité palestinienne et Israël qui énonce, de façon spécifique, les mesures à prendre pour l'application des accords de Wye River. Cependant, nous demandons au nouveau Gouvernement israélien de raviver le processus de paix et de reprendre les négociations sur toutes les voies. Cela signifie un engagement honnête à appliquer les principes et les textes de référence sur lesquels repose le processus de paix, et en premier lieu les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la formule de la terre en échange de la paix. Cela inclut l'application de tous les accords signés avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix, en vue du rétablissement de tous les droits légitimes des Arabes, et du recouvrement par le peuple palestinien frère de l'intégralité de ses droits nationaux, y compris la création de son État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem comme capitale. Cela comporte également que le Gouvernement d'Israël cesse sa politique de peuplement illégal et de confiscation des terres et toutes mesures unilatérales pour imposer des faits accomplis dans les territoires occupés, surtout à Jérusalem. Il doit, en outre, assurer le retour des réfugiés palestiniens chez eux, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous sommes surpris des intentions, déclarations et insinuations qui commencent maintenant à se faire jour dans le but de promouvoir l'idée d'une réinstallation des réfugiés palestiniens hors de leur terre et de celle de leurs ancêtres. Nous rejetons une telle idée car elle représenterait une violation des principes les plus élémentaires du droit international, des résolutions de la légalité internationale et de droit d'autodétermination. Ce serait, en outre, une atteinte à la souveraineté des autres États et une ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le retrait d'Israël du territoire syrien occupé du Golan et son retour aux frontières du 4 juin 1967 sont l'épreuve réelle qui montrerait dans quelle mesure Israël se lie par le principe de la terre en échange de la paix. En plus, nous demandons qu'Israël mette un terme à ses agressions répé-

tées contre la souveraineté et l'indépendance de notre soeur, la République libanaise. Nous affirmons ici la nécessité d'un retrait immédiat et inconditionnel d'Israël du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Koweït souligne que les deux voies syrienne et libanaise sont étroitement liées, si l'on veut qu'une paix juste et durable soit instaurée dans la région.

En outre, si le Koweït approuve et apprécie les efforts des deux coparrains du processus de paix, de concert avec l'Union européenne pour raviver ce processus, nous leur demandons aussi de redoubler d'efforts à ce stade critique.

Au niveau régional, et compte tenue des liens historiques et humains, aussi bien que des échanges économiques engendrés par la proximité géographique et les liens étroits qui rapprochent les peuples du golfe Arabique de l'Inde et du Pakistan, avec lesquels l'État du Koweït maintient des relations amicales, nous souhaitons que les deux pays résolvent leur différend à propos du Jammu-et-Cachemire par des moyens pacifiques, conformément aux résolutions de l'ONU. Nous les invitons à faire usage du dialogue et de la sagesse des dirigeants des deux États amis, et à affecter leurs ressources économiques au développement et au bien-être de leur peuple et au renforcement de la sécurité et la stabilité dans cette région du globe, afin de substituer la confiance mutuelle et la coopération à la course vers un «équilibre de la terreur».

Le Koweït salue le résultat du référendum organisé sous la supervision de l'ONU, à la fin du mois d'août dernier, au Timor oriental, référendum par lequel le peuple timorais a déterminé, librement, sa destinée avec la garantie et la coopération du Gouvernement ami de l'Indonésie. Le Koweït, qui a suivi avec tristesse et avec peine les événements sanglants qui se sont déroulés au Timor oriental, salue la dernière résolution du Conseil de sécurité, créant une force multinationale pour mettre fin à la violence et rétablir l'ordre et la sécurité dans ce territoire. Nous souhaitons que la mission de cette force soit couronnée de succès. Nous engageons les pays voisins du Timor oriental à respecter le mandat de ladite force et à aider le peuple du Timor oriental à réaliser ses aspirations légitimes. À cet égard, le Koweït prend acte des efforts et des démarches du Gouvernement ami de l'Indonésie pour mettre fin à la violence, aux massacres et aux destructions qu'a connus le Timor oriental au lendemain du référendum. Ces efforts sont illustrés par le consentement de ce gouvernement à la formation et à l'accueil de la force multinationale.

Sur le plan international également, le Koweït salue l'accord de paix signé entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la République fédérale de Yougoslavie sur le Kosovo. Cet accord constitue un premier pas vers la résolution du conflit, le retour chez eux des Kosovars déplacés, la mise d'un terme à la lutte, le rétablissement de la paix et de la sécurité et l'assurance aux populations de vivre dans la liberté et la dignité.

La crise des Balkans, qui a été déclenchée par la République fédérale de Yougoslavie, a démontré que l'ONU joue un rôle indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour imprimer un sceau de légitimité et de crédibilité à toutes les solutions apportées aux conflits, qu'ils soient régionaux ou internationaux. Le Koweït appuie et encourage la continuation de ce rôle jusqu'à ce que la crise soit définitivement résolue.

Le monde d'aujourd'hui connaît dans le domaine des communications, une révolution qui a permis de réduire les distances et d'accélérer les contacts entre les États de sorte que notre planète est effectivement transformée en un village qui réagit aux événements se déroulant n'importe où dans le monde. L'intégration des économies des États est devenue une condition pour poursuivre les plans et programmes de développement qui visent au progrès et à la prospérité des nations. Les politiques unilatérales isolationnistes sont devenues des vestiges du passé qui ne sauraient être maintenus dans le contexte d'un nouvel ordre international dont le caractère universel s'accroît à une vitesse vertigineuse.

Ce nouvel ordre appelé «mondialisation» exige des efforts concertés pour établir des principes, des normes et des dispositions assurant le progrès et le bien-être, en permettant à de nouvelles possibilités et aux assistances financières et techniques de venir en aide à la capacité de chaque État de contribuer à un avenir meilleur pour l'humanité. Il est donc indispensable que les pays développés accroissent leur assistance économique et technique aux pays en développement et en élargissent les domaines pour un meilleur échange des données et des expériences, et pour rétrécir le fossé dans le domaine de la technologie et des communications.

En outre, la communauté internationale doit conjuguer ses efforts en vue de faire face aux nouveaux défis créés par la rareté de l'eau potable, qu'affrontent bon nombre de nos États. Les réserves en eau doivent être utilisées sur une base juste, avec un sens du partage de cet élément qui est la source de la vie. Dans ce contexte, le Koweït poursuit ses efforts pour appuyer des projets de croissance dans de

nombreux pays en développement, par le truchement du Fonds koweïtien pour le développement économique qui offre des prêts à long terme, à des taux d'intérêts réduits. Mon pays contribue aussi dans la mesure de ses moyens au financement de nombreux projets et programmes de développement qui sont financés par les institutions financières internationales et régionales et les agences spécialisées des Nations Unies. Le Koweït a l'intention de poursuivre son chemin dans cette voie, étant convaincu que le développement est la clef du progrès et une motivation majeure pour faire régner la paix et la sécurité. De plus, le Koweït est convaincu qu'aider ceux qui sont dans le besoin est une obligation morale pour les plus nantis et que la coopération et le partenariat sont à la base du respect mutuel et de l'ouverture entre les nations.

Alors que notre monde dira bientôt adieu à ce siècle, les âmes qui aiment le bien nourrissent beaucoup d'espoirs et d'ambitions pour mieux servir l'humanité et créer de meilleures conditions de vie sur notre petite planète, à l'abri de la destruction de l'environnement et des menaces à la sécurité, pour justifier la parole divine promettant d'exalter l'humanité en la délivrant de la faim et de la peur. Nous souhaitons enfin beaucoup de succès aux dirigeants des différents pays du monde qui vont se retrouver dans cette auguste Assemblée, en septembre prochain, pour tracer la voie de l'avenir, en définir les objectifs et affirmer notre volonté commune d'instaurer la paix et la justice et de réaliser le développement de tous les peuples de la terre.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay et Président de la session précédente de l'Assemblée générale, M. Didier Operti.

M. Operti (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de présenter à M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, mes félicitations, ainsi que celles de mon gouvernement, à l'occasion de sa remarquable élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous lui présentons tous nos vœux de succès et lui offrons sincèrement la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de sa tâche.

Je souhaite également une chaleureusement bienvenue aux nouveaux États Membres : les Républiques de Kiribati et de Nauru et le Royaume des Tonga.

Il y a un peu plus d'une semaine, nous avons eu l'occasion de prendre la parole devant ce même organe à la clôture de la cinquante-troisième session de l'Assemblée

générale. Alors, nous avons évidemment exprimé une vision générale de l'Organisation dans son ensemble, ainsi que de certains thèmes ou certaines questions qui ont un intérêt particulier. Cette vision ne saurait être fondamentalement différente de celle que je vais aujourd'hui exposer en tant que Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay.

Bien sûr, aussi, désireux de contribuer à l'échange d'idées, nous n'avons pas alors passé sous silence, ni ne le ferons maintenant, certaines opinions sur la communauté internationale, sur les changements qu'elle connaît et sur la capacité de réponse de l'Organisation face aux nouvelles situations ou aux demandes des États Membres, notamment celles qui émanent des régions du monde qui connaissent des épreuves diverses.

Dans certains cas, ces épreuves sont essentiellement économiques à l'origine — qu'elles s'appellent sous-développement ou plus simplement pauvreté, ou encore, dans sa forme extrême, misère — avec tout ce que cela comporte de séquelles dues à la marginalisation et à l'exclusion. Dans d'autres cas, elles sont dues à des problèmes de civilisation qui, en général, montrent des signes inquiétants de détérioration. Nous devons donc souligner que les bouleversements et l'instabilité que connaissent les peuples ne sont pas dans tous les cas dus à une seule et même cause, en l'occurrence une cause de nature matérielle, économique ou liée à l'insuffisance des ressources.

Nous assistons à des phénomènes tels que la violence, individuelle ou collective, dramatiquement présente; le terrorisme en tout genre, aveugle et implacable; et, bien sûr, le problème de la drogue à ses divers stades : le trafic organisé en réseaux et ses effets pervers et déstabilisateurs; la consommation, qui détruit la personne humaine et n'est pas étrangère à la dissolution des familles et à l'absence ou la fragilité des normes éducatives, qui font de la dimension éthique et des valeurs de l'être humain un grand objectif pédagogique.

Peut-être aucun d'entre nous ne possède-t-il la clef qui explique la véritable origine de ces phénomènes pathologiques, mais une chose est claire, c'est que nous ne pouvons nous en désintéresser comme s'ils nous étaient étrangers, à nous gouvernements, États, peuples et organisations.

Sans préjudice de ce que nous venons de dire, nous reconnaissons le rôle central qui revient à l'Organisation pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par ailleurs, elle doit aussi accorder une attention toute particulière aux conséquences néfastes des excès du nationalisme, faire face aux fondamentalismes

religieux exclusifs et injustes, combattre la discrimination, quel qu'en soit le motif allégué ou le prétexte, et faire de la tolérance un principe fondamental des relations entre les individus et entre les peuples. Telles sont les responsabilités auxquelles l'Organisation des Nations Unies ne saurait se dérober.

En tant qu'État Membre, nous devons à présent établir et réaffirmer notre position sur ces questions majeures — certaines planifiées, d'autres en cours et d'autres à venir — qui ont trait à ce qu'il convient de faire.

En premier lieu, je parlerai de la réforme de la Charte. La réforme de l'Organisation et de la Charte, et, en particulier, celle du Conseil de sécurité, sont des priorités et doivent se poursuivre au rythme qu'imposent la complexité du thème, l'état actuel des relations internationales et, surtout, les attentes de l'opinion publique mondiale qui, par moments, passe de l'espoir à la déception. Certes, le temps, comme on dit, tire vengeance de ce qui s'est fait sans consultation préalable, mais il n'en reste pas moins qu'un médicament longuement préparé, comme nous le rappelle le maître italien Cernelutti, peut arriver trop tard, quand le malade est déjà mort.

La réforme exige de tous un équilibre, un équilibre entre précipitation et efficacité, entre rigidité et souplesse, entre principes inéluctables et juste appréciation des réalités nouvelles. Soucieuse de cet équilibre, l'Assemblée générale a approuvé, en novembre 1998, la résolution 53/30, en vertu de laquelle une majorité des deux tiers au moins est requise pour approuver toute réforme relative à la composition du Conseil de sécurité. Avec cette résolution, qui a marqué le début d'une nouvelle étape, il n'y avait plus lieu de craindre qu'une réforme ne soit approuvée par des majorités non représentatives. C'est ce qu'a indiqué dans son rapport, au chapitre intitulé «Observations», le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, créé par la résolution 48/26 de l'Assemblée générale adoptée par consensus.

C'est à vous, Monsieur le Président, qu'il appartiendra de relancer ce processus sur la base des progrès réalisés et d'autres mesures qui, bien que modestes et loin de régler la question, permettent d'identifier certains points fondamentaux sur lesquels il existe au moins un diagnostic commun et qui — bien qu'encore éloignées des solutions finales — peuvent toujours être adaptées aux changements de la société internationale.

Le Gouvernement uruguayen, mon pays, État Membre actif de l'Organisation et d'autres organisations mondiales

et régionales, aussi bien politiques que d'intégration, a toujours vu et continue de voir dans les institutions internationales bien constituées la garantie principale du respect d'un ordre international plus juste, prévisible et équitable. C'est pourquoi, au moment où il faudra aller à l'essentiel, distinguer le discours rhétorique de la véritable recherche d'accords, avec tout ce que cela peut supposer de concessions réciproques, la délégation de l'Uruguay sera pour le changement et contre l'immobilisme, mais pas n'importe quel changement : celui qui rend à l'Organisation des Nations Unies un degré de reconnaissance internationale qui, sans sacrifier l'efficacité, fasse sentir aux États Membres et aux régions qu'ils sont une réalité tangible et active et que ces sous-régions ne sauraient être sous-représentées.

Il n'y a plus de place pour une société internationale élitiste qui fige dans le temps des étapes historiques révolues, caractéristique d'une dialectique d'affrontement qui se mesurait auparavant en termes de la guerre froide. Il faut donc proposer de nouvelles formules pour éviter l'effet de blocage que, dans de nombreux cas, produit inévitablement le droit de veto, en dotant tout d'abord le Conseil de sécurité lui-même des moyens de procédure propres à l'éviter, et, sous certaines conditions, et ensuite l'Assemblée générale, comme l'a proposé ma délégation, en lui conférant de nouvelles compétences de sorte qu'elle puisse être tenue formellement informée et que sa décision puisse être requise lorsque la situation l'exige, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de cas qui pourraient impliquer l'usage légitime de la force.

Le problème récent du Kosovo, qui continue de se poser, pourrait constituer un exemple typique de la façon dont on a évité l'effet paralysant du veto au Conseil de sécurité, sans oublier les conséquences préoccupantes que ce veto aurait eu, en écartant l'Organisation des Nations Unies du système de paix et de sécurité, et en jetant le discrédit sur l'Organisation elle-même et ses véritables possibilités.

Tout ceci, bien entendu, sans pour autant ignorer les situations humanitaires authentiques et graves, qui s'imposent à nous du fait du déroulement tragique des faits, au moment où elles exigent un cadre formel d'action internationale opportune, légitime et efficace, qui a besoin de la capacité de prévoir propre au droit international, unique souci de légitimité.

Nous accordons également une importance toute particulière à l'amélioration des règles de procédure et des méthodes de travail du Conseil de sécurité, et c'est pourquoi nous sommes convaincus que les propositions formulées par

le Groupe de travail à composition non limitée devront être adoptées.

Ce que l'on appelle le sommet du millénaire, qui aura lieu durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, constituée sans aucun doute une initiative optimiste de l'Organisation, encouragée par le Secrétariat et les États Membres. En ce qui concerne son ordre du jour, une certaine tendance se dégagera en faveur de l'approbation d'un thème central d'intérêt universel qui en lui-même soit stimulant et capable d'attirer l'attention et la participation des chefs d'État et de gouvernement.

Comme il s'agit du point le plus important à l'examen et que je souhaitais y contribuer lorsque je présidais l'Assemblée générale, je voudrais dire que le thème majeur nous semble être «L'Organisation des Nations Unies : sa future viabilité». Ce thème donnait naissance, à l'instar des organes d'un corps unique, à des aspects essentiels liés entre eux, formulés éventuellement en tant que questions importantes, telles les suivantes : vers un nouveau système de sécurité internationale? La mondialisation exige-t-elle de nouvelles stratégies de l'Organisation mondiale? Que pourraient être d'autres stratégies plus concrètes visant à éliminer la pauvreté et le sous-développement? Comment pourrait-on revoir le système de protection des droits de l'homme, en vue de les renforcer, dans les domaines de la famille, de l'enfance et de la coopération internationale?

Nous savons bien que pour assurer la réussite du Sommet du millénaire et susciter l'espoir pour le siècle à venir, son ordre du jour devra refléter les aspirations des États Membres qui accusent encore des différences marquées. Mon gouvernement continuera de prendre part aux préparatifs du Sommet avec intérêt et sens de ses responsabilités.

L'initiative en vue d'un dialogue entre les civilisations — 2001 sera l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations — proposée par l'Iran et approuvée par consensus par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, est le genre de thème qui se trouve au coeur du rôle de l'ONU et devrait être examiné de façon approfondie. Nous sommes convaincus de l'importance d'un examen minutieux de la diversité culturelle des États Membres en vue de se connaître les uns les autres et également de comprendre qu'en dépit de nos différences, nous sommes tous Membres d'une organisation universelle : l'Organisation des Nations Unies.

Le respect de la Charte de San Francisco constitue le point de départ de tout dialogue responsable. Mon gouver-

nement contribuera par des idées et des initiatives, se joignant aux efforts de toutes les délégations, à améliorer le climat international par la compréhension et la tolérance des peuples et des idées.

Tout en reconnaissant les importants progrès réalisés vers la mise en place d'un système normatif contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, l'Uruguay juge essentiel de prendre des mesures en ce sens avec l'adhésion de tous les pays sans exception au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont les normes doivent être reconnues et acceptées par tous.

L'usage abusif d'armes légères — thème débattu de façon intense —, dont la prolifération incontrôlée atteint des niveaux intolérables, et entraîne des effets dévastateurs parfois pires que ceux des armes de destruction massive. C'est là un domaine dans lequel l'ONU doit jouer un rôle essentiel, comme l'a déjà illustré la convocation d'une conférence internationale sur le trafic illicite des armes légères. L'Uruguay appuie fermement la tenue de cette conférence.

Mon pays est fermement convaincu de la nécessité de remplacer la «culture de conflit» par une «culture de paix» afin que, comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint chargé des affaires de désarmement, Jayantha Dhanapala, «si le XXe siècle a vu la mise au point des armes nucléaires, le XXIe siècle verra leur destruction». L'entrée en vigueur, en mars dernier, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est un signe de bon augure.

Une date plus décisive dans la quête ininterrompue de solutions internationales pour protéger les droits de l'homme a été la signature du Statut de la Cour pénale internationale, en juillet 1998 à Rome, la même année où le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été célébré. L'Uruguay continuera de participer à l'élaboration de règles complémentaires et de dispositions procédurales en vue de donner à la Cour les éléments de base lui permettant de fonctionner normalement. Une fois ce processus achevé, la question sera soumise à nos instances législatives, conformément à notre Constitution.

Pour terminer, je dirai que les sujets qui intéressent l'ONU, demain comme aujourd'hui, sont multiples et divers. En ce moment même, par exemple, un instrument qui s'est avéré souvent efficace est de nouveau utilisé : l'opération de maintien de la paix. Je fais allusion à celle du Timor

oriental, dont le but premier est d'assurer que le mandat du peuple timorais est mis en oeuvre et de préserver la vie et l'intégrité physique de chaque Timorais.

L'environnement qui fait l'objet d'agressions — paradoxalement, aussi bien du fait d'un surdéveloppement affranchi de toute règle que de la pauvreté — continuera naturellement d'être, comme la population et le développement, une question intéressant l'Organisation.

Mais, ce qu'il faut avant tout, c'est déployer les plus grands efforts pour faire de l'ONU le point de référence de tous les États, quel que soit leur degré de puissance, les États puissants respectant l'ordre international et les États faibles s'y adaptant et trouvant dans l'Organisation leur meilleure protection. Cela signifie pour tous les États l'accès à une modernité qui les intégrera dans les innovations techniques actuelles, aidées par la révolution de l'information qui nous fera tous, d'une manière ou de l'autre, accéder au siècle prochain.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est S. E. M. Lakshman Kadirgamar, Membre du Parlement et Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka.

M. Kadirgamar (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais présenter l'expression de notre gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour la manière efficace et compétente avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session.

Je voudrais également présenter les félicitations et les vœux de réussite du Gouvernement et du peuple de Sri Lanka à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, qui viennent de devenir Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous leur souhaitons la bienvenue et les assurons de notre soutien illimité alors qu'ils prennent place dans l'Assemblée des nations.

L'élection fort méritée de notre Président à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, à cette session historique de la fin du XXe siècle, nous cause un grand plaisir. Nombre d'entre nous, Ministres des affaires étrangères, le connaissent depuis de longues années. Nous avons travaillé avec lui et nous avons beaucoup admiré l'énergie et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses tâches de Représentant permanent de son pays. Les pays en développement, en particulier, ont des raisons de se souvenir avec gratitude du rôle qu'il a joué dans les délibé-

rations du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Il apporte à sa tâche une grande expérience des systèmes et pratiques de l'Organisation des Nations Unies. Il y apporte aussi une conscience aiguë des importants problèmes de l'heure présente.

J'ai noté avec un vif intérêt que, dans sa déclaration d'ouverture à l'Assemblée, le Président a évoqué en très grand détail le problème des enfants soldats. Ses paroles m'ont donné beaucoup d'encouragement car, à la lumière du rapport de Graça Machel, j'avais été le premier à porter la question des enfants soldats à l'attention de l'Assemblée, dans mon allocution en 1997. À Sri Lanka, un groupe rebelle enrôle depuis plusieurs années des enfants, même de moins de 10 ans, pour les faire participer aux combats. Pire encore, il a transformé les enfants, filles et garçons, en jeteurs de bombes au prix de leur propre vie — nouveau et horrible phénomène de déprivation et de cruauté sans précédent dans le monde. Si la conscience du monde n'est pas indignée par le sort tragique de ces enfants dans mon pays, alors rien ne nous fera agir pour défendre les jeunes sans défense où qu'ils soient.

Dans sa déclaration d'ouverture à l'Assemblée générale, le Président a parlé de «recruteurs indignes» qui se vantent du fait que les enfants

«sont plus nombreux et facilement disponibles, ils sont plus malléables, plus facilement impressionnables, ils apprennent vite, ils sont petits et agiles, et ils ont tout simplement besoin de moins de nourriture et d'équipement que les adultes». (A/54/PV.1)

Il a dit que leur sort était «horrible» et qu'à son avis cette situation

«exige que l'ONU manifeste un engagement renouvelé et que l'Organisation redouble d'efforts en tant que dépositaire de la conscience de l'humanité et de la justice sociale dans le monde.» (*Ibid.*)

Le Président a parlé du travail accompli par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour sauver les enfants, et il les a exhortées à

«continuer à critiquer les gouvernements et à les blâmer de ne pas faire suffisamment pour protéger les vies de nos enfants et leur avenir.» (*Ibid.*)

Mais, dans certains pays, les gouvernements ne méritent aucune part de blâme. À Sri Lanka, aucun gouvernement, ni avant l'indépendance, il y a 50 ans, ni depuis, n'a

jamais enrôlé des enfants de moins de 18 ans dans les forces armées. Dans mon pays, il n'y a que les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) qui ont recours à cette pratique abominable. Ces groupes rebelles sont hors-la-loi. Ils ne reconnaissent aucune convention internationale. Ils ne rendent compte à aucun organisme international. Et pourtant, il faut leur demander des comptes. Certains d'entre eux, y compris le LTTE, agissent impunément dans certains pays riches, sous l'innocent couvert d'organisations caritatives, religieuses ou sociales. Ils collectent des fonds à des fins apparemment anodines. Mais en fait l'argent sert à acheter des armes de guerre. Et, en vérité, les gouvernements qui accueillent ces organisations au titre de lois libérales d'asile et d'immigration savent, ou pourraient facilement découvrir, que ces fonds servent à alimenter la guerre même dans laquelle de jeunes enfants sont enrôlés de force. Pour justifier leur inaction, ces gouvernements avancent l'excuse impeccable qu'ils n'ont pas de lois qui permettent de punir la mobilisation de fonds à des fins terroristes. Cela est vrai, mais cessera bientôt de l'être, quand la convention pour la répression du financement du terrorisme sera adoptée — nous l'espérons et prions pour cela — à cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, de sorte que tous les États signataires devront promulguer des lois nationales conformes aux dispositions de la convention.

Dans son rapport (S/1999/957) au Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé, le Secrétaire général a recommandé que le Conseil de sécurité invite instamment les États Membres à appuyer la proposition consistant à porter à 18 ans l'âge minimum d'enrôlement et de participation aux hostilités, et exige que les parties autres que des États qui interviennent dans un conflit n'utilisent pas des enfants de moins de 18 ans dans les hostilités, au risque de subir des sanctions spécifiques s'ils ne respectent pas cette règle. L'une des sanctions les plus efficaces consisterait à interdire ces organisations dans les pays où elles collectent actuellement des fonds sans relâche et sans entraves, ou à les déclarer organisations terroristes, comme c'est le cas, par exemple, aux États-Unis d'Amérique, et leurs activités deviendraient en conséquence illégales.

Depuis 1997 l'on a enregistré des progrès spectaculaires sur la question des enfants soldats. Le problème occupe maintenant le devant de la scène. Des conférences régionales ont eu lieu, et une conférence mondiale sera organisée l'an prochain. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés est maintenant opérationnel. Un nombre croissant de pays évoquent ce problème à l'Assemblée générale et dans d'autres

instances. Récemment les Ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont sévèrement condamné cette pratique et se sont engagés à appuyer son élimination. Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa toute première résolution sur le sort tragique des enfants. La première décennie du prochain millénaire a été déclarée Décennie internationale de la culture de paix et de la non-violence pour les enfants du monde. Et le Président a dit qu'il se ferait un devoir de joindre sa «voix et son dévouement» aux

«efforts louables qui sont déployés pour faire du XXIe siècle un siècle d'amour et de sécurité pour chaque enfant dans le monde.» (*Ibid.*)

À Sri Lanka nous avons décidé de créer un centre de réadaptation pour les enfants qui désertent l'armée rebelle. Restaurer leur santé et les rendre à une vie normale est une tâche redoutable. C'est une tâche pour laquelle nous avons certainement besoin de l'aide de tous ceux qui ont de l'expérience dans ce domaine.

La supplique que j'adresse aujourd'hui à l'Assemblée générale, deux années après avoir été le premier à soulever la question des enfants soldats, est que nous agissions tous sans retard pour arracher ces enfants à leur sort. Ils sont déjà marqués. Si nous n'agissons pas rapidement ils seront irréversiblement marqués.

Nous quittons le XXe siècle avec beaucoup de réalisations spectaculaires à notre actif. Mais ne nous méprenons pas — nous abordons le XXIe siècle en traînant derrière nous de vieux problèmes insolubles qui existent depuis l'aube des temps. Alors que le XXe siècle s'achève, de nouveaux problèmes sont apparus qui comportent des menaces et des dangers sans précédent. Ils occuperont très certainement notre attention pendant longtemps au siècle prochain.

Pauvreté, analphabétisme, mauvaise santé, faim, chômage, urbanisation sauvage, explosion des mégapoles — ce sont-là de vieux problèmes qui touchent gravement plus de la moitié de l'humanité.

Nous n'avons pas traité ces problèmes avec suffisamment de vigueur au cours des décennies passées. Alors que le système des Nations Unies a été créé pour y faire face, la capacité du système de produire des résultats a été terriblement insuffisante.

La lutte contre la pauvreté doit continuer d'avoir la plus haute priorité. Les pauvres ne cessent de s'appauvrir et restent privés du minimum nécessaire à la vie. Cela est moralement indigne d'une ère d'abondance et de consom-

mation complaisamment étalée. La pauvreté est dégradante pour l'humanité et constitue une menace pour les droits de l'homme les plus fondamentaux. Nous devons nous unir pour livrer une guerre morale en vue d'éliminer le fléau de la pauvreté.

Sri Lanka est d'avis que tout futur programme de développement doit comporter une dimension sociale et assurer la protection des éléments les plus vulnérables de la société. À ce titre, la communauté internationale doit aller au-delà de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. En révisant les critères de classification, nous augmenterions le nombre de pays pouvant bénéficier d'une réduction significative tant de l'encours que du service de la dette. L'allègement de la dette et l'aide publique au développement, qui a diminué ces dernières années, doivent être ramenés aux niveaux antérieurs, sans conditions, tout au moins pour les pays les moins avancés. L'annulation de la dette extérieure de ces pays constituerait une initiative positive. Cela leur permettrait de dégager des ressources, par ailleurs très limitées, pour les programmes sociaux et les programmes de lutte contre la pauvreté. Ces pays doivent être mis, de toute urgence, sur la voie du développement durable si l'on veut qu'ils survivent. Il est bon de les soulager d'une partie importante de leur dette, mais il faut également veiller à ce qu'ils ne retombent pas dans le piège de la pauvreté.

Le moment est venu pour les pays du Sud de formuler un programme économique efficace et viable. Les recommandations du Groupe d'économistes ad hoc du Mouvement des pays non alignés sont de la plus haute importance s'agissant d'organiser le travail de fond sur le programme pour le Sud. Ces recommandations portent sur les points suivants : élaboration et mise à jour régulière du programme d'action des pays en développement; création de réseaux entre pays du Sud, regroupant des spécialistes et des chercheurs dans différents domaines importants; système de coordination économique permettant de recenser et d'analyser les différents aspects des questions d'ordre économique et commercial au niveau international; mise sur pied de groupes d'experts qui pourraient mobiliser les institutions nationales et les institutions communes aux pays du Sud, comme le Centre du Sud à Genève.

Le Centre du Sud pourrait être un mécanisme de coordination facilitant la mise en oeuvre du programme d'action pour le Sud. Avec la marginalisation croissante des pays en développement dans les questions de finance et de commerce internationaux, il est impératif que nous mettions en place d'urgence un mécanisme de coordination pour appli-

quer les recommandations faites par le groupe d'économistes ad hoc.

La mondialisation et la libéralisation de l'économie internationale sont devenues des tendances irréversibles. Les relations de plus en plus étroites entre les pays, l'ouverture des marchés, l'étalement des investissements, l'impact de la technologie sur la normalisation des produits, le rétrécissement des distances et la rapidité des communications modernes offrent de nouvelles perspectives aux pays en développement, surtout si l'on exploite leurs aspects positifs en évitant les écueils. La tâche à laquelle est aujourd'hui confronté le monde en développement consiste à adapter ce processus double pour le rendre conforme à nos propres besoins et priorités. Tel devrait être, à mon avis, le principal objectif d'un programme économique pour le Sud dans l'économie mondialisée de l'avenir.

Bien que des événements de haute importance se soient produits dans l'économie mondiale sous l'influence de la doctrine de la mondialisation et de la libéralisation, il s'impose de reconnaître les limites et les inconvénients de cette doctrine quand il s'agit des pays en développement. Nous devons regarder la réalité en face et repousser toute tentation d'autosatisfaction. Il est de plus en plus évident que les bienfaits de la mondialisation sont passés pour l'essentiel à côté des pays en développement, en dépit de leur strict respect des principes des politiques d'ajustement structurel. Les plus pauvres d'entre nous — en Afrique, en Amérique centrale et en Asie — ont connu une marginalisation croissante par rapport à l'économie mondiale.

Si l'on passe en revue les pays du Sud, il apparaît clairement que la mondialisation et la libéralisation ont paradoxalement creusé l'écart économique entre pays riches et pays pauvres. Telle est la conclusion du dixième *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement. Les mesures de libéralisation adoptées, au plan national, par nombre de pays en développement ont également contribué à creuser l'écart entre riches et pauvres. Certains pays ont joui d'une croissance économique accélérée à la suite de la libéralisation et de la dérégulation, mais ils ont aussi connu un transfert dans la répartition des revenus au bénéfice des groupes les plus riches. Les réformes nationales entreprises par un grand nombre de pays en développement dans le sens de la libéralisation et de la dérégulation ne leur ont pas assuré une place dans «l'express de la mondialisation».

Le processus de mondialisation et de libéralisation évolue d'une façon qui ne permet pas aux pays en développement de faire vraiment entendre leur voix à l'heure

d'élaborer l'ensemble d'orientations générales qui sous-tend ce processus. Le groupe d'économistes ad hoc, travaillant sous l'égide du Mouvement des pays non alignés, et créé suite à une proposition de Sri Lanka, a conclu que les pays en développement n'avaient que des possibilités très limitées d'être représentés dans les débats et les conseils au cours desquels le processus de mondialisation était évalué, contrôlé et adapté sur mesure.

L'optimisme initial à propos de la mondialisation et de la libéralisation a fait place à l'angoisse et à l'inquiétude. Les pays d'Asie, récemment en plein décollage économique, sont aujourd'hui en crise, subissant une baisse sévère de la valeur de leurs monnaies et un déclin de leurs marchés financiers, tandis que non seulement leurs structures économiques, mais aussi leur tissu social et leurs processus politiques, étaient mis à rude épreuve. Les craintes de répercussions internationales généralisées se sont concrétisées et l'impact de la contagion n'est que trop manifeste. La leçon amère que nous pouvons en tirer est que les économies sont vulnérables aux flux financiers incontrôlés de différents types, en particulier aux flux de nature spéculative.

La mondialisation et la libéralisation ne prévoient aucune mesure de protection pour contrôler et réglementer les forces déstabilisatrices, alors que des mouvements rapides et importants de capitaux se produisent quotidiennement d'un pays à l'autre. La réaction des institutions financières multilatérales et des grandes puissances face à la crise de l'Asie de l'Est a été ponctuelle et postérieure à l'événement, et pourtant nous avons besoin avant tout de mécanismes de prévention.

Dans cet environnement, Sri Lanka a réagi en maintenant aussi bien que possible un niveau stable de croissance économique, cela malgré des conditions extérieures défavorables. Dans notre pays, les opérations sur les capitaux n'ont été que partiellement libéralisées. À notre avis, l'investissement étranger direct devrait être à moyen et à long terme de façon à décourager des sorties massives de capitaux à court terme en cas de crise financière.

Il est communément admis que les pays les moins avancés sont de plus en plus marginalisés dans le processus de mondialisation et de libéralisation. La restructuration de l'édifice financier mondial doit assurer une protection particulière aux catégories les plus vulnérables de notre société mondiale. Dans la mesure où une crise frappant une partie quelconque de la structure mondiale peut étendre ses ravages au reste de l'économie mondiale, il nous faut maintenant regarder au-delà des solutions nationales et envisager

des solutions mondiales, puisque les deux types de solution sont désormais irrévocablement liés.

Sri Lanka, qui préside le Groupe des Vingt-Quatre, cherche tout particulièrement à créer un consensus entre les pays en développement sur la réforme de l'édifice financier mondial et sur la mise en oeuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce. En tant que membre de groupes régionaux, comme le Groupe des 15, le Groupe des 77, le Mouvement des pays non alignés, la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande et l'Association de coopération régionale des pays du pourtour de l'océan Indien, et également en tant que présidente en exercice de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), Sri Lanka espère jouer un rôle dans la définition d'un consensus sur cette question parmi les pays en développement et dans l'ouverture d'un débat sain avec les pays développés, en vue de créer un nouvel édifice financier international, dynamique et servant les intérêts de tous. Dans le cadre de cet effort, nous avons activement contribué à promouvoir le dialogue Sud-Sud et à établir un programme d'action pour le Sud.

À cet égard, je me félicite des observations faites par le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne dans son discours devant l'Assemblée générale il y a quelques jours. Il a déclaré :

«La troisième grande tâche qui incombera aux Nations Unies au cours du prochain siècle, en plus du maintien de la paix et de la promotion des droits de l'homme, consistera en une réconciliation entre les pays riches et les pays pauvres... Le développement des pays pauvres et des pays les plus démunis ne doit pas être laissé à la main invisible du marché mondial... Les pays riches ont la responsabilité d'aider les pays pauvres à profiter de la mondialisation et de leur permettre d'avoir une part plus équitable de l'économie mondiale en les aidant dans leurs réformes internes et en ouvrant des marchés... La coopération pour le développement, dans son sens le plus large, doit devenir une des tâches centrales des Nations Unies, ce — plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. La science et la technologie s'adressent beaucoup trop aux problèmes des pays riches.» (A/54/PV.8)

Le fait que les pays mobilisent leurs ressources et leurs forces pour assurer leur sécurité collective ou pour promouvoir leur développement économique est un phénomène particulièrement marquant de la seconde moitié de ce siècle. L'Asie du Sud ne fait pas exception, à la seule différence près que le processus de coopération régionale a commencé

relativement plus tard que dans d'autres régions du monde, il y a à peine 15 ans. Nous avons également précisé dès le départ que nos efforts seraient essentiellement axés sur le développement économique et social.

La première phase de la coopération régionale en Asie du Sud a exigé la mise en place de capacités institutionnelles nécessaires dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Lorsque ces capacités ont été mises en place, nous avons commencé au cours de ces 10 dernières années à nous attaquer aux questions fondamentales de la coopération économique et commerciale.

Nous avons enregistré quelques progrès en ce qui concerne la libéralisation des tarifs douaniers en Asie du Sud, conformément aux dispositions de l'Arrangement commercial préférentiel au sein de l'ASACR. Ces progrès nous ont donné la confiance nécessaire pour envisager la tâche plus ambitieuse de créer une zone de libre-échange dans la région. Les participants au Sommet de l'ASACR, accueilli l'an dernier à Colombo par Sri Lanka, ont pris la décision d'élaborer un traité juridique en vue d'introduire un régime de liberté des échanges, décision qui a été mise à exécution par la suite.

Les participants au Sommet de Colombo ont également manifesté la volonté de faire en sorte que leur région soit suffisamment équipée pour tirer au mieux parti des possibilités offertes par la mondialisation. Nos ministres du commerce se sont périodiquement rencontrés en vue de se préparer à la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit avoir lieu à Seattle. Nous avons l'intention d'y présenter nos vues sur les réalisations accomplies jusqu'à présent dans le cadre du système commercial multilatéral et sur les corrections qu'il est nécessaire d'apporter, à notre avis. Depuis le Sommet de Colombo, nous avons mis en place un réseau entre les banques centrales et les ministères des finances de nos pays en vue de renforcer nos capacités de prévoir les événements qui se produiront dans le cadre du système financier international, pour mieux les affronter.

L'accent mis sur l'aspect économique dans le cadre de notre coopération régionale ne nous fait pas oublier l'autre objectif essentiel que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire le progrès social pour notre région. Les pays de la région sont confrontés à un grand nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'émancipation des femmes, la santé, la population, etc. Nous nous efforçons actuellement d'établir des liens entre objectifs régionaux et programmes nationaux dans le secteur social, cela sur la base d'une vision commune, libre de toute influence politi-

que. À cette fin, nous avons également mis en route, depuis le Sommet de Colombo, d'autres travaux en vue d'élaborer une Charte sociale pour l'Asie du Sud.

Les progrès réalisés dans le domaine de la coopération régionale en Asie du Sud ne font certainement pas les gros titres des journaux. En fait, il est possible qu'ils n'aient même pas été remarqués dans certains milieux. Pourtant, nous savons en Asie du Sud que ces accomplissements sont progressifs, durables et viables à long terme. Quels que soient les fardeaux imposés par l'histoire dans notre région, notre aspiration commune à promouvoir le développement et le bien-être de nos peuples incite les gouvernements de la région à se mobiliser pour entreprendre ensemble cette action commune. Notre organisation a une force et une résistance naturelles qui lui ont permis de surmonter des crises graves survenues dans les relations entre certains de nos membres. Elle est sortie plus forte de chacune de ces épreuves où elle a dû faire la preuve de sa capacité d'action collective.

La recrudescence des activités terroristes dans de nombreux pays et la multiplication des activités criminelles liées aux stupéfiants, à la traite des êtres humains et à la contrebande d'armes comptent parmi les nouvelles menaces et dangers sans précédent qui sont apparus à la fin de ce siècle. Chaque fois que j'ai pris la parole à cette tribune, j'ai soutenu qu'il fallait oeuvrer de concert face au terrorisme pour le combattre efficacement. Il a tout d'abord semblé que mon appel n'avait pas été entendu. Mais la vague d'attentats terroristes à la bombe qui s'est abattue à l'Ouest a incité les pays riches à prendre des mesures. Aujourd'hui, nous avons élaboré une convention et deux autres projets vont être examinés à la présente session. Je tiens à réitérer mon appel cette année: redoublons d'efforts dans la lutte contre le terrorisme. J'invite les autres pays, et en particulier ceux d'Occident, à suivre l'exemple des États-Unis d'Amérique qui ont adopté une législation déclarant illégales les organisations terroristes.

Dans le débat qui se déroule actuellement sur le conflit non résolu entre la souveraineté des États et les droits fondamentaux des personnes victimes de violations massives des droits de l'homme, nous devons éviter que les organisations terroristes ne profitent de sympathies mal placées dans des situations de conflit civil. Ceux qui ont recours à la terreur pour poursuivre leurs objectifs politiques ne doivent jamais être autorisés ou encouragés à croire que la terreur implacable sera finalement récompensée, qu'ils seront reconnus ou qu'ils obtiendront gain de cause. Au contraire, c'est seulement lorsqu'ils constateront que les campagnes de terreur ne peuvent aboutir qu'à mettre leurs partisans au ban

du monde civilisé, que nous aurons persuadé les terroristes de rechercher d'autres moyens de faire entendre leur voix.

À l'approche de cette fin de siècle, il y a lieu de se demander si les considérations morales continuent d'inspirer ou de motiver nos actions ou si nous sommes complètement dominés par des considérations pragmatiques répondant à nos intérêts nationaux respectifs et définis de manière subjective.

Je voudrais à cet égard faire la remarque suivante. Nous avons tous entendu cette plaisanterie bien connue selon laquelle un diplomate est quelqu'un qui est payé pour mentir à l'étranger dans l'intérêt de son pays. De fait, les affaires étrangères et la politique étrangère ont toujours eu une certaine réputation d'amoralité, leur but étant d'obtenir quelque avantage pour son pays, l'aspect moral de la fin recherchée ou des moyens utilisés en vue de cette fin n'ayant guère d'importance. Mais les conséquences de cette vision des relations internationales ont été déplorables. La Charte des Nations Unies commence sur ses paroles mémorables :

«Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Il suffit d'écouter ces mots pour se rendre compte que les 54 années qui ont suivi cette déclaration ont amené bien des désillusions. Le monde a connu beaucoup de guerres, et les nations et les peuples du monde ont été exposés à toutes sortes de pressions et d'intimidations immorales. Le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande sont restés pour de nombreuses nations un mirage toujours plus lointain. Il est clair que ces nobles aspirations ont besoin d'appui, de quelque rigueur dans leur application.

Il y a quelque 2 500 ans, un grand maître est né en Asie. Né prince, il a renoncé au monde et a parcouru les

forêts à la recherche de la vérité jusqu'à recevoir l'illumination. Je rappelle que le bouddhisme s'est d'abord établi dans la plaine centrale du Gange, au sud de l'Himalaya. Depuis ces débuts, à un moment ou à un autre de son histoire, le message du Maître s'est étendu à de vastes régions de l'Inde, du Pakistan, de l'Afghanistan pour atteindre le Sri Lanka, la Chine et le Japon, l'Indonésie, la Corée, le Laos et le Viet Nam, le Myanmar et la Thaïlande. Je ne dis pas cela avec la moindre intention de triomphalisme, je veux simplement faire observer que son culte s'est étendu à d'immenses espaces dans la paix. Il n'y a pas eu de batailles, de villes assiégées et de croisades pour propager le bouddhisme. Et lorsque, en conformité avec l'enseignement de Bouddha que toute chose est éphémère, la chance tournait, il n'y avait toujours pas de batailles, de villes assiégées et de croisades pour retourner la situation. Pour ceux d'entre nous qui nous occupons de l'art de gouverner, il y a là une leçon fondamentale à tirer.

Je voudrais citer à cet égard le grand empereur bouddhiste Asoka qui, comme l'Assemblée le sait, s'est converti après sa rencontre avec le Dhamma. Dans son treizième édit rupestre de Kalsi, souvent cité, il proclamait :

«Et voici la raison pour laquelle ce rescrit sur la moralité a été écrit. Cette raison est que les fils et petits-fils qui me naîtront ne doivent pas penser qu'une nouvelle conquête est à faire; que, s'il leur plaît d'en faire une, ils doivent se plaire à la compassion et aux punitions légères; et qu'ils doivent considérer la conquête par la moralité comme la seule vraie conquête».

Non seulement la liberté de pensée, mais aussi la tolérance permises par Bouddha étonnent tous ceux qui étudient l'histoire des religions. Asoka, suivant ce noble exemple de tolérance et de compréhension, a honoré et appuyé toutes les autres religions de son vaste empire.

Le message de Bouddha était tout aussi clair en ce qui concerne la politique, la guerre et la paix. Il est bien connu que le bouddhisme recommande et prêche universellement la non-violence et la paix et n'approuve aucune forme de violence ou de destruction de la vie. Selon le bouddhisme, il ne peut y avoir de «guerre juste», terme faux inventé et diffusé pour justifier et excuser la haine, la cruauté, la violence et les massacres. Qui décide de ce qui est juste ou injuste? Les puissants et les vainqueurs sont «justes», les faibles et les vaincus sont «injustes». Le bouddhisme n'accepte pas cette position.

Comme le disait Bouddha :

«Le vainqueur engendre la haine et le vaincu gît dans la souffrance. Celui qui renonce tant à la victoire qu'à la défaite connaît le bonheur et la paix».

La seule conquête qui apporte la paix et le bonheur est la conquête de soi :

«On peut soumettre des millions dans une bataille, mais celui qui n'en soumet qu'un seul, lui-même, est le plus grand des conquérants.»

La philosophie bouddhiste contient bien d'autres enseignements propres à intéresser les hommes d'État. Au cours des 10 dernières années, le respect des droits de l'homme a été une grande source de préoccupation et de débats au sein des organes internationaux. À cet égard, je voudrais citer les paroles d'un chercheur qui a fait l'exégèse de la Déclaration universelle des droits de l'homme article par article, d'un point de vue bouddhiste :

«L'importance de cette Déclaration, entendue comme norme commune à atteindre par tous les peuples et toutes les nations, est maintenant reconnue partout. Du point de vue religieux, il est possible d'affirmer que cette Déclaration incarne certaines valeurs et normes défendues par les grandes religions du monde. Même si ce n'est pas directement exprimé, les principes fondamentaux de la Déclaration sont soutenus et renforcés par ces traditions religieuses, et la contribution de la tradition bouddhiste, notamment, est à dire le moins tout à fait remarquable».

Aujourd'hui les enseignements du Bouddha sont étudiés et mis en pratique dans le monde entier, et nulle part avec plus d'enthousiasme qu'en Occident. On dit qu'il y a dans le monde aujourd'hui plus de 150 millions d'adhérents connus au bouddhisme. Mais si l'on tenait compte des vastes foules non dénombrées de ceux qui pratiquent le bouddhisme, ce chiffre serait beaucoup plus élevé.

Qu'il me soit donc permis de suggérer à cette Assemblée, en cette veille de troisième millénaire de l'histoire humaine, qu'il serait bon de rappeler l'immense contribution à la compréhension de la condition humaine apportée par les enseignements du Bouddha il y a 2 500 ans. Il serait d'autre part approprié, à mon avis, d'honorer Bouddha en décidant d'observer à l'ONU le jour de Wesak, date sacrée pour les bouddhistes du monde entier. Wesak marque les trois événements les plus importants de la vie de Bouddha : sa naissance, le jour de son illumination et sa disparition, qui se sont tous produits le jour de la pleine lune du mois de mai. C'est la recommandation qui a été faite par une

conférence bouddhiste internationale tenue à Colombo en novembre dernier, en présence des représentants de 26 pays. Avec la permission du Président, un projet de résolution à cet effet, parrainé par un certain nombre de pays, sera présenté à l'Assemblée générale à sa présente session. Le Gouvernement du Sri Lanka recommande ce projet de résolution à l'attention de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est la Ministre des affaires étrangères du Mexique, S. E. Mme Rosario Green. Je lui donne la parole.

Mme Green (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'élection de M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le Mexique reconnaît en lui un diplomate expérimenté et son apport permettra à nos travaux de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à faire face aux défis du prochain siècle. En saluant son élection, nous rendons hommage au rôle constructif joué par la Namibie au sein de la communauté internationale.

Ma délégation souhaite également que l'on prenne acte de notre reconnaissance à M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session.

Je souhaite aussi exprimer la satisfaction du Mexique suite à l'admission à l'Organisation de la République de Nauru, de la République de Kiribati et du Royaume des Tonga. La présence de ces trois nouveaux membres au sein de l'Organisation renforcera l'universalité de l'ONU, qui est son essence même.

Ma délégation participe à cette session avec une volonté de négociation et un désir de coopération, qui ont toujours caractérisé la politique extérieure du Mexique. Nous avons la certitude que les propositions que nous formulons et les résultats auxquels nous parvenons vont contribuer à édifier l'ordre international du XXIe siècle; et nous comptons participer activement à ce débat.

Aujourd'hui, il apparaît plus que jamais nécessaire, à la lumière de notre expérience de ces 54 dernières années et des progrès accomplis dans le domaine du droit international, de remanier le système que nous avons conçu à San Francisco. Au cours de ce processus, il faudra veiller à prendre en compte les intérêts de tous les États Membres, conformément au principe de l'égalité souveraine des États, qui figure dans la Charte.

Le Mexique est un pays fier de sa vocation multilatérale. Mon pays a toujours trouvé en l'ONU une tribune idéale pour proposer et négocier des solutions et des stratégies communes qui nous permettent de faire face aux difficultés collectives, et pour s'accorder à leur sujet. Nous sommes convaincus, nous Mexicains, qu'il est impératif de ne pas ménager nos efforts en vue de faire de l'Organisation un lieu privilégié pour la définition d'une politique d'ensemble, propre à garantir la sécurité et la paix durables aussi bien que le développement et le bien-être de tous les peuples.

Comme chaque année, l'Assemblée générale est saisie à la présente session d'un calendrier à la fois vaste et complexe. Je voudrais, pour cette raison, axer mon intervention sur trois sujets que je considère comme étant d'une importance primordiale pour l'Organisation et pour le concert des nations : la paix et la sécurité dans le monde; la coopération internationale face aux catastrophes naturelles et l'architecture financière du siècle qui s'annonce.

Le Préambule et l'Article 1 de la Charte de l'Organisation stipulent que les peuples des Nations Unies ont pour but fondamental la coexistence pacifique et s'engagent à régler leurs différends sans avoir recours à l'usage de la force. Atteindre ces objectifs constitue la seule garantie d'un monde stable et vivant dans la sécurité, un monde qui met à haut prix les relations d'amitié et encourage la bonne volonté entre tous les peuples et toutes les nations.

Nous constatons avec une préoccupation croissante que le reclassement des rapports de forces sur la scène internationale au lieu de faire disparaître les conflits, les a plutôt multipliés, et que leur nature a aussi changé. Aujourd'hui, ces affrontements qui ne cessent de proliférer sont le plus souvent des conflits internes, ce qui pose de formidables problèmes à une Organisation conçue pour régler les différends entre États. Face à cette réalité toute nouvelle, nous ne disposons ni d'un mandat clair, ni d'un consensus bien défini, ce qui fait que fréquemment, nous nous sommes retrouvés divisés, non pas sur l'objectif ultime qui est la paix, mais sur les moyens d'y parvenir. Face à l'absence d'un nouveau contrat politique qui bénéficierait de l'appui de tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Mexique compte soutenir avec fermeté la position qu'elle adopte, à savoir que la recherche de solutions aux conflits, qu'ils soient internes ou internationaux, doit se faire selon la lettre et l'esprit de la Charte de San Francisco. Les principes énoncés dans ce document ne peuvent ni faire l'objet d'interprétations qui varient selon les circonstances, ni de décisions unilatérales ou fantaisistes. Nous ne pouvons permettre qu'il soit porté atteinte à l'autorité ou à la légitimité

mité de l'Organisation. Nous ne pouvons accepter des actes qui contredisent ouvertement les intentions des fondateurs de l'ONU ou de nature à affaiblir les droits de la communauté des États.

Le Mexique a toujours soutenu que l'usage de la force, même motivé par les élans humanitaires les plus nobles, n'est pas une solution; au contraire, il est source de plus d'instabilité, d'incertitude et de violence. Mon pays a cependant fait preuve de retenue lorsque le Conseil de sécurité a agi conformément au Chapitre VII de la Charte. Même dans ce cas, le Gouvernement mexicain réaffirme l'importance d'un règlement pacifique des différends et rejette catégoriquement l'existence d'un prétendu droit d'ingérence, notamment lorsque ce droit est revendiqué en dehors du cadre du droit international.

C'est l'une des tâches les plus pressantes auxquelles nous devons faire face alors que nous nous approchons du nouveau millénaire. Pour l'essentiel, nous nous efforçons de doter l'ONU de la panoplie d'outils politiques dont elle a besoin pour faire face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, dans l'esprit qui a guidé les auteurs de la Charte de San Francisco. Si nous faillissons à notre devoir, nous courons le risque d'éroder les outils indispensables pour mener des négociations internationales et d'aboutir à une situation que nous voulions absolument éviter : affaiblir l'Organisation.

Voilà les raisons pour lesquelles ma délégation invite tous les États Membres à s'engager dans un processus de réflexion collective qui permettra de résoudre le dilemme dans lequel nous nous trouvons : nous devons faire face d'un côté aux crises humanitaires, et de l'autre nous cherchons à favoriser la capacité de réponse de l'Organisation. Cette épreuve nécessite une réflexion approfondie qui nous conduira à des solutions durables, solutions qui permettront de préserver la paix et de sauver la vie et les droits de ceux qui sont impliqués dans les conflits.

Je voudrais maintenant parler d'un autre sujet que je crois d'une importance primordiale pour l'avenir de l'ONU : la coopération internationale en cas de catastrophe naturelle. Face à la répétition fâcheuse de ces phénomènes naturels, il est urgent de réfléchir à l'idée d'une créative et efficace division internationale du travail afin d'éviter qu'en cas de sinistre, les réactions de pays, de régions et d'organisations ne constituent en fait que des efforts isolés ou des secours temporaires. Ils faut qu'ils fassent au contraire partie d'une stratégie d'ensemble en mesure d'assurer une stabilité durable.

Nous avons tous été témoins des douloureuses conséquences des catastrophes naturelles. Des expériences récentes mettent en évidence la nécessité impérieuse de mécanismes efficaces pour satisfaire plus rapidement et complètement aux besoins des populations touchées. Ces expériences montrent aussi que dès les premiers moments d'une catastrophe, il est essentiel de mobiliser des secours plus vastes afin de contribuer à un redressement complet le plus rapidement possible.

Au niveau régional, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris d'importantes mesures qui servent de modèle à la nouvelle division du travail que nous proposons pour faire face aux catastrophes naturelles. Dans la Déclaration sur la coopération technique pour la prévention et les secours en cas de catastrophe naturelle, qui a été adoptée au sommet sur le Mécanisme permanent de consultation et de concertation politiques (Groupe de Rio), tenu à Mexico en mai dernier, nous nous sommes engagés à «promouvoir une coopération technique permanente à toutes les étapes des catastrophes naturelles». Cette décision constitue un progrès remarquable dans le domaine de la coopération internationale. Non seulement, elle vise à réparer les dommages, mais elle inclut aussi des mesures préventives conçues pour assurer les secours non seulement en période de crise, mais aussi durant l'étape de reconstruction.

De même, lors de leur sommet qui s'est tenu en juin 1999 à Rio de Janeiro, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne ont décidé de mettre sur pied un important programme de coopération dans le domaine des catastrophes naturelles ou écologiques. Le but de ce programme est de permettre un renforcement des moyens de lutte et de prévention dans les pays des deux régions qui sont considérés comme vulnérables aux catastrophes naturelles. À cette fin, ils ont décidé de mettre sur pied un système approprié d'assistance internationale à toutes les étapes, depuis la prévention et l'alerte précoce, jusqu'aux secours d'urgence et l'atténuation des effets, sans oublier les travaux de remise en état et de reconstruction.

Ma délégation est convaincue que ces expériences méritent d'être examinées par l'Assemblée afin d'en évaluer les aspects positifs et de les faire connaître dans le monde entier. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central pour imposer cette stratégie au niveau international. Il est urgent de disposer des listes nationales d'organisations de défense civile, avec des inventaires à jour des ressources disponibles pour prêter assistance en cas de catastrophe et des manuels destinés à faciliter une gestion efficace de la coopération internationale. En d'autres termes, l'Organisa-

tion doit répondre aux questions suivantes : qui assurera une assistance internationale en cas de catastrophe naturelle? Quel genre d'assistance sera offert? Et par quels moyens?

Enfin, je voudrais aborder la question de l'architecture financière du siècle nouveau. Il y a un an, depuis cette même tribune, j'ai exprimé la préoccupation du Mexique face aux effets nocifs des crises financières sur nos sociétés. À cette occasion, j'ai proposé que les États Membres, sous la coordination du Secrétaire général, conduisent une réflexion sur les moyens d'améliorer notre capacité d'alerte rapide pour prévenir et traiter à temps l'apparition et la propagation des crises financières. Cette initiative a trouvé soutien dans la résolution 53/172 de l'Assemblée générale, intitulée «La crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement».

Par la suite, nous avons suggéré au Secrétaire général d'entreprendre un effort régional en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre d'une action de plus grande envergure qui devra embrasser d'autres régions, y compris les pays développés et les organismes financiers internationaux.

Ainsi, au début de ce mois, en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, nous avons tenu à Mexico une réunion intitulée «Vers un système financier international stable et prévisible et son lien avec le développement social». Y ont participé des fonctionnaires gouvernementaux de haut niveau des pays de notre région, ainsi que des spécialistes et d'éminents représentants d'institutions multilatérales qui travaillent dans les domaines financier et social.

Lors de cette réunion, nous avons approfondi l'analyse de l'architecture financière internationale et de ses rapports avec le développement social de nos peuples. Nous avons également réaffirmé notre conviction selon laquelle il faut d'urgence définir un nouveau schéma financier mondial à dimension sociale. Les conclusions de cette réunion ont été transmises au Secrétaire général et je n'en aborderai que quelques-unes.

Premièrement, nous, les participants, avons manifesté notre préoccupation face au fait qu'une fois surmontés les effets les plus visibles de la crise, on observe une dangereuse attitude d'autosatisfaction. Les pays de la région sont convaincus qu'il faut relancer les efforts visant à renforcer le système financier mondial et ont réaffirmé leur engagement de collaborer à cette tâche.

Deuxièmement, nous avons souligné la nécessité de disposer d'un système financier international stable, transparent, prévisible, organisé et sûr, envers lequel les divers participants doivent accepter d'assumer leurs responsabilités respectives. Les organismes financiers internationaux doivent revoir leurs politiques pour pouvoir relever les grands défis que posent les marchés financiers, doivent mettre au point des mécanismes d'alerte rapide et élargir leurs ressources pour venir en aide de façon opportune et efficace aux économies en détresse. Les pays, quant à eux, doivent s'engager à respecter des politiques macroéconomiques propres à engendrer la croissance et la justice sociale. Ils doivent, pour y remédier, reconnaître le fardeau qu'a constitué l'absence d'une supervision appropriée et d'une réglementation des systèmes bancaires nationaux pendant la crise. Un système bancaire solide est indispensable à un pays pour éviter qu'il ne soit vulnérable aux mouvements spéculatifs de capitaux.

Troisièmement, nous avons reconnu l'impact dévastateur que les crises financières ont eu sur la situation sociale et les perspectives de développement de nos pays. À cet égard, nous dit qu'il nous était nécessaire de progresser vers une architecture financière qui concilie économie et société, d'un côté, finances internationales et développement social durable de l'autre. Nous avons à cet égard réaffirmé notre conviction absolue que la croissance soutenue constitue le moyen le plus efficace de réduire l'inégalité et la pauvreté.

Quatrièmement, nous avons convenu que l'objectif ultime des banques internationales de développement doit être précisément le développement humain. Nous avons jugé fondamental que ces institutions privilégient le soutien financier destiné à la formation de réseaux élémentaires de protection sociale en temps de crise, sans perdre de vue les objectifs plus larges de la croissance et du développement.

Cinquièmement, nous avons convenu que l'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle central dans la promotion d'un développement social intégré en dégagant un consensus international qui permette d'étayer et de reconstruire l'architecture financière mondiale. Il est encourageant d'apprendre qu'en 2001, l'Organisation des Nations Unies accueillera une réunion de haut niveau sur le financement du développement. Ce sera là une occasion idéale d'aborder globalement le problème du développement social et humain, y compris sa dimension financière.

Nous donnerons ainsi suite aux conclusions et recommandations issues de la réunion de Mexico et d'autres réunions qui auront eu lieu dans diverses régions et instances

afin d'intégrer tous les acteurs dans la conception de l'architecture financière du XXI^e siècle. Nous serons attentifs aux efforts que le Secrétaire général déploiera à cet effet.

L'Organisation des Nations Unies doit renforcer son influence et son mandat, en tant qu'instance principale de débat et de recherche de solutions fondées sur un consensus et propres à orienter l'action de la communauté internationale face aux problèmes et situations qui concernent tout un chacun. Il est indispensable de poursuivre la mise en place d'une Organisation plus démocratique et plus transparente, qui soit le reflet exact des intérêts et des objectifs de ses Membres, et qui soit un forum véritablement représentatif d'eux tous. Je suis sûre que nous voulons tous une Organisation où règnent l'équité et la justice.

À la veille de l'Assemblée du millénaire, nous devons continuer d'encourager la coopération et le rapprochement entre les nations afin de renforcer la paix et la sécurité, de stimuler le désarmement, de promouvoir le développement et la lutte contre la pauvreté, et d'assurer le plein respect du droit international.

Si nous sommes réellement dépassés par les événements qui se produisent sur la scène mondiale, nous devons renforcer notre champ d'action. S'il faut réformer notre Organisation pour garantir son bon fonctionnement, faisons-le; mais faisons-le ensemble, en respectant le principe juridique de l'égalité des États. Ne laissons pas cette instance perdre de son prestige ou de son influence. Le Mexique ne reviendra pas sur l'engagement qu'il a pris de respecter la lettre et l'esprit de la Charte de San Francisco. Bien au contraire, il participera activement à l'effort consenti en vue de garantir la validité de l'Organisation des Nations Unies pour construire un monde meilleur, aussi bien pour nous que pour les générations à venir.

C'est ce à quoi tendent les propositions que j'ai formulées au nom du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M. Alatas (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue et cher ami, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que

sous sa conduite, nous accomplirons des progrès notables dans nos travaux.

À son prédécesseur, M. Didier Opertti, je fais part de notre sincère gratitude pour la sagesse avec laquelle il a dirigé nos travaux au cours de la session précédente.

Je m'associe aux autres États Membres pour rendre hommage au Secrétaire général, qui s'efforce inlassablement de réaliser les buts de la Charte des Nations Unies.

Au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, je voudrais souhaiter la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga qui viennent de devenir Membres de l'ONU. Ma délégation se réjouit de pouvoir bientôt travailler en liaison étroite avec eux.

Chaque année à ce moment, depuis plus d'une décennie, j'ai essayé de présenter de cette tribune les vues de l'Indonésie sur l'état du monde et les relations internationales. Aujourd'hui, je pourrais redire ce que j'ai affirmé l'an dernier ou même il y a trois ans et il n'y aurait pas beaucoup de différence car il n'y a pas eu de changements majeurs.

Il est vrai qu'il y a toujours un certain nombre de faits positifs. Cette année, on peut citer notamment le Mémoire de Sharm el-Sheikh, signé par le Président palestinien Arafat et le Premier Ministre israélien Ehud Barak, suscitant l'espoir d'une reprise du processus de paix au Moyen-Orient. Il y a eu également l'Accord de paix de Lomé sur la Sierra Leone, l'Accord-cadre sur le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie, l'Accord de cessez-le-feu concernant la République démocratique du Congo, des progrès dans le relèvement de la Bosnie-Herzégovine, et la solution de l'impasse sur l'incident de Lockerbie. Plus près de notre pays, il y a eu la signature des Accords du 5 mai 1999 à New York et la mise en oeuvre de la consultation populaire historique au Timor oriental qui, en dépit des regrettables violences ultérieures, demeure un fait important et positif. Il s'agit-là de faits encourageants dans la voie de solutions justes et durables.

Dans le domaine économique, la confiance des investisseurs renaît peu à peu à l'égard des économies asiatiques sévèrement touchées par la crise financière et économique. Ce regain de confiance et les signes positifs dans les économies touchées, tels que la stabilité des monnaies et la baisse des taux d'intérêt, pourraient être les premiers signes d'une reprise. Récemment, le Groupe des Huit a décidé de réduire la dette des pays les plus pauvres en élargissant l'Initiative

relative aux pays pauvres très endettés. Ceci aidera ces derniers à s'engager de nouveau sur la voie du développement.

Notre monde demeure un monde brutal. Dans de nombreuses régions, la violence aveugle et les conflits armés persistent, conduisant parfois à des catastrophes humanitaires. En dépit de la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, les Serbes et les Kosovars albanais continuent de se battre au Kosovo. En Afghanistan, le dialogue a été abandonné et une fois encore, les factions en guerre ont repris le combat. En Asie du Sud, un cessez-le-feu fragile reste en vigueur le long de la ligne de contrôle, entre deux États voisins dotés de capacités nucléaires. En attendant, dans les quartiers pauvres du monde en développement et dans les ghettos des pays industrialisés, des centaines de millions de personnes luttent désespérément contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie. L'espoir que nous partageons tous, un espoir auquel nous nous accrochons depuis près d'un siècle, ne s'est pas encore réalisé.

Il y a un siècle, l'électricité commençait seulement à éclairer les villes du monde, la fabrication de véhicules à moteur venait de commencer et les pionniers des voyages aériens décollaient dans leurs machines volantes élémentaires. Mais, même alors, il était tout à fait clair que l'immense pouvoir connu sous le nom «science et technologie» avait été placé entre les mains de l'humanité. Il était clair, même alors, que l'usage avisé de ce pouvoir pourrait régler le problème de la pauvreté que, durant des millénaires, l'homme avait accepté comme étant inhérente à la condition humaine.

Malheureusement cette puissance a été utilisée depuis lors pour renforcer la capacité de l'homme à tuer et à détruire. Cette terrible capacité a été illustrée durant deux guerres mondiales, qui ont décimé des populations et anéanti des villes en Europe et en Asie. En temps de paix, la science et la technologie ont permis à une partie de l'humanité d'adopter un genre de vie irresponsable et des schémas de production et de consommation qui détruisent l'écologie fragile de la planète alors que d'innombrables millions, poussés par la faim, détruisent leur environnement dans un effort désespéré pour survivre.

Il y a cinq décennies, la race humaine a été au bord d'un holocauste nucléaire mais nous avons pu différer la fin de l'histoire car, entre nous et le précipice il y avait un acquis de l'humanité en ce siècle violent : l'Organisation des Nations Unies. Créée dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, en tant que cadre du maintien de la sécurité, du règlement des conflits et de la promotion du déve-

loppement, et en dépit de ses insuffisances, l'Organisation est un chef-d'oeuvre de la raison humaine.

Elle n'a pu réaliser sa promesse ultime de paix mondiale, ni réduit substantiellement la pauvreté, mais elle a pu nous sauver des horreurs d'un autre conflit mondial nucléaire. Avec ses institutions spécialisées et autres, elle réalise un certain nombre d'activités pour promouvoir le développement économique et le progrès social. Ces dernières affectent chaque aspect de la vie de chacun à travers le monde et maintiennent l'espoir vivant.

Mais même cet instrument de notre salut n'est pas épargné par notre imprudence : l'Organisation est au bord de la faillite au moment où on attend beaucoup plus d'elle en tant que mécanisme central et catalyseur de la coopération multilatérale. Ses organes devraient travailler en harmonie et de façon complémentaire. Au lieu de cela, nous avons le spectacle d'un Conseil de sécurité — lorsqu'il n'est pas paralysé par le veto d'un membre permanent — qui essaie de s'approprier le travail d'autres organes des Nations Unies dans des domaines tels que les droits de l'homme, la démocratie et l'aide humanitaire. La triste réalité est que les inégalités, déséquilibres et discriminations dans les relations internationales que l'Organisation était supposée corriger ont affecté ses propres organes et processus vitaux.

Ceci est vrai non seulement de l'Organisation, mais également des institutions multilatérales apparentées. C'est pourquoi il a été si difficile de réformer, démocratiser et renforcer l'Organisation et si ardu de faire en sorte que la composition du Conseil de sécurité reflète réellement les réalités politiques, économiques et démographiques du monde contemporain.

Bien que le travail du Conseil porte essentiellement sur des situations de conflit affectant le plus souvent les pays en développement, ces derniers sont cruellement sous-représentés au Conseil.

Pour la même raison, le désarmement nucléaire n'a pas enregistré de progrès significatifs ces dernières années. En fait, la course aux armements nucléaires est née du désir des pays de faire partie des États dotés de l'arme nucléaire et de jouir de leurs privilèges douteux. Le monde continue donc d'être exposé au danger d'autodestruction nucléaire.

La même situation prévaut au sein des instances économiques multilatérales. Elles aussi ont été affectées par les iniquités et les déséquilibres qu'elles sont censées rectifier. L'introduction de problèmes sociaux sans pertinence et l'accent indu mis sur la liberté absolue des marchés dans

ces instances ont fait que l'on y néglige des questions fondamentales, telles que la coopération internationale pour le développement, le besoin de flux financiers non commerciaux et la nécessité d'accorder un traitement particulier aux pays en développement.

Ainsi, l'ordre du jour international a été marqué par le désir des pays développés d'ouvrir des portes à leurs investissements étrangers, aux flux de capitaux privés et à leurs exportations. Il en est résulté que le développement a cessé d'être un objectif commun et une responsabilité partagée des nations développées et des nations en voie de développement. Cela a suscité une tendance à oublier les engagements pris aux conférences mondiales sur l'environnement et le développement, sur le développement social, sur la population et le développement, les femmes et le développement, l'habitat et l'alimentation.

Il y a un peu plus de 10 ans, quand les barrières de la guerre froide se sont effondrées, la science et la technologie libéraient la force immense et terrible de la mondialisation. Cette force aveugle aurait pu être mise au service d'une humanité unie dans un assaut décisif contre les problèmes planétaires de la pauvreté et du sous-développement. Nous aurions pu l'utiliser pour rendre autonomes les populations partout dans le monde et élargir ainsi la participation à la gouvernance et aux initiatives productives. Nous aurions pu établir un partenariat plus équitable entre le monde développé et le monde en développement. Mais, dans le meilleur des cas, les économies les plus faibles ont été laissées à la merci du marché. Et, dans le pire, la mondialisation a permis aux plus forts de pousser au maximum leur avantage sur les plus faibles, élargissant ainsi le gouffre qui sépare riches et pauvres.

Après tout cela, que pouvons-nous dire pour dresser le bilan des ces 100 années? Si le progrès signifie aller sur la Lune et explorer l'espace extra-atmosphérique; si cela signifie le mouvement rapide de l'argent, des biens et des personnes d'un continent vers l'autre et la délégation de l'initiative personnelle à d'habiles machines, alors nous avons fait quelques progrès. Mais si cela signifie la victoire sur la pauvreté, l'appriovissement de la propension humaine au conflit et à la violence, et la garantie de la viabilité à long terme de la vie humaine sur la planète, alors je crains que nous abordions le nouveau millénaire dans une situation qui n'est guère meilleure qu'il y a un siècle.

Notre tragédie ne réside pas dans notre ignorance, mais dans le gaspillage de notre sagesse. La vérité est que nous connaissons la solution à nos problèmes. Nous savons quel genre de partenariat mondial serait nécessaire pour s'atta-

quer aux problèmes de la pauvreté et du sous-développement. Nous avons expliqué les mesures mondiales qu'il faut prendre pour empêcher la dégradation irréversible de notre environnement. Et nous sommes conscients de ce qui serait nécessaire pour faire avancer le programme de désarmement, nous savons quel type de représentation il faut instituer au Conseil de sécurité pour en faire un instrument véritablement au service de toute la communauté internationale.

Mais nous ne prenons pas les mesures décisives nécessaires parce que cela suppose un changement — un changement profond et radical. Il faut changer non seulement nos méthodes, mais notre conception du monde, la manière dont nous nous considérerons nous-mêmes et dont nous considérons les autres. Ce type de changement n'est pas confortable et lance un défi plus profond à notre foi et à notre courage. D'où notre hésitation. Les débats prolongés de cette Assemblée, du Conseil économique et social, de la Conférence du désarmement et de nombreuses autres instances ne sont en réalité qu'une longue hésitation.

Nous savons, en Indonésie, à quel point il est difficile de procéder à ce type de changement. En réponse à la crise financière et économique de l'Asie, ainsi qu'à ses répercussions sociales et politiques, nous avons engagé une réforme de nos institutions sociales, économiques et politiques. Nous avons promulgué de nouvelles lois, nous expérimentons actuellement de nouveaux moyens de donner à nos populations les meilleures possibilités de participer à la prise des décisions qui affectent la vie de chacun ainsi que d'aplanir les règles du jeu économique et de gagner la confiance de nos partenaires étrangers.

Le Gouvernement a longuement réfléchi sur son identité même et sur ses responsabilités actuelles. Dans le cas du Timor oriental, notre responsabilité a changé. Il y a 24 ans, nous avions la responsabilité d'accepter le territoire en tant que province de notre République pour mettre un terme au carnage fratricide en cours après un processus de décolonisation désastreux, pour satisfaire au désir de la majorité des Timorais, qui était alors de rechercher la liberté et un refuge par l'intégration dans notre République, et pour contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région de l'Asie et du Pacifique. Nous avons accepté cette responsabilité et ce fardeau supplémentaire, bien que nous n'ayons jamais revendiqué cette demi-île, qui ne faisait pas partie des Indes hollandaises orientales dont est issue la nation indonésienne. Aujourd'hui, notre responsabilité et notre détermination sont de rendre possible la réalisation de cette volonté nouvellement exprimée par la majorité des Timorais de rechercher un destin nouveau en dehors de la République

indonésienne. Nous respecterons cette responsabilité et cette détermination tout en veillant à ce que cette séparation se fasse dans l'honneur, la paix et l'amitié.

Au long de ce processus de changement, non seulement au Timor oriental mais aussi dans toute notre vie nationale et dans nos relations avec nos amis, les choses n'ont pas été faciles. Nous avons nous aussi connu des revers, des frustrations et des erreurs. Du fond de chaque désillusion, nous avons dû trouver le courage de persévérer, de recommencer le cas échéant, parce qu'il n'y avait pas d'autre choix pour notre peuple. Nous prions pour trouver le courage de changer, mais pas seulement pour nous-mêmes.

Car les solutions aux problèmes mondiaux de notre époque exigent que nos nations aient une force morale suffisamment solide pour mettre fin aux doutes, aux préjugés, aux sophismes et à l'apathie qui se sont durcis au fil des décennies. Cela signifie le courage d'agir là où nous nous en étions tenus aux discours. Cela signifie également le courage de reconnaître que beaucoup de nos problèmes sont complexes et requièrent de notre part plus d'ingéniosité que nous n'en avons encore montré.

Par exemple, nous convenons sans réserve que les violations massives et systématiques des droits de l'homme, où qu'elles aient lieu, ne sauraient être tolérées ou pardonnées. Mais nous ne saurions admettre que ce problème ne puisse être résolu qu'en sacrifiant le principe de la souveraineté nationale et de l'égalité souveraine des nations. Il faut une solution qui ne menace pas d'anéantir un principe sur lequel l'Organisation des Nations Unies elle-même a été fondée. Ayons le courage intellectuel de rechercher cette solution et la volonté de faire tous les sacrifices pour l'obtenir, excepté celui de nos principes.

Si certains d'entre nous sont devenus si cyniques, je ne crois pas que se soit par arrogance, mais par crainte des conséquences du changement, de la perte de quelques privilèges et avantages par rapport aux autres, ou bien par crainte de l'inutilité ou de l'échec. Nous pouvons surmonter ces craintes car elles ne sont que des ombres sur le mur dépourvues de contenu. Il y aura des échecs, il y aura des revers, mais si ce que nous nous proposons de faire en vaut la peine, et rien ne vaut davantage la peine que de préserver l'humanité, alors nous réussirons.

Agissons conformément à notre attachement à la Charte des Nations Unies, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à l'Action 21, au Cycle d'Uruguay et à l'Organisation mondiale du commerce, à tous les accords

sur les flux financiers internationaux pour le développement, sur la coopération en matière de droits de l'homme, sur l'élimination de toutes les formes de discrimination. On ne peut pas faire en sorte que ces efforts portent des fruits du jour au lendemain, et pour certains d'entre eux, même toute une décennie ne suffira pas, mais si nous nous y employons tous aujourd'hui, ce serait déjà assez d'avoir commencé.

Si nous continuons de construire pour réaliser quelque chose d'important, alors nous suscitons un sentiment d'encouragement. Nous ajoutons au fond de courage dont le monde a besoin pour devenir meilleur. Et ce fond de courage est tout ce qu'il faut à l'humanité pour faire une entrée pleine de promesses dans le nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République turque, S. E. M. Ismail Cem.

M. Cem (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la session de l'Assemblée générale que vous présidez est la dernière de ce siècle. Nous sommes sur le point de tourner une nouvelle page de l'histoire. Par conséquent, il s'agit d'un moment de réflexion, d'un moment qui nous engage à tirer des enseignements et à dégager des conclusions. C'est aussi le moment de revoir nos objectifs, nos priorités et notre programme d'action pour le siècle à venir.

Un thème revient sans cesse pendant cette session : nous essayons tous de faire le bilan de nos réalisations et de nos échecs au cours du XXe siècle. Alors que nous faisons le point, nous constatons que pour chaque succès, il y a eu aussi des échecs.

Le XXe siècle a été témoin de progrès scientifiques sans précédent. Cependant, ces progrès n'ont pas été seulement utilisés pour faire avancer l'humanité et pour améliorer la qualité de la vie. Dans une très large mesure, ces innovations scientifiques et technologiques ont été aussi utilisées pour détruire la vie. Tout au long de ce siècle, il y a eu une énorme accumulation de richesse. Mais l'immense majorité des populations du monde est privée de cette richesse. La pauvreté, voire la famine, sont encore le sort que ces populations connaissent.

Ce siècle a produit de grands monuments intellectuels et atteint à une grande profondeur de pensée. Mais il a aussi été le théâtre d'idéologies perverses qui ont débouché sur la tyrannie et parfois encouragé des pratiques telles que le nettoyage ethnique. En d'autres termes, si le XXe siècle a produit des technologies et généré des richesses matérielles

et intellectuelles, il n'a pu, néanmoins, se donner les moyens de mettre tout cela au service exclusif de l'humanité dans son ensemble. C'est là notre échec. C'est là le défi auquel nous sommes confrontés. C'est lui que nous devons surmonter.

Les problèmes mondiaux que nous affrontons, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou écologiques, exigent désormais une nouvelle intensification de nos efforts concertés. En tant que première instance de coopération internationale, l'ONU continuera d'être le centre de coordination de nos efforts collectifs.

La richesse de l'expérience accumulée par l'Organisation des Nations Unies et les programmes d'action élaborés pour relever les défis auxquels nous faisons face doivent aujourd'hui être mis à profit de manière plus efficace. Le sommet du millénaire, qui se tiendra l'an prochain, devrait définir les orientations nécessaires pour tirer parti de ces atouts de manière plus efficace au cours du XXIe siècle.

Il y a un peu plus d'un mois, l'un des séismes les plus meurtriers de ce siècle a frappé le nord-ouest de la Turquie. Il s'agit de la région la plus peuplée de mon pays. Ce tremblement de terre dévastateur a fait plus de 15 000 morts et trois fois plus de blessés, et a laissé plus d'un demi-million de personnes sans logis. Nous avons, sans aucun doute, tiré grand réconfort de la manifestation exemplaire de solidarité et de la réaction rapide de la communauté internationale. Les meilleures qualités de la nature humaine étaient à l'oeuvre : la compassion et le désir d'aider l'autre à panser ses plaies et à se relever.

Je voudrais exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple turcs à tous les États Membres, à la communauté internationale, au système des Nations Unies, ainsi qu'aux innombrables bénévoles et à tous ceux qui ont été à nos côtés en ce moment si éprouvant.

Nous exprimons nos profonds sentiments de sympathie et de solidarité à l'égard de ceux qui ont été touchés par le tremblement de terre qui a frappé la région de Taïpei. Face à cette récente vague de séismes, nous pensons que l'ONU peut prendre des mesures supplémentaires concernant les catastrophes naturelles. Ceci serait conforme au rôle plus important qu'elle doit jouer dans nos vies. C'est pourquoi mon pays présente avec son voisin, la Grèce — qui a récemment subi une calamité semblable —, un projet de résolution à l'Assemblée générale sur ce sujet. Cette initiative a été annoncée hier avec éloquence à l'Assemblée générale par mon homologue grec, George Papandreou. Nous espérons que les Membres lui apporteront leur appui.

Au seuil du XXIe siècle, la Turquie aspire à participer davantage au maintien de la paix et de la stabilité internationales. Situés comme nous le sommes à l'épicentre de l'Eurasie, nous aspirons à élargir la zone de coopération et de prospérité, tout en continuant de jouer notre rôle traditionnel de lien entre les continents et les civilisations.

Plus précisément, la Turquie participe activement aux efforts visant à assurer la paix et la stabilité dans les Balkans, au Moyen-Orient, dans la région sud du Caucase et en Asie centrale. Nous prenons également part aux efforts de développement démocratique et économique déployés dans ces régions. La Turquie a des affinités historiques et culturelles profondes avec de nombreux pays du Caucase et d'Asie centrale. Nous travaillerons au règlement des différents conflits dans la région et nous continuerons de favoriser des relations encore plus étroites avec tous les pays de ces régions.

La coopération peut rapidement conduire les peuples de cette région à plus de richesse et de prospérité. L'Asie centrale connaîtra certainement un remarquable développement économique, compte tenu de la richesse de ses ressources humaines et naturelles. La Turquie, qui se trouve en son centre, deviendra un terminal énergétique raccordant, de bien des manières, les richesses et les ressources de l'Eurasie. Nous voyons les mégaprojets du siècle prochain se réaliser dans notre pays et notre région.

Nous sommes attachés à cette vision d'un avenir pacifique, démocratique et prospère en Europe du Sud-Est. Nous continuerons de mettre à disposition nos ressources et de collaborer pour atteindre cet objectif. Il faut, de toute évidence, lancer un programme de stabilisation et de reconstruction à grande échelle et à long terme pour la région tout entière et, de façon plus urgente encore, pour le Kosovo. Nous accueillons donc avec satisfaction le pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Dans ce contexte, il importe d'appliquer pleinement les accords et les arrangements relatifs au Kosovo et de continuer de prêter à l'Albanie et à la Macédoine soutien et assistance.

Alors qu'il reste encore à panser les plaies causées par la tragédie de Bosnie, les dispositions de l'Accord de paix de Dayton doivent être strictement respectées et appliquées.

Les tragédies qui se sont produites dans les Balkans nous ont appris à être beaucoup plus prudents et à adopter une approche plus équilibrée à l'égard des conflits, qu'ils soient de nature ethnique ou autre. Nous ne pouvons pas nous permettre d'agir en fonction d'une mémoire sélective ou de préférences partisans. Nous ne pouvons imposer des

solutions qui ne correspondent pas aux réalités et aux aspirations des peuples concernés.

La question de Chypre en donne un excellent exemple. Jusqu'en 1974, les Chypriotes turcs ont beaucoup souffert pour défendre leurs droits et leurs intérêts légitimes. Il n'est pas question de revenir à cette sombre époque. Un compromis juste et durable à Chypre aujourd'hui ne pourra être trouvé qu'en se basant sur les réalités actuelles. Nous avons deux peuples distincts, deux États distincts à Chypre. Ces deux États devraient être en mesure d'aplanir leurs différends librement et de leur propre volonté. Entre-temps, des efforts pourraient être déployés afin d'améliorer le climat entre les deux parties en levant l'embargo injuste qui est imposé aux Chypriotes turcs et en adoptant des mesures d'apaisement, comme le Secrétaire général l'a proposé.

Nous estimons pour notre part que la proposition tendant à instituer une confédération offre la base d'un règlement réaliste et viable de la question chypriote.

Nous sommes encouragés par l'évolution récente du processus de paix au Moyen-Orient. Lorsque la tolérance et la compréhension mutuelles commenceront à régner pleinement dans cette région, nous sommes convaincus que tous les pays déploieront pleinement leurs capacités économiques traditionnelles et qu'ils feront tous preuve de sagesse. Mon pays continuera d'appuyer activement l'objectif de paix et de sécurité durables au Moyen-Orient.

Suite à un échange de lettres avec mon homologue grec, George Papandreou, il y a trois mois environ, nos deux pays, la Turquie et la Grèce, ont mis sur pied des comités conjoints pour examiner des questions spécifiques. Depuis lors, des représentants de haut niveau de nos ministères des affaires étrangères ont organisé deux séries de réunions pour étudier les possibilités de promouvoir la coopération dans les domaines du tourisme, de l'environnement, du commerce, de la culture, de la coopération régionale et de la lutte contre la criminalité organisée, de l'immigration illégale, du trafic des drogues et du terrorisme.

Les deux parties sont convenues qu'il y a place pour une coopération plus large dans ces domaines et différents projets ont été examinés à cette fin. La Turquie est déterminée à étendre ce processus à d'autres domaines. Après le tremblement de terre qui a frappé nos deux pays, les émotions et la solidarité manifestées par les peuples turc et grec ont donné la preuve que nos deux peuples n'acceptent plus que l'affrontement et les tensions fassent partie de leur vie quotidienne et qu'ils préfèrent l'amitié. Ce message élo-

quent de nos peuples aidera nos gouvernements à aller de l'avant avec plus de confiance.

Cette année, la Turquie accueillera le dernier sommet de ce siècle. Le sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Istanbul au mois de novembre, devrait ouvrir la voie à l'adoption de décisions importantes. Les conclusions de ce sommet seront déterminantes s'agissant de façonner la future architecture de sécurité et de coopération dans le paysage eurasiatique.

Notre détermination politique de promouvoir la paix et la stabilité sur ce vaste territoire est un fait établi. Nous sommes disposés à assumer des responsabilités encore plus grandes si l'occasion nous en est donnée.

La Turquie a présenté sa candidature au Conseil de sécurité pour la période 2001-2002. Nous souhaitons apporter notre contribution à l'édification du prochain millénaire en tant que pays membre du Conseil. C'est pourquoi nous demandons le soutien des États Membres.

La leçon impérieuse à tirer du XXe siècle est que priorité doit être donnée à la protection de la dignité humaine et à l'amélioration de la qualité de vie. Qu'il s'agisse d'arrêter l'agression, de mettre fin aux crimes contre l'humanité, de débarrasser les sociétés des tendances racistes et xénophobes et de l'intolérance culturelle et religieuse, de lutter contre le terrorisme international, de fournir une aide humanitaire, de combler l'écart entre les riches et les pauvres ou d'assurer un développement économique et social durable, nous devons agir dans le cadre d'une coalition internationale, c'est-à-dire, en tant que Nations Unies.

Faisons du XXIe siècle l'ère nouvelle de nations unies oeuvrant à l'édification d'une ère d'humanité et de prospérité pour tous.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, S. E. M. Andrei Gabriel Plesu.

M. Plesu (Roumanie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'adresser mes chaleureuses félicitations au Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, qui vient d'être élu. Je me joins également aux précédents orateurs pour exprimer notre gratitude au Président sortant, M. Didier Opertti, pour l'habileté dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de l'Assemblée à sa dernière session.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres de la famille des Nations Unies, Kiribati, Nauru et Tonga.

L'année n'a pas été facile pour notre Secrétaire général. Nous lui sommes reconnaissants de la sagesse, du sens de l'équilibre et de la fermeté avec lesquels il conduit le processus de réforme de l'ONU à une époque de profonds changements sur la scène internationale.

Que cela nous plaise ou non, la mondialisation est là. Il n'existe peut-être pas encore de définition satisfaisante de ce phénomène mais nous en ressentons tous, pourtant, les effets : omniprésents, plus ou moins subtils, perturbants, parfois pervers et surtout problématiques.

La fin du millénaire et l'avènement d'un nouveau millénaire constitue un moment de réflexion idéal. Pas seulement sur le problème de la bogue de l'an 2000, qui pourrait détraquer nos ordinateurs, mais aussi, pour reprendre le mot éloquent du Secrétaire général, sur ce «moment au symbolisme unique». Où en sommes-nous et où allons-nous? Ce n'est pas à moi de répondre à cette question. La sagesse collective des États Membres de l'ONU, assistés du monde universitaire et, espérons-le, de la société civile, s'en chargera lors du sommet du millénaire l'année prochaine. Je pense que nous devons prendre au sérieux cette manifestation : si nous avons beaucoup à célébrer, nous avons surtout beaucoup à faire, avec sérieux, pragmatisme et efficacité.

Comme toutes les bonnes choses, la mondialisation s'assortit de beaucoup de bienfaits, mais comme pour beaucoup de bonnes choses aussi, ces bienfaits ne sont pas toujours également répartis : les mieux équipés pour relever le défi de la mondialisation en recueilleront les fruits les premiers, tandis que les autres devront travailler plus dur pour y arriver. Ce que je veux dire, c'est qu'en parlant de mondialisation, il ne faut pas tomber dans le travers de la propagande ou de l'idolâtrie : la mondialisation comporte de grands avantages, mais aussi de grands risques. Nous ne devons pas oublier que notre siècle a d'abord connu l'aspect négatif de la mondialisation : la guerre mondiale. Fort heureusement, c'est aussi la mondialisation — cette fois dans le bon sens du terme — qui peut empêcher les conflits de devenir chroniques, parce que le monde entier est alerté immédiatement de tout conflit local et peut ainsi mobiliser toutes les énergies disponibles pour identifier une solution et la mettre en oeuvre.

Le contrepoint moral de la mondialisation s'appelle la solidarité. On peut dire que l'Organisation des Nations Unies avait anticipé par ses structures et ses objectifs la mondialisation contemporaine : l'ONU tourne entièrement,

en effet, autour de la solidarité institutionnalisée et l'appartenance à l'Organisation impose de faire de la solidarité sa norme de conduite. La solidarité sociale, politique et économique; la solidarité culturelle, interethnique et régionale; la solidarité née du respect de certaines valeurs et alimentée par la bonne volonté et la bonne foi — voilà la morale que nous souhaitons voir à l'oeuvre au prochain millénaire.

Qu'il soit bien clair que c'est l'individu qui doit être le bénéficiaire de toute forme de solidarité : les organisations internationales, les États et les gouvernements n'acquièrent de légitimité et ne peuvent être jugés d'autre manière que par leur impact sur la destinée de chacun. C'est l'homme réel, la femme réelle, plutôt que l'humanité au sens abstrait, et ce sont les valeurs incarnées par l'espèce humaine plutôt que des projets égoïstement conçus que la politique a pour rôle de servir.

C'est cette façon de penser qui a récemment amené à soulever la question de l'intervention humanitaire, des droits de l'homme et de la réforme du système du droit international. C'est une question délicate et truffée d'embûches. Certains disent que nous ne devrions pas tolérer l'arbitraire juridique sous le prétexte d'intervention humanitaire. C'est vrai. Il y en a d'autres pour dire, en revanche, que nous ne saurions tolérer l'injustice sociale ou le crime sous couvert de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Il ne fait aucun doute que le respect des droits de l'homme relève en premier lieu des gouvernements nationaux et des institutions publiques. Cependant, si ceux-ci ne s'acquittent pas de cette tâche, il doit exister un instrument capable de faire respecter les normes internationales et il n'existe pas de meilleur instrument pour ce faire que l'ONU.

La prévention des conflits est une entreprise complexe. Malheureusement, nous manquons souvent, faute de temps, de subtilité et d'imagination dans nos méthodes. Dans le domaine éducatif, par exemple, nous ne faisons pas assez, dans le sens d'une culture des valeurs, du respect de l'intégrité de la personne et de son droit à la différence. Nous ne comprenons pas toujours en temps voulu que la méthode de lutte la plus efficace contre la guerre et la violence est la lutte contre la pauvreté. Nous ne savons pas toujours faire la distinction entre manoeuvres politiques et intérêt public, entre fierté nationale et principes de valeur universelle. Il nous faut réfléchir à ces choses non seulement lorsque les crises se sont déclenchées, mais aussi constamment, avec calme et lucidité. Il n'existe pas de moyen simple de faire face à la complexité. Ce qu'il faut, c'est de la vision, de la clairvoyance, une planification minutieuse et beaucoup de travail.

Les changements révolutionnaires qui se sont opérés il y a 10 ans en Europe centrale et orientale et le processus de transition qui s'est ensuivi étaient essentiellement centrés sur des valeurs — pluralisme politique, démocratie parlementaire, séparation des pouvoirs, liberté individuelle, économie de marché et droits de l'homme, y compris les droits des membres de minorités ethniques, religieuses ou autres. Ces valeurs ont prévalu parce qu'elles étaient bonnes, parce qu'elles avaient survécu, dans nos coeurs et dans nos esprits à des dizaines d'années de totalitarisme et d'oppression communiste et parce qu'elles étaient embrassées par la grande majorité de la population de nos pays.

Mais partager un certain nombre de valeurs ne suffit pas si l'on veut construire la prospérité d'une société démocratique : ces valeurs doivent être étayées par un système tout aussi cohérent d'institutions conçues pour servir et appliquer concrètement ces valeurs. Dans une démocratie qui fonctionne, valeurs et institutions sont indissolublement liées, et c'est précisément de ce lien qu'est issu l'ingrédient indispensable à de nouveaux progrès : le leadership. Voilà, en bref, l'essence de la bonne gouvernance. Je pense ici au propos de Keynes, qui disait :

«L'important pour les gouvernements n'est pas de faire ce que les citoyens font déjà et de le faire un peu mieux ou un peu moins bien, mais de faire ce que personne n'a encore fait.» (*John Maynard Keynes, «The End of Laissez-Faire»*)

En Roumanie, à l'instar de nombre de ces autres pays d'Europe centrale et orientale, nous avons appris et continuons d'apprendre péniblement cette simple vérité, dans un processus de transition difficile et parfois douloureux.

C'est dans cet esprit et en reconnaissance de la dimension internationale de la bonne gouvernance à une époque de changement à l'échelle mondiale que la délégation roumaine a présenté pour examen à la présente session de l'Assemblée générale un projet de code de déontologie démocratique (A/53/178, annexe). Le texte dont l'Assemblée est saisie est le fruit de consultations intensives et comprend des contributions importantes et multiples, fondées sur le cadre original des Conférences des démocraties nouvelles ou rétablies. L'aspect important et, je dirais, nouveau de ce document est que, ne se bornant pas à énumérer des principes et des buts généraux, il en détaille aussi les modalités pratiques d'application dans les sphères politique, juridique, administrative, économique et sociale. Enfin et surtout, il souligne le rôle crucial d'acteurs non institutionnels — monde des affaires, syndicats, organisations non gouvernementales, société civile, médias — dans

la conception des politiques et dans l'instauration d'un consensus en vue de les appliquer.

Dans un monde qui évolue, l'Organisation mondiale évolue elle aussi. La portée et le rythme de sa réforme et de son adaptation aux réalités et aux exigences nouvelles ont été peut-être inégaux — incomplets par certains côtés, et même décevants, mais le processus a acquis un élan et il reste des signes encourageants de progression régulière à l'avenir. Par sa structure et ses compétences acquises, l'ONU est seule à même, de rechercher des solutions précises, plutôt que classiques, à des problèmes précis. Toutes les crises auxquelles nous avons dû faire face ces dernières années et ces derniers mois avaient un profil particulier. Pour être efficace, la réponse doit être à la hauteur du défi sous le rapport de l'innovation et de la complexité.

Concernant l'élargissement du Conseil de sécurité et l'amélioration de sa performance, nous pensons que les intérêts des groupes régionaux devraient être fortement pris en considération, y compris ceux du Groupe des États d'Europe orientale, si l'on tient compte du fait que cette région a vu le nombre de ses États Membres à l'Organisation des Nations Unies augmenter plus rapidement que ceux de tout autre groupe, au cours de ces trois dernières décennies.

La Roumanie s'est félicitée de l'initiative visant à créer la brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies et elle a décidé de participer à cette structure. Les récents événements qui ont secoué le monde ont démontré l'urgente nécessité de mettre sur pied cette brigade et de la rendre opérationnelle aussi tôt que possible. Les événements récents du Timor oriental nous l'ont rappelé de la façon la plus dramatique. Des contingents roumains ont participé à plusieurs opérations de maintien de la paix et d'appui à la paix prises sur l'initiative de l'ONU ou d'autres organisations et sont disposés à améliorer quantitativement et qualitativement leur contribution à ces opérations.

Notre coopération avec les institutions des Nations Unies se concentre davantage aujourd'hui sur des objectifs beaucoup plus précis et est devenue beaucoup plus efficace. Je voudrais signaler l'importance que nous attachons à l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement dans la conception et la gestion de projets spécifiques et hautement prioritaires pour la Roumanie, notamment dans le secteur public, l'étude de stratégies pour le développement durable et un programme local Action 21. D'autres projets utiles devront être menés en collaboration avec la Banque mondiale. Ils visent à une étude détaillée d'un cadre de développement aux niveaux national et régional.

La tragédie des Balkans a fait les gros titres de l'actualité pendant toute l'année dernière. Nous y avons tous vu un cas exemplaire de tout le mal que l'intolérance ethnique et religieuse, aggravée par un nationalisme féroce, peut causer à une région entière. Comme l'histoire nous l'a maintes fois enseigné, dans ces tragédies, ce sont les innocents qui souffrent le plus, qu'ils soient des êtres humains ou des États. Mais nous avons aussi appris que la détermination de la communauté internationale et sa décision d'agir rapidement peuvent faire une différence. Il est encourageant de constater que la solidarité transatlantique vient de passer un test crucial avec succès ces derniers mois. En réalité, si nous sommes relativement optimistes quant à l'avenir de la région, c'est parce que nous avons pu mesurer l'efficacité d'une action concertée.

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est reste la preuve éclatante de l'efficacité d'une nouvelle approche audacieuse — un programme global, tourné vers l'avenir et qui se propose de s'occuper des problèmes de la région tout entière à trois niveaux : sécurité internationale, développement économique, démocratie et mise en place d'institutions. La Roumanie s'est montrée dès le départ favorable au Pacte, elle y participe et entend sincèrement faire tout le possible pour qu'il porte ses fruits. Bien qu'il soit encore tôt, trois remarques préliminaires pourraient avoir leur utilité.

Premièrement, la participation véritable de pays de la région et de leurs voisins immédiats, comme la Roumanie, est indispensable au succès du Pacte.

Deuxièmement, en mettant l'accent sur l'intégration ultime de toute la région dans les structures européennes et atlantiques, il faudrait que l'ordre séquentiel et le contenu des mesures à prendre fassent réellement la différence entre les besoins effectifs et les capacités de chaque pays participant.

Troisièmement, parallèlement à l'action gouvernementale, il est indispensable de garantir la participation active du monde des affaires et des diverses formes d'organisation existant au sein de la société civile afin d'assurer la continuité du processus entier.

Enfin, cette idée m'est venue après coup, je pense que je devrais également parler de la nécessité d'instaurer la transparence aussi bien dans la prise de décisions politiques que dans les procédures de passation des marchés, y compris celles pratiquées par les organismes du système des Nations Unies. C'est un sujet délicat à juste titre pour les

pays de la région, et notamment pour les sociétés immatriculées chez eux, et qu'il faut considérer comme tel.

L'attachement de la Roumanie à ses objectifs stratégiques d'intégration aux organisations européennes et atlantiques est ferme et indéfectible. Notre pays a passé avec succès la difficile épreuve de la crise du Kosovo. Nous attendons avec confiance et avec espoir les grandes décisions qui doivent être prises avant la fin de l'année et au-delà.

L'Organisation des Nations Unies n'est peut-être pas parfaite, mais elle est perfectible et elle est, après tout, le seul forum mondial dont nous disposons. C'est à nous de la faire vivre et de la rendre productive. Nous, les États Membres devons parvenir à des résultats afin de vivre dans un monde pacifique. C'est à quoi tendent mes espérances et mes prières.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, S. E. M. Aleksandar Dimitrov.

M. Dimitrov (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord féliciter M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, de son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je voudrais en même temps exprimer ma reconnaissance et mon respect au président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, M. Didier Opertti, pour les résultats positifs qu'il a obtenus durant son mandat.

J'exprime aussi mon profond respect au Secrétaire général, Kofi Annan, pour la manière remarquable dont il dirige l'Organisation et je voudrais lui donner l'assurance que la République de Macédoine continuera de coopérer étroitement avec lui.

La République de Macédoine se réjouit de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de ses nouveaux Membres — la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Elle souhaite aussi à ces nouveaux États Membres un plein succès dans leur contribution aux activités de l'ONU et, en même temps, la Macédoine se déclare prête à établir des relations diplomatiques avec eux. Je souhaite aussi que nous poursuivions le processus d'établissement de relations diplomatiques entre la République de Macédoine — le nom officiel que mon pays a adopté — et les États Membres avec lesquels nous ne l'avons pas encore fait.

Je saisis aussi cette occasion pour adresser mes sincères condoléances au peuple de Taiwan, à la suite du récent tremblement de terre qui a touché la République de Chine, pays avec lequel la Macédoine vient d'établir des relations diplomatiques.

C'est avec regret que nous devons noter que le manque de respect flagrant et très dangereux des valeurs fondamentales de la société démocratique a été l'un des principaux traits de l'année qui vient de s'écouler. En plus des tragédies auxquelles le monde est confronté, nous avons vu une tendance croissante à l'éclatement de conflits armés, aux tensions internes comme externes. Pour ce qui est de la situation dans la région entourant la Macédoine, je voudrais centrer mon attention sur la crise humanitaire de grande ampleur qu'a connue l'Europe du Sud-Est et sur ses lourdes conséquences, qui ont mis en péril la stabilité et la sécurité des Balkans et, au-delà, de l'Europe.

La crise du Kosovo a eu des effets particulièrement négatifs sur mon pays. Nous avons dû faire face à un afflux énorme de réfugiés: plus de 360 000, soit 18 % de la population totale du pays. La République de Macédoine s'est trouvée dans une situation très difficile, sur les plans économique, social et politique, situation qui a menacé de la déstabiliser, notamment du fait que la communauté internationale n'a pas réagi avec toute la vitesse et la souplesse nécessaires. Les dommages subis par l'économie de la Macédoine sont estimés à environ 660 millions de dollars des États-Unis. Beaucoup de travailleurs ont perdu leur emploi, suite à la perte des marchés et à la hausse des coûts de transport. Le taux de chômage a atteint 40 %. Tout cela a aggravé la situation économique et sociale de la Macédoine, qui était déjà médiocre. Face à cette situation, les Macédoniens ont fait preuve envers les réfugiés de beaucoup d'humanité, de tolérance et de solidarité. Ils ont aussi fait preuve de retenue, alors qu'ils subissaient d'énormes pressions sur les plans social, politique et économique, pressions dont les conséquences auraient pu être dramatiques. Enfin, il ne faut pas oublier qu'il y a encore 30 000 réfugiés en République de Macédoine. Je prie instamment l'Assemblée de poursuivre ses efforts conjugués pour assurer leur retour sans risque chez eux.

En même temps, les forces de maintien de la paix au Kosovo de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont été déployées en République de Macédoine afin d'appuyer les efforts de la communauté internationale pour un règlement politique de la crise. Étaient également présentes de nombreuses organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales.

La République de Macédoine a réussi à surmonter ces difficultés, mais les conséquences de la crise se font toujours sentir dans son économie nationale. L'assistance financière et l'appui de la communauté internationale sont indispensables au redressement de l'économie nationale. Il ne fait aucun doute que suite au dommage subi pour avoir mis nos ressources nationales au service du règlement de la crise du Kosovo, la communauté internationale doit se faire une obligation de nous verser une indemnité.

Le Gouvernement macédonien apprécie hautement l'aide fournie jusqu'à présent par la communauté internationale, à travers certaines institutions financières ou à titre bilatéral. Cette aide devrait se poursuivre. Et cela veut dire que nous attendons que les États respectent les engagements qu'ils ont pris. C'est le moment d'annuler une partie de notre dette extérieure, en reconnaissance des efforts que nous sommes en train de déployer pour venir à bout de la crise. Aujourd'hui, la seule demande que formule la République de Macédoine, c'est que la communauté internationale tienne les promesses, faites durant la crise.

Même avant l'éclatement de la crise et l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, mon pays a toujours été en faveur d'une solution pacifique et politique à la crise du Kosovo qui prévoit une autonomie substantielle dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie; le respect des droits de l'homme pour tous ceux qui vivent au Kosovo; le respect de l'inviolabilité des frontières existantes; la cessation des hostilités et de la répression; le déploiement de forces de maintien de la paix; le retour des réfugiés dans la sécurité et la liberté; la démilitarisation de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et des autres forces paramilitaires; et la reconstruction économique du Kosovo et de la région.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer les efforts qui ont été déployés pour appliquer pleinement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. À cet égard, la République de Macédoine continuera de soutenir la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et toutes les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales. Dans ce contexte, je rappelle qu'à de nombreuses occasions, le Gouvernement macédonien a montré qu'il était disposé à coopérer étroitement avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son Représentant spécial, M. Kouchner, et avec la MINUK, et qu'il a offert ses bons offices.

La République de Macédoine appuie pleinement le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est qu'il considère

comme l'un des documents les plus importants qui aient été adoptés pour la région et pour l'Europe. Par ailleurs, elle est disposée à prendre activement part à sa mise en oeuvre et à contribuer à la reconstruction et la stabilisation de la région et à sa rapide intégration dans les structures européennes. Le Pacte de stabilité, à travers ses trois piliers, ou «tables de travail», et à travers les institutions mondiales et régionales pertinentes, doit contribuer à une stabilisation durable de la région et à son intégration définitive dans les structures européennes et euro-atlantiques. À cet effet, j'invite instamment toutes les parties à ce document extrêmement important à renforcer leurs activités et leur coordination.

Je voudrais à présent souligner le grand intérêt que la République de Macédoine porte à la rapide mise en oeuvre du deuxième pilier, qui concerne le développement et la reconstruction économiques. Pour qu'il fonctionne bien et pour obtenir les résultats voulus — une plus grande inclusion des Balkans dans la mouvance économique, politique et démocratique européenne —, il importe au plus haut point de mettre en place des mécanismes durables permettant de mobiliser les fonds nécessaires et de faire en sorte qu'ils soient affectés à cette fin. De nombreux programmes et activités des Nations Unies pourraient être utilisés à cet effet. La République de Macédoine est désireuse de voir les Nations Unies jouer un rôle dans ce domaine.

La République de Macédoine proposera un projet de résolution pertinent à la présente session de l'Assemblée générale, projet qui soulignera l'importance d'une consolidation et d'un développement rapides de l'Europe du Sud-Est, l'importance du Pacte de stabilité et la nécessité d'appliquer pleinement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que ce projet bénéficiera de l'appui de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Espérons que ce sera la dernière crise à survenir dans les Balkans ou en Europe du Sud-Est. Mais pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, nous devons mieux défendre les principes et valeurs démocratiques et mettre au point des stratégies préventives à long terme.

Je suis convaincu que le début du prochain millénaire marquera une nouvelle ère dans l'histoire de cette région, qui a eu plus que sa part de conflits et qui a donc besoin de se concentrer tout d'abord sur son développement et sa prospérité. À long terme, la stabilité régionale peut être assurée par le développement économique, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des droits des minorités nationales, et la coopération bilatérale et régionale. Quoi

qu'il en soit, la meilleure façon de garantir la sécurité de la région et de la transformer en une zone de démocratie, de développement, de stabilité et de coopération, c'est que les pays de la région adhèrent à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et en deviennent des membres à part entière.

La République de Macédoine a été l'un des pays les plus touchés par la crise — économiquement, socialement et politiquement. Nos efforts en vue de construire une société à la hauteur des attentes de notre peuple en ont été entravés.

Malgré les énormes problèmes auxquels il a été confronté dans le passé, mon pays est parvenu à faire progresser les engagements stratégiques qu'il s'était fixés dans le cadre de sa politique étrangère : intégration à l'Union européenne, inclusion dans les structures de sécurité euro-atlantique et développement de relations de bon voisinage.

Cette politique a été un succès; preuve en est le fait que la République de Macédoine ait pu rester en dehors des quatre conflits armés qui ont eu lieu ces dix dernières années sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Pour la première fois dans l'histoire de la République de Macédoine en tant que pays indépendant, nous avons été confrontés à une guerre sur nos frontières. Dans de telles circonstances, la contribution de la Macédoine, par sa politique pacifique et constructive, au règlement des conflits est des plus importantes. La République de Macédoine est pleinement résolue à poursuivre les réformes qui ont été entreprises, sur la base des normes européennes, dans les domaines politique et économique et dans le sens de la démocratie, cela en respectant pleinement les droits de l'homme, y compris les droits des minorités.

Cette détermination du Gouvernement macédonien et les résultats des réformes ont été salués par la communauté internationale. C'est précisément la raison pour laquelle l'Union européenne a décidé que la République de Macédoine devrait être le premier partenaire dans le lancement des négociations en vue de la conclusion de l'Accord de stabilité et d'association.

La République de Macédoine a pris l'engagement à long terme de continuer d'améliorer ses relations avec tous ses voisins. Sa coopération intensive dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives régionales montre combien elle oeuvre à la promotion et au développement de ces relations et de la coopération bilatérale avec tous ses voisins. Deux rencontres trilatérales ont eu lieu entre les Ministres des affaires étrangères de la Macédoine, de l'Albanie, de la

Bulgarie et de la Grèce, dans le but de coordonner et de promouvoir des activités qui visent à améliorer l'application du Pacte de stabilité.

Je voudrais souligner que la politique du Gouvernement de la République de Macédoine, élu il y a moins d'un an, vise en particulier à améliorer le plus vite possible la situation dans la région. À cet effet, de nombreuses mesures pratiques ont été prises et, à notre entière satisfaction, elles donnent des résultats.

Alors que nous approchons du nouveau millénaire, l'Assemblée générale, à sa dernière session du siècle, est indubitablement la tribune la plus indiquée pour évaluer ce que nous avons accompli dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Au cours des 50 dernières années, des progrès impressionnants ont été faits en matière de droit international humanitaire. Aujourd'hui, nous sommes fiers de constater qu'avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, document fondamental, l'Organisation des Nations Unies est parvenue à dégager un consensus international sur les principes fondamentaux de la dignité humaine et à les promouvoir en tant que norme de base et objectif à atteindre par tous les individus et toutes les nations.

D'égale importance sont la promotion et le renforcement des organes des Nations Unies relatifs à la promotion des droits de l'homme. À cet effet, la République de Macédoine appuie la réforme des mécanismes et du fonctionnement des instances de l'ONU dans ce domaine.

Cette année, nous célébrons le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Bien que cette Convention ait été ratifiée par la presque totalité des États, on ne peut encore que se borner à en souhaiter la mise en oeuvre effective. Un grand nombre d'enfants sont victimes du non-respect de leurs droits fondamentaux. Nous appuyons fermement les efforts faits au cours de la session de cette année par la Commission des droits de l'homme pour entreprendre des mesures concrètes destinées à protéger les droits de l'enfant, mesures dont le but est de faire du siècle prochain celui de la protection universelle des droits de l'enfant.

Si le rôle et les efforts de la communauté internationale dans la mise en oeuvre des normes et principes acceptés sont importants, le rôle majeur et la responsabilité essentielle à cet égard appartenant aux États eux-mêmes. Comme cela ressort de son évolution démocratique, mon pays, la République de Macédoine, s'associe pleinement aux

efforts de la communauté internationale pour respecter et promouvoir les droits de l'homme.

Au XXIe siècle, le maintien de la sécurité et de la paix internationales dans le monde devrait être la priorité de l'Organisation. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, le monde — et l'Organisation en particulier — devront intervenir pleinement dans la prévention et le règlement pacifique des conflits et dans le développement des États affectés. L'élimination de la pauvreté et la réduction du fossé entre pays développés et pays en développement devraient être notre priorité, comme mes collègues l'ont déjà dit. Au siècle prochain, la République de Macédoine voudrait voir une amélioration dans le développement économique et la coopération économique internationale, ainsi qu'un renforcement des efforts dans le cadre du processus de désarmement et un appui accru à ceux-ci.

Nous notons que la communauté internationale a réalisé de grands progrès en ce qui concerne les niveaux de vie et la réduction de la pauvreté. L'économie mondiale accuse une croissance modeste mais constante de 2 % par an, tandis que le volume des échanges continue de s'accroître. Toutefois, il semble qu'en dépit de ces grandes réalisations, la communauté internationale fait face à une série de problèmes inquiétants qui doivent être réglés.

L'aggravation de la pauvreté et du chômage dans le monde demeurent des problèmes majeurs qui devraient préoccuper en tout premier lieu la communauté internationale, le but étant de les éliminer. La moitié de la population du monde vit avec moins de 3 dollars par personne et par jour, tandis que le taux de chômage continue de s'accroître. La communauté internationale doit affronter la tâche redoutable d'en finir avec cette situation. Les décisions de la communauté internationale au sujet des politiques économiques mondiales sont souvent prises dans le cadre des Nations Unies. Les gouvernements des pays développés ont un rôle directeur à jouer et une responsabilité majeure dans ce domaine.

L'endettement des pays en développement et des pays en transition est surtout le résultat de contextes politiques inadéquats, sous forme de conflits armés, de divers types d'embargos et de facteurs qui rendent impossible la commercialisation de leurs produits, et aussi de catastrophes naturelles. Effacer la dette ou une partie de la dette des pays affectés par des facteurs externes objectivement mesurables aurait un impact extrêmement positif sur la réduction de la pauvreté mondiale, le chômage et le développement économique. Seuls les États économiquement développés et indépendants peuvent être réellement indépendants sur le

plan politique et souverains, et jouer un rôle dans la communauté internationale.

La mondialisation de l'économie et la libéralisation du commerce international sont des préalables à l'amélioration des niveaux de vie et à la réduction des différences entre le niveau de développement des pays par rapport au développement mondial. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine est très important. La mondialisation et la libéralisation accrues de l'économie internationale devraient s'accompagner d'un abaissement des tarifs douaniers actuels et d'un assouplissement du transfert des biens et des services et de la main-d'oeuvre. Ceci créerait une économie mondiale unifiée au sens réel du terme.

Au siècle prochain, une attention accrue sera accordée au respect de la Charte de l'ONU. Dans l'intérêt du maintien de la paix internationale et de la sécurité collective, il est très important que les décisions du Conseil de sécurité soient prises au nom de tous les États Membres de notre Organisation, sans abus possible du droit de veto. La contribution de la République de Macédoine à la promotion de la paix et de la sécurité est bien connue, et cela a été confirmé par le déploiement sur son territoire de la Force de déploiement préventif des Nations Unies qui malheureusement a pris fin au moment où la région en avait le plus besoin.

L'importance du rôle directeur de l'Organisation, la seule qui soit universelle, apparaît dans sa capacité de s'adapter aux situations réelles et aux problèmes concrets. Je suis convaincu que les nouveaux défis se reflètent déjà dans la façon dont l'Organisation fonctionne ainsi que dans sa structure. Je voudrais saluer la ferme détermination de poursuivre les réformes de l'Organisation qui ont déjà donné des résultats, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. La République de Macédoine estime que la réforme de l'Organisation ne pourra réussir que si la réforme du Conseil de sécurité est suivie de celle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Nous espérons que la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale achèvera avec succès les préparatifs de l'organisation de l'Assemblée du millénaire, en l'an 2000. Dans ce contexte, nous attendons avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général. Dans le même temps, nous nous associons à l'appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils y soient représentés par leur chef d'État ou de gouvernement.

Les États Membres de l'ONU doivent constamment contribuer au renforcement des valeurs démocratiques es-

sentielles de paix, de sécurité, de stabilité, de développement socioéconomique et de respect du droit international, des droits de l'homme et de ceux des minorités. L'Organisation est véritablement le lieu où ces valeurs fondamentales peuvent être mieux reconnues. Il est crucial que chaque pays soit résolu à persister dans cette voie s'agissant de déterminer si nous pouvons gérer ensemble la pleine mise en oeuvre de ces engagements et recueillir les fruits du développement.

Je voudrais assurer l'Assemblée que la République de Macédoine s'est déjà engagée dans cette voie et continuera de contribuer à la pleine mise en oeuvre de ces valeurs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat pour cette séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à répondre à la déformation des faits contenue dans la déclaration faite par le Ministre d'État aux affaires étrangères du Koweït. Tout d'abord, il a dit que «l'expérience passée a prouvé le succès du moyen consistant à imposer des sanctions». Or les sanctions appliquées par exemple contre la Libye et contre l'Iraq ont provoqué des catastrophes. Le Ministre koweïtien devrait lire le dernier rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui affirme que 500 000 enfants irakiens de moins de 5 ans sont morts jusqu'ici par suite des sanctions. Il a oublié la condamnation internationale de vaste envergure de ces sanctions; il a oublié les paroles de l'actuel Secrétaire général et de son prédécesseur, disant que l'expérience a montré que les sanctions étaient une arme d'une efficacité limitée, qui manque parfois sa cible et provoque des dommages parmi les civils.

Les sanctions contre l'Iraq sont une «dose de génocide». Peut-être le Ministre koweïtien considère-t-il que cela précisément justifie de dire qu'elles ont été un succès.

Deuxièmement, le Ministre koweïtien a résumé à sa manière les conclusions auxquelles est arrivé le groupe de l'Ambassadeur Amorim. Quoi que nous pensions de ces rapports, les conclusions du Ministre koweïtien ont été

présentées à l'américaine, c'est-à-dire de manière excessivement sélective, qui a passé sous silence un fait bien connu de tous, à savoir que l'ancienne Commission spéciale des Nations Unies était un outil d'espionnage contre l'Iraq au profit des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'entité sioniste. Le fait qui s'est récemment fait jour, à savoir que la Commission spéciale ait détruit les documents ainsi que les échantillons du VX qu'elle utilisait pour contaminer des missiles en Iraq montre bien le manque de professionnalisme de cette Commission et que celle-ci était une honte pour les Nations Unies et un grand affront au rôle que les Nations Unies jouent dans le domaine de la vérification. Dans une récente déclaration, le Secrétaire général lui-même a confirmé que les informations faisant état d'un espionnage mené par la Commission spéciale étaient, dans une certaine mesure, fondées.

Or, tout ce qui se fonde sur une mauvaise base est nul : toutes les conclusions de la Commission spéciale ne sont que des mensonges destinés à maintenir les sanctions contre l'Iraq.

Troisièmement, l'affaire des Koweïtiens portés disparus est une autre question que le Koweït ne cesse d'exploiter à ses vils desseins politiques. La question des personnes portées disparues est une des conséquences négatives de tous les conflits. Il y a 600 Koweïtiens et plus de 1 000 Iraquiens portés disparus. Nous invitons le Koweït à coopérer à élucider le sort des Iraquiens portés disparus.

Quatrièmement, nous avons pris note de l'appui apporté par le Koweït au projet de résolution présenté par les Pays-Bas et le Royaume-Unis. Cela ne nous surprend pas, et nous affirmons au Ministre koweïtien et à quiconque qu'il est grand temps de lever les sanctions contre l'Iraq, de mettre fin à l'ingérence dans ses affaires intérieures, et de mettre un terme à l'agression contre l'Iraq. Si le Ministre koweïtien souhaite réellement parvenir à la sécurité et à la stabilité dans la région, il doit mettre un terme à la participation du Koweït à l'agression quotidienne contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne. L'agression quotidienne des États-Unis et du Royaume-Uni dans les zones d'exclusion aérienne constitue un emploi de la force contre un État indépendant sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Aussi est-ce une violation matérielle de la Charte, du droit international, et des résolutions mêmes du Conseil de sécurité demandant le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Iraq.

En raison de sa participation dans les zones d'exclusion aérienne, le Koweït est le dernier à avoir droit de parler de l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

M. Al-Otaibi (Koweït) (parle en arabe) : Je suis désolé d'avoir, à cette heure tardive, à exercer mon droit de réponse. J'essaierai d'être bref dans ma réponse à l'intervention de l'Iraq. Tout d'abord, je confirme que nous sommes entièrement liés par ce que le Ministre d'État aux affaires étrangères a dit dans sa déclaration. Deuxièmement, en ce qui concerne les commentaires faits par le représentant de l'Iraq au sujet des divers aspects négatifs et des résultats des sanctions, nous ne sommes pas en désaccord avec lui sur l'effet des sanctions. Mais les sanctions sont imposées contre des pays qui ont violé le droit international et la Charte des Nations Unies. Or, nous savons tous que l'Iraq a violé le droit international et la souveraineté d'autres États en occupant l'État du Koweït en 1990.

Le 6 août 1990, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 661 (1990), imposant des sanctions généralisées contre le régime iraquien. Mais l'Iraq ne s'est pas plié aux décisions de la légalité internationale, obligeant ainsi le Conseil de sécurité, à autoriser les États alliés au Koweït d'employer la force militaire pour chasser les forces iraqiennes du Koweït. Malheureusement, neuf années plus tard, l'Iraq ne s'est toujours pas conformé aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne l'évocation par le Ministre d'État aux affaires étrangères de mon pays, des résultats des trois groupes d'évaluation, dont le représentant iraquien a parlé dans son intervention, nous n'avons pas cité les conclusions des groupes, mais avons seulement mis en relief l'essence de ces conclusions. Nous avons signalé des faits incontestables, à savoir que l'Iraq, bien qu'il y a été invité, n'a pas participé aux réunions des groupes, et que tous trois ont conclu que l'Iraq ne s'est pas encore conformé aux résolutions de la légalité internationale. Nous savons tous que le Conseil de sécurité examine actuellement divers projets de résolution qui visent à trouver des solutions susceptibles de convaincre l'Iraq de reprendre sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, et partant, susceptible de faire examiner la question de la levée des sanctions.

S'agissant de la question des prisonniers de guerre portés disparus, nous sommes habitués aux tentatives de l'Iraq de déformer les faits. Cela devient ennuyeux de répondre à ces mensonges et prétentions. Le représentant de l'Iraq prétend que le Koweït utilise la question des prisonniers portés disparus à ses propres «vils desseins». Mais le fait est qu'il y a quelques années, le Koweït a accepté de s'asseoir avec l'Iraq à une même table pour des raisons purement humanitaires parce que cette question est essentiellement une question humanitaire. Il y a eu plusieurs

réunions à cet effet, avec et sans l'Iraq. Au départ, l'Iraq avait refusé de participer à une commission tripartite présidée par le Croissant-Rouge, mais deux années plus tard, il y a participé.

Toutefois, à notre vif regret, cette participation a été de pure forme, que l'Iraq a utilisée à des fins de pure propagande. Depuis janvier dernier, l'Iraq a cessé de participer à ce comité, qui ne traite que d'un sujet strictement humanitaire. Il a cessé d'y participer pour des motifs politiques, sous prétexte que les pays de l'Alliance n'avaient pas le droit d'y assister. Il aura fallu plusieurs années à l'Iraq pour s'en rendre compte.

Le représentant de l'Iraq prétend que son pays a rempli toutes ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité, qu'il a mis en oeuvre les dispositions des résolutions relatives à l'élimination des armes de destruction massive. Nous avons ici le droit de nous demander si la communauté internationale tout entière est dans l'erreur alors que l'Iraq seul a raison?

Le Conseil de sécurité, avec ses cinq membres permanents et ses 10 membres non permanents, a déclaré et affirmé, tout au long des neuf dernières années, que l'Iraq ne s'était pas encore conformé à ses obligations en ce qui concerne les armes de destruction massive ni touchant le retour des prisonniers de guerre et la restitution des biens. Il y a même des organisations régionales qui continuent à demander à l'Iraq de compléter l'exécution des résolutions internationales, notamment le Mouvement des pays non alignés, la Ligue arabe, l'Organisation de la Conférence islamique et le Conseil de coopération du Golfe.

Le Gouvernement iraquien sait très bien que s'il veut voir la lumière au bout du tunnel, il doit appliquer les résolutions de la légalité internationale et cesser d'atermoyer et de tourner autour des résolutions. Nous espérons que l'Iraq comprendra les leçons du passé et adoptera une politique rationnelle et pacifique fondée sur le respect des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et des relations de bon voisinage, afin que les pays et les peuples de la région, y compris le peuple iraquien, puissent consacrer leurs énergies et leurs moyens à réaliser leur progrès et leur prospérité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq, qui souhaite exercer son droit de réponse pour la seconde fois.

M. Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Je serai bref. L'Iraq a appliqué tout ce qui était requis par les résolutions

du Conseil de sécurité, mais le Conseil de sécurité, n'a pas appliqué ce qui était requis de lui, et ce, par suite de l'existence d'un programme politique américain secret contre l'Iraq. Chacun sait que ce programme politique contre l'Iraq vise à renverser le régime patriotique iraquien, à mettre en place un gouvernement fantoche, à diviser l'Iraq et à prolonger la déstabilisation de la région.

L'Iraq a fait ce qui était requis de lui et a mis au défi depuis des années la défunte Commission spéciale des Nations Unies de donner une seule preuve à la communauté internationale de l'existence d'activités ou de matériels prohibés. Et elle y a échoué. Les paragraphes 21 et 22 de la résolution 687 (1991) relatives à la levée des sanctions étaient censées s'appliquer, mais cela n'a pas été fait en raison de l'hégémonie américaine sur le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les disparus, l'Iraq a participé, très sérieusement, aux activités du comité tripartite et, lors de ses réunions, le Koweït a présenté une liste comportant les noms de plus de 7 000 personnes disparues, puis l'a réduite à 2 500. Plus tard, au cours des travaux au sein du comité et avec la coopération de l'Iraq, ce nombre est descendu à 600 seulement. Tous ces dossiers individuels ont été résolus avec la coopération totale de l'Iraq. Nous ne comprenons pas pourquoi les États-Unis et la Grande-Bretagne insistent pour participer aux travaux de ce comité alors que ces deux États n'ont pas de personnes portées disparues. La France participait mais n'avait pas d'objection à ne pas participer.

S'agissant de légalité internationale, en parler, dans les circonstances de l'hégémonie américaine sur le Conseil de sécurité, revient à se payer la tête des gens. La majorité de la communauté internationale est opposée au génocide dont est victime le peuple iraquien. La majorité de la communauté internationale veut la levée des sanctions imposées à l'Iraq. Seuls les États-Unis veulent les maintenir.

La séance est levée à 20 h 25.